

## 2 E 59

### Gournay-en-Bray

Dépôt en 1973 et versements en 1991, 2003, 2006 (mai et septembre)  
par M<sup>e</sup> DENEUX et M<sup>e</sup> MANTEL.

Nombre d'articles : 1248.

- Répertoires, 1573-1955 : 2 E 59/1-20
- Instruments propres à l'étude, 1537-1933 : 2 E 59/21-25
- Minutes de Gournay, 1537-1905 : 2 E 59/26-1028
- Procès-verbaux de ventes, 1629-1787 : 2 E 59/1029-1103
- Inventaires après décès, 1705-an V : 2 E 59/1104-1117
- Lectures et publications de contrats, 1721-1790 : 2 E 59/1118-1127
- Minutes de Beauvoir-en-Lyons et de Bézancourt, 1566-1733 : 2 E 59/1128-1154
- Minutes de La Ferté-en-Bray, 1622-1634 : 2 E 59/1155
- Minutes de Boulay, Nolléval et Morville : 1603-1609 : 2 E 59/1156-1157
- Minutes de Senantes, 1577-1763 : 2 E 59/1158-1247
- Justice de Goullancourt, 1623 : 2 E 59/1248

**FILIATION DES TABELLIONS PRINCIPAUX  
ET DES NOTAIRES DE GOURNAY**

**ANCIEN REGIME**

**Tabellionage du duché de Longueville**

COVILLE (Anthoine), 1537-1573  
COVILLE (Gilles), 1557-1568, 1571-1573  
LANGLOIS (Georges), 1573-1583, 1602-1608, 1610-1617  
DUPUYS (Anthoine), 1583-1599  
LANGLOIS (Jehan), 1600-1610, 1617-1622, 1625-1635  
VARNIER (Jacques), 1622-1625, 1634-1643  
GUERARD (Pierre), 1634  
LE RADDE (Nicolas), 1643-1652  
VIGUEREU (Georges), 1652-1655  
LANGLOIS (Thomas), 1655-1667  
HERTIER (Pierre), 1668, 1679-1682  
HERBEL (Charles), 1669-1679  
PUCHOT (Pierre), 1682-1688  
HERPIN (Jehan), 1682-1686

**Notariat royal**

BACOUEL (Gervais), 1678  
LE CAUCHOIS (Charles), 1682  
LEFEBVRE (Nicolas), 1682-1687

**Notariat et tabellionage**

LEFEBVRE (Nicolas), 1688-1708  
LE CAUCHOIS (Charles), 1688-1692, 1694-1697, 1709-1711

**Notariat royal**

MAUGER (Alexandre), 1712-1715

**Notariat et tabellionage**

LECLERC (François), 1716-1729

**Tabellionage patrimonial**

LE RADDE (Adrien), 1729-1730

**Notariat royal**

LECLERC (François, Emmanuel), 1730-1734

**Notariat royal et tabellionage patrimonial**

LECLERC (François, Emmanuel), 1735-1746  
LECLERC (André, François), 1735-1755

### **Notariat royal**

HULLIN (François, Joseph), 1755-1769

DELANEF (Claude, François), 1769-1793

## **REVOLUTION & EPOQUE CONTEMPORAINE**

### **Notariat public**

DUMONT (Pierre), an II-1806

NOËL (Jacques Pierre Elie), 1807-1819

GERIN (Etienne Victor), 1819-1830

VIGNERON d'Heucqueville (René Joseph), 1830-1843

DAMIENS (Timothée Jules), 1843-1852

LEBARON (Pierre Narcisse), 1852-1873

BELLOU (Léon), 1873-1877

BELHOSTE (Léon Alphonse), 1877-1890

MAUGER (Louis Charles), 1890-1904

EUDIER (Jules Raymond), 1904-1937

DENEUX (Henri Louis Joseph), 1937-1974.

DENEUX (Jean Pierre Georges Joseph), 20 novembre 1974-2006

### **Tabellionages seconds**

#### **Tabellionage de Beauvoir-en-lyons**

DESMARES (Nicolas), 1566-1569

#### **Tabellionage de Bézancourt**

AUXDENTZ (Anthoine ?), 1595-1598

LE RADDE (Nicolas), 1627-1643, 1652-1660

LE RADDE (Adrien), 1657-1678

#### **Notariat de Beauvoir-en-Lyons, Montroty**

LE RADDE (Adrien), 1679-1692

#### **Notariat de Beauvoir-en-Lyons et Bézancourt**

LE RADDE (Adrien), 1693-1694

#### **Notariat et tabellionage de Bézancourt, Bosc-Hyons**

LE RADDE (Adrien), 1695-1733

#### **Tabellionage de La ferté-en-bray**

GOUYN (Adrien), 1622-1634

#### **Tabellionages de Nolléval et Morville et haute justice du Boulay**

CANEVAZ (Jehan), 1603-1605, 1608-1609

**Notariat de Senantes**

DONZIE (Noël), 1577

FOMBERT (Ysaac Hiérosme Nicolas Flourymont), 1579-1674

FOMBERT (François), 1675-1680

LEVASSEUR (Louis), 1699-1731

PIQUELEE (Nicolas), 1748-1752

CORNU (Etienne Mathieu), 1752-1763

## Introduction

### Historique du dépôt aux Archives départementales

Restées dans l'étude notariale, les minutes de Gournay-en-Bray firent l'objet au XIX<sup>e</sup> siècle d'un inventaire sommaire (1). Etabli vers 1843 à la demande de M<sup>e</sup> Damiens, cet instrument permet de constater alors l'absence de toute minute antérieure à 1537. L'examen d'un autre inventaire du XVIII<sup>e</sup> siècle (2) permettrait de cerner l'état des fonds avant la Révolution. Ces archives connurent les affres habituelles de la conservation : l'humidité des locaux n'a pas épargné ces grandes collections. Elles nous sont parvenues dans un état qui explique parfois leur difficile communication, même si une restauration heureuse devrait les sauver d'une perte irrémédiable ; en revanche, les archives notariales de Gournay échappèrent à la dernière guerre. Alors tout jeune notaire (3), M<sup>e</sup> Henri Deneux, soucieux de préserver ses archives, entreprit de les disperser dans plusieurs bâtiments. Une partie fut enfermée à l'intérieur d'une cave murée. La guerre finie, les archives retrouvèrent leur tranquillité quotidienne, n'étant consultées qu'avec parcimonie.

A l'occasion de l'ouverture d'un nouveau dépôt des Archives départementales de la Seine-Maritime, François Burckard, son directeur, établit les premiers contacts avec l'étude de M<sup>e</sup> Deneux dès 1966-1967. La loi du 14 mars 1928 autorisait le "dépôt facultatif" des minutes de plus de 125 ans. De premiers versements purent s'effectuer à partir de 1973. A ce moment, entrèrent aux Archives environ 202 volumes portant sur les années 1744-1899. Plusieurs versements d'archives en 1991 et 2003 furent effectués par M<sup>e</sup> Jean-Pierre Deneux, successeur de son père. Il répondait ainsi à la loi du 3 janvier 1979 sur l'obligation désormais faite aux notaires, officiers ministériels, de verser leurs minutes de plus de 100 ans. Les plus anciennes remontaient au XVI<sup>e</sup> siècle. Parvenu à la fin de sa carrière, M<sup>e</sup> J.P. Deneux, associé depuis 1994-1995 à M<sup>e</sup> Mantel (4), a pris la décision en 2006 de fermer son étude. C'est dans cette circonstance que des archives complémentaires (20,10 mètres linéaires) purent être retrouvées. Leur intégration se fit en deux étapes successives : la première au printemps 2006 (entrées aux Archives le 16 mai) et la seconde dans une malle conservée dans une pièce annexe, retrouvée lors du déménagement de l'étude (entrées le 4 septembre suivant).

Classé une première fois en 1993, ce fonds est finalement d'une ampleur conséquente(5) : 128,50 mètres linéaires pour un ensemble de 1248 articles (6). Il a donné lieu en 2006 à l'élaboration d'un répertoire méthodique, i.e. d'un instrument qui privilégie un classement où ressort en priorité la nature des actes plus que l'ancienneté de leur versement. En outre, au vu des arrivées successives, il a été décidé un reclassement avec reprise de la cotation antérieure. On a ainsi pu allier le choix traditionnel du répertoire numérique (plus exploitable par le lecteur) à celui d'un instrument, sinon parfait, du moins d'un outil rendant

---

(1) ADSM, 2 E 59/25

(2) ADSM, 2 E 59/24 : il semble avoir été élaboré lors de l'arrivée en charge de Claude-François Delanef.

(3) M<sup>e</sup> Henri Deneux reprit la charge de son prédécesseur en 1937, ADSM, 2 E 59/20.

(4) Il s'agit de la deuxième étude de Gournay, ADSM, 2 E 60.

(5) ADSM, 2 E 59/1 à 1248 : une cote peut comporter plusieurs registres.

(6) Antérieures aux versements de 2006, les anciennes cotes 2 E 59/1 à 1061 ont fait l'objet d'un réexamen partiel ((lorsque la date indique le jour précis, en particulier pour les XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles ; à défaut, le registre n'ayant pu être revu, le mois seul est mentionné). Une recotation intégrale a été effectuée.

plus accessible l'institution notariale. On va le voir, cette dernière a su décliner toute une série de procédures, en apparence des plus complexes, entre XVI<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle.

Par ailleurs, les dossiers de clients des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, les pièces isolées (parchemins des XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles), les papiers de famille, les titres de propriété ont été reversés en 239 J. Ils constituent un ensemble de 6,5 mètres linéaires. En revanche, les actes en série (reventes de namps, inventaires après décès, registres de lectures et publications de contrats) ainsi que les notariats annexes ont été maintenus dans le fonds du notariat de Gournay. Le lecteur trouvera ici même une justification de cette répartition.

### **Essai de géographie historique et coutumière : Gournay et le duché de Longueville (7)**

Bien qu'aux marches de la province, l'appartenance de Gournay à la Normandie n'est pas douteuse. Frontière historique depuis 911, l'Epte délaisse cette ville de foire sur sa rive droite. Située sous l'Ancien Régime dans la Généralité de Rouen, Gournay se trouve à mi-parcours ou presque de Paris et de Dieppe. Surtout, Beauvais voisine à trente kilomètres à peine de la cité brayonne de création antique (8). Face à Gournay, sur l'autre rive de l'Epte, Ferrières relevait du diocèse de Beauvais. Le Concordat de 1802 rattacha la ville-sœur au diocèse de Rouen. Avec ses deux paroisses (Notre-Dame et Saint-Hildevert), Gournay était en outre à la tête d'un système coutumier original : vingt-quatre articles la concernant faisaient exception à la Coutume de Normandie. Une particularité puisque, loin derrière avec seulement sept adaptations chacune, les vicomtés de Caudebec-en-Caux et Bayeux présentaient le nombre le plus élevé de traits spécifiques après Gournay (le Pays de Caux disposant, on le sait, d'un droit successoral singulier) (9). La cité brayonne dominait un territoire de forme triangulaire constitué de 24 villages. La limite septentrionale en était Formerie. Marseille-en-Beauvaisis constituait la pointe la plus avancée en direction du Nord-Est. Traversés par le Thérain, *les Conquests Hïe de Gournay, & spéciautés de Beaouvoisis* étaient tenus aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles du duc de Longueville, châtelain & haute justicier de Gournay (10).

En effet, la ville, châtelainie et vicomté de Gournay dépendait de la seigneurie de Longueville-sur-Scie près de Dieppe depuis la donation par testament en 1488 de Jeanne d'Harcourt à son cousin François I<sup>er</sup> d'Orléans. Un acte isolé du début du XV<sup>e</sup> siècle (11) atteste de l'existence d'un tabellionage antérieur à l'attribution du comté de Longueville au profit de Dunois (12), le "bâtard d'Orléans", à la sortie de la guerre de Cent Ans. Erigée en duché (13) dès 1505, Longueville devait rester possession de la Maison d'Orléans jusqu'au Grand Siècle (14). Ce qu'elle cessa d'être en 1694, à la mort du dernier d'entre eux, Jean Louis

---

(7) Voir en annexe la filiation des ducs de Longueville.

(8) Abbé Jean-Eugène Decorde, *Essai historique et archéologique sur le canton de Gournay*, Paris-Rouen, 1861.

(9) Jacqueline Musset, *Le régime des biens entre époux en droit normand, du XVI<sup>e</sup> siècle à la Révolution*, Presses universitaires de Caen, 1997, p. 20.

(10) Pierre Goubert, *100 000 provinciaux au XVII<sup>e</sup> siècle*, Champs Flammarion, 1968, p. 40, signale que cette particularité existait encore du temps de l'arpentement de Bertier de Sauvigny en 1780.

(11) ADSM, 239 J 4 (pièce du 17 avril 1418).

(12) Guillaume Des Guerrots, *Longueville, ses comtes et ses ducs*, sans date, p. 51.

(13) Guillaume Des Guerrots, *Longueville, op. cit.*, p. 61.

(14) Voir la filiation des ducs de Longueville de 1537 à 1694 en annexe.

Charles, abbé d'Orléans (15), "mort imbécile au fond d'un monastère" (16). Son frère, Charles Paris, comte de Saint-Paul et dernier duc de Longueville à être doté de toutes ses capacités, laissa derrière lui un bâtard, Charles-Louis d'Orléans, légitimé par Louis XIV après la mort de son père en 1672. Les biens du "chevalier de Longueville" furent alors attribués en 1688 à Henry-Jules de Bourbon, prince de Condé et son cousin François Louis de Bourbon, prince de Conty, le fils et le neveu du Grand Condé. Accordée au Conseil tenu à Versailles au mois d'août 1692, la donation fut enregistrée à la Chambre des comptes de Normandie (17) le 9 septembre 1693. Le duché quant à lui revint au domaine royal par arrêt du Conseil (18) du 9 mars 1694. Longueville cessa dès lors d'être un apanage de la Maison d'Orléans. Pour autant, érigée en comté, la seigneurie de Gournay perdura jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Elle passa jusqu'en 1707 à la sœur de l'abbé d'Orléans, veuve du duc de Nemours. A la décennie suivante (19), elle revint à Jacques de Matignon, avant de connaître durant un septennat l'autorité de mademoiselle de Seignelay, la petite-fille de Colbert. Ne restait plus alors qu'à achever l'Ancien Régime par la domination des Montmorency-Luxembourg. Pierre Goubert voit dans cette infiltration de la noblesse de Cour la preuve de son influence dans la région dès le Grand Siècle. La précision a son importance. On verra que la fin du duché, ainsi que la reprise en main par la monarchie, eurent des conséquences directes dans l'institution notariale de Gournay. Les titulatures de ses officiers en portaient la marque.

### Organisation du tabellionage et de l'institution notariale

Créé au Moyen Age, le **tabellionage** de Gournay-en-Bray a traversé les siècles. Il s'est transformé tant sur le plan institutionnel que matériel. Par ailleurs, apparu à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le **notariat** ne s'est imposé que progressivement sous l'Ancien Régime. D'abord concurrent du tabellionage, avant de le compléter, le notariat supplanta définitivement celui-ci avec la Révolution. Deux séries ont donc coexisté à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, parfois distinctes, parfois confondues dans un mélange artificiellement constitué, plus tardivement.

On trouvera dans le répertoire méthodique un état des minutes conservées. Pour l'heure, arrêtons-nous sur l'évolution générale de l'institution notariale sous l'Ancien Régime. Depuis 1537, date des premiers registres conservés jusqu'à l'avènement de la République, on distinguera plusieurs époques :

### Chronologie

- 1) de 1537 à 1677 : tabellionage de Gournay pour le duché de Longueville ;
- 2) de 1678 à 1687 : tabellionage ; naissance d'un notariat royal indépendant ;

---

(15) François Bluche, *Louis XIV*, 1986, p. 395.

(16) Guillaume Des Guerrots, *Longueville, op.cit.*, p. 106.

(17) ADSM, 2 B 143 f°152, le don "de tous et chacun des biens meubles et immeubles qui ont appartenu au feu sieur chevalier de Longueville à nous écheus par droit de batardise ou déshérence suivant l'arrêt de nostre Conseil du 6 mai", à l'exception de 40 000 lt. accordées au sieur Porlier, "cy-devant intendant de nostre cousin le duc de Longueville et tuteur dudit sieur chevalier de Longueville".

(18) Guillaume Des Guerrots, *Longueville, op. cit.*, p. 108.

(19) C'est à partir de 1707 que la lieutenance particulière à Gournay relève du bailliage de Neufchâtel. Auparavant, elle ressortissait du bailli de Longueville. Avant comme après, les appels se font au Parlement de Normandie.

- 3) de 1688 à 1711 : notariat et tabellionage fusionnent (exercice de deux notaires-tabellions de 1688 à 1697, puis d'un seul de 1697 à 1711) ;
- 4) de 1712 à 1715 : notariat royal seul ;
- 5) de 1716 à 1729 : notariat royal et tabellionage sont confondus ;
- 6) en 1729-1730 : apparition d'un tabellionage patrimonial ;
- 7) de 1730 à 1734 : notariat royal seul ;
- 8) de 1735 à 1755 : notariat royal et tabellionage patrimonial confondus ;
- 9) de 1756 à 1792 : notariat royal seul.

L'ensemble paraît de prime abord assez complexe. Nous traiterons de certains points (volume, datation, ventilation des actes) dans les chapitres suivants. Ont été isolés pour chaque registre, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, les nom des **tabellions** et des **notaires principaux** (en caractères gras). Les *adjoints* (en italiques) ont été indiqués par ordre d'apparition dans les minutes, dès lors qu'ils étaient mentionnés de façon récurrente. Dans la mesure du possible, nous avons mentionné les qualités principales qui leur étaient attachées en dehors de cette activité secondaire. Nous rencontrons le plus souvent des avocats et des "praticiens en Court laye" pour le XVI<sup>e</sup> siècle, des commis au greffe du bailliage, du grenier à sel ou de l'élection pour les XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, voire des notaires des paroisses environnantes ou d'anciens tabellions. Remarquons la présence d'un écuyer, Pierre Du Perroy, en 1554. Une étude plus complète resterait à entreprendre sur le choix de ces adjoints de même que sur les tabellions "commis par justice" pour lesquels nous soupçonnons une mise sous tutelle judiciaire pour cause de dysfonctionnements, peut-être financiers (exemples de Pierre de Commessy et Jehan Bassart en 1553, de Gilles Coville à partir de 1557, de Pierre Hertier depuis 1679 ou déjà de Simon Leboucher (20) en 1418).

Le notariat royal apparut en Normandie avec l'édit (21) de juillet 1677. Celui de mai 1686 en fixa le règlement. Selon la hiérarchie des villes dans l'ordre judiciaire, un nombre variable de notaires garde-notes fut instauré pour l'ensemble de la province (22). Le souci de la conservation des minutes fut mis en avant au côté du "repos des familles dépendant principalement de la fonction des notaires". Le premier édit ne souleva guère de difficulté puisque le Parlement l'enregistra dès le 18 août suivant. A ce sujet, l'existence d'un premier registre du notariat royal (23) commençant dès le 2 janvier 1678 est remarquable. L'application de la mesure fut donc des plus rapides à Gournay. De leur côté, les tabellions de Rouen en refusèrent la mise en place durant dix ans. La proximité de Paris et de la Cour de Louis XIV, la dépendance de Gournay face à un duché de Longueville en déclin, ne furent sans doute pas étrangers à la faible résistance opposée par les tabellions en titre ; ceux-ci semblent d'ailleurs avoir craint pour la suite de leur carrière. En témoigne le flottement de leurs titulatures. Ainsi de Pierre Hertier, tabellion-adjoint des années 1660-1670, puis "notaire et tabellion" encore en 1679, qui redevint simple "tabellion" à partir du 13 février 1680 ; ou encore de Charles Le Cauchois, ancien adjoint au tabellionage qui, notaire et garde-notes royal au printemps et à l'été 1682, renonça finalement à cette charge. Il réapparut comme adjoint, et à compter de

---

(20) Voir note 11.

(21) *Bibliothèque de messieurs les avocats du Parlement de Rouen ou Recueil des édits, déclarations, lettres patentes, arrests et réglemens de Sa Majesté, lesquels ont été registrés au Parlement, ensemble des arrests et réglemens & autres de ladite Cour, à commencer en 1643, jusqu'en 1683, avec deux Tables, l'une chronologique, & l'autre Alphabétique*, Rouen, 1745 : pages 649-653 "Edit du roy, pour la création des Offices de notaires roïaux, & suppression des tabellionnages en la province de Normandie", juillet 1677.

(22) Douze à Rouen même, quatre par ville présidiale, deux dans les villes de bailliage, vicomté, élection ou Grenier à sel, un seul dans les paroisses de simple rang.

(23) ADSM, 2 E 59/416



1688, finit notaire et tabellion. Ces personnages illustrent à eux seuls l'hésitation de certains à prendre le tournant de la carrière royale en s'écartant des offices de tabellions seigneuriaux.

Une dernière innovation institutionnelle doit être soulignée, la création d'un **tabellionage patrimonial** au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le duché de Longueville réintégré dans le domaine royal, le tabellionage semblait menacer dans sa pérennité. La faiblesse de son statut juridique s'opposait à un notariat royal appelé à s'imposer. Il ne reposait plus en effet que sur la ville et vicomté de Gournay. Or, seule une haute-justice seigneuriale aurait pu en justifier le maintien. Après le flottement des décennies de la fin du XVII<sup>e</sup> et du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, un tabellionage patrimonial devait s'instaurer. La propriété en revint sans doute à la ville de Gournay. On en retrouverait probablement trace dans les comptabilités municipales, dans la partie "recettes de la ville" (24). Les minutes de ce tabellionage s'avèrent avoir été confondues avec celles du notariat royal (25). La parenté du notaire royal et du tabellion patrimonial (famille Leclerc) en constitue la cause première. Bien conservées pour les années 1729-1730 et 1735 à 1755, les minutes ne se retrouvent que de façon sporadique. Si l'origine exacte reste à établir, il apparaît avec certitude que cette institution a fonctionné jusqu'aux dernières années de l'Ancien Régime. En témoigne la présence de tabellions et notaires patrimoniaux comme adjoints des notaires royaux. De même, l'existence de quelques copies d'actes conservées dans le vrac (26) et dont nous ne retrouvons nulle trace dans les minutes. Le contrat de mariage de Jean Dezaubry et de Marie Anne Danjou du 8 janvier 1774, collationné l'année suivante et de nouveau en 1788, nous apporte un éclaircissement sur ce point : "la minute étant en sa liasse aux archives du comté de Gournay, sans déplacer" (27). L'indication ainsi fournie nous donne à voir une conservation manifestement différente à l'époque entre les minutes du notaire royal conservées en l'étude et celles du tabellionage patrimonial. L'édit de 1686 spécifiait en effet que les notaires "seront tenus [...] d'y avoir études ouvertes, sans qu'ils puissent entreprendre les uns sur les autres". Les minutes patrimoniales furent-elles (mal) conservées par la ville et le comté ? Ce qui expliquerait leur état fortement lacunaire. Signalons en outre que certains de ces actes se retrouveront sous forme de copies dans les "registres de lectures et publications de contrats" (28) dont nous aurons à reparler.

### Nombre de registres conservés

A en croire l'édit de 1677 le plus grand "désordre (...) ordinaire en la province de Normandie" régnait dans les minutes que chaque notaire "a passées pendant son bail, de sorte que les veuves & héritiers (& bien souvent eux-mêmes quand ils ne sont plus en exercice) ne prenant pas assez de soin de les conserver, il est presque impossible de recouvrer les contrats & actes dont on a besoin". Et d'ajouter "les minutes ne passent point entre les mains du successeur à l'office". Sans sous-estimer la portée réelle de cet édit majeur sur l'instauration

---

(24) On consultera sur ce point le répertoire numérique manuscrit des Archives municipales de Gournay, série CC.

(25) ADSM, 2 E 59/24 : dressé au XVIII<sup>e</sup> siècle, cet état des minutes mentionne pour le "notariat patrimonial. Les minutes nouvelles ou notariat patrimonial consistent en 22 petites liasses d'une année chacune depuis et compris 1734 jusques et compris 1755" ; c'est donc bien après cet instrument interne à l'étude qu'une confusion des minutes des notariats royal et patrimonial s'est établie.

(26) ADSM, 239 J 145 (2 novembre 1764) : accord passé devant Claude-François Delanef, tabellion.

(27) ADSM, 239 J 46 : la collation de 1788 a été établie par Pierre Dumont, tabellion et successeur d'Antoine Videbout, notaire patrimonial en 1774.

(28) ADSM, 2 E 59/1118 à 1127

du notariat royal en Normandie - qui ne supprima pas pour autant les tabellionages, malgré ses prétentions -, force est de constater l'exagération de ses propos alarmistes. Le tabellionage de Gournay constitue en l'occurrence une belle illustration.

Le premier acte conservé dans la série des minutes (29) date du 3 juillet 1537. Pour le seul règne de François I<sup>er</sup>, nous sont parvenus quinze registres ; vingt pour le règne d'Henri II, quatre pour François II. Quarante-et-un datent de celui de Charles IX et cinquante-huit d'Henri III, soit cent-trente-huit registres conservés pour la dynastie des Valois (1537-1589).

Règles	Registres conservés	Trimestres lacunaires	Lacunes (30) %
<b>François I<sup>er</sup></b> (1537-1547) (31) (39 trimestres)	15	18	46,15%
<b>Henri II</b> (1547-1559) (50 trimestres)	20	22	44%
<b>François II</b> (1559-1560) (5 trimestres)	4	0	0%
<b>Charles IX</b> (1560-1574) (54 trimestres)	41	2	3,70%
<b>Henri III</b> (1574-1589) (61 trimestres)	58	4	6,50%
<b>Total des règnes</b> (1537-1589)	<b>Total des registres</b> (1537-1589)	<b>Total des trimestres lacunaires</b>	<b>% (lacunaires/total)</b>
<b>(209 trimestres)</b>	<b>(138 registres)</b>	<b>(46 trimestres)</b>	<b>(22%)</b>

Rapportés à la durée de chaque règne, les résultats du tableau ci-dessus sont éclairants: si les lacunes restent importantes pour le premier XVI<sup>e</sup> siècle, passée l'année 1552, les registres manquants se font rares. Le demi-siècle qui précède l'avènement du premier des Bourbons ne conserve pas moins de 138 registres. Ils couvrent à eux seuls plus des trois-quarts de la période considérée (78 % des 209 trimestres de la monarchie des Valois). A titre de comparaison, on dispose ainsi de vingt-et-un registres pour la décennie 1550 contre une centaine pour le tabellionage de Rouen (32), ville dont la taille est bien sûr sans commune mesure. Moins épais certes que ceux de Rouen, mais plus allongé, chaque registre du tabellionage de Gournay fournit plusieurs centaines d'actes. La conservation générale n'est

(29) ADSM, 2 E 59/26

(30) Nombre de trimestres manquants divisés par le nombre de trimestres du règne.

(31) Nous n'avons pris en considération le règne qu'à compter du début de la série des minutes.

(32) ADSM, 2 E 1.

donc pas si mauvaise pour un XVI<sup>e</sup> siècle que l'on dit volontiers "lacunaire". La crainte aurait pu davantage porter sur les différents désastres que connut la ville : les épisodes successifs de peste (1581-1583, 1587-1588, 1623, 1650), les deux sièges de 1589 et 1591 par la Ligue puis par Henri IV, et surtout l'incendie du 4 octobre 1667. Ce dernier ravagea une cinquantaine d'habitations. Ces événements n'ont finalement guère touché les archives notariales. Faut-il en conclure que le désordre fut peut-être plus apparent que réel ?

### Questions de calendrier au XVI<sup>e</sup> siècle

Gournay-en-Bray disposait pour les XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles d'un tabellionage dont les registres portaient en moyenne sur un trimestre. Pour une ville de foire (33), il n'est pas surprenant que la période couverte alors par chaque registre s'interrompait peu ou prou avec les "quatre termes accoutumés" en Normandie. Ils correspondaient au paiement des rentes à Noël, à Pâques (entre le 22 mars et le 25 avril), à la Saint-Jean-Baptiste (24 juin) et à la Saint-Michel (29 septembre). La césure autour de ces dates-clés du calendrier liturgique et de l'économie agro-pastorale souffrait pourtant de nombreuses exceptions. Ainsi, de 1537 à 1543, trois registres et non quatre enveloppaient l'ensemble d'une année. Un seul portait des lendemains de la Saint-Jean-Baptiste au dernier jour de décembre ou avant l'Épiphanie ; de 1552 à 1574, c'est la Saint-Michel qui supplantait la grande fête estivale du début des moissons : un seul registre le plus souvent couvre le semestre qui s'étend de Pâques au 29 septembre. Avec l'exercice du tabellion principal Georges Langlois (à partir de l'automne 1573), ce sont quatre registres qui distribuaient l'année en autant de parts à peu près égales ; de l'ensemble des fêtes qui ponctuaient la vie économique, seule la Saint-Michel continuait de jouer un rôle certain dans le découpage temporel des registres. Avec le XVII<sup>e</sup> siècle, ceux-ci s'achevaient de plus en plus rarement au-delà du 31 décembre. Pâques comme la Saint-Jean-Baptiste avaient cessé de scander le calendrier du tabellionage. Une certaine rationalisation semble alors avoir émergé. Mais à quel moment ? Faut-il en déduire que "le Siècle des Saints" aurait renoncé à lire le calendrier institutionnel, en l'occurrence celui des tabellions, à la mesure des grandes fêtes religieuses et agro-pastorales ? La conclusion serait pour le moins osée.

L'explication est peut-être à rechercher ailleurs. Une autre difficulté que croquera le lecteur du tabellionage concerne le commencement de l'année civile, non au 1<sup>er</sup> janvier mais à Pâques. En effet, jusqu'à la réforme du calendrier par l'édit de 1564, adoptée en Normandie (34) à partir de janvier 1567 nouveau style, soit pour les trente premières années conservées, l'année ne débutait qu'entre le 22 mars et le 25 avril. Or, plusieurs registres soulèvent des problèmes de chronologie. A l'évidence des actes datant des premiers jours d'avril sont fréquemment reliés dans des registres inappropriés. Il est douteux que les datations aient été mal comprises par ceux-là mêmes qui eurent la charge de rédiger les actes. Une hypothèse doit être formulée à cet endroit. Figurant tantôt sur des pièces volantes, tantôt se suivant sous forme de cahier, les minutes auraient été reliées à une date où la pratique du calendrier suivant le style de Pâques s'était perdue depuis longtemps. Il en aurait découlé plusieurs erreurs, en

---

(33) Depuis le XII<sup>e</sup> siècle, la foire se tenait le premier mardi suivant le 14 septembre, d'après Abbé Jean-Eugène Decorde, *Essai, op. cit.* Sur les foires, voir Dominique Margairaz, *Foires et marchés dans la France préindustrielle*, éditions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1988.

(34) Non loin de là, à Beauvais, l'année nouvelle débutait à l'Annonciation (25 mars) jusqu'en 1580 ; à Paris et Amiens, c'est le style de Pâques que l'on observait jusqu'en 1565.

tête ou en fin de registre. La reliure de l'ensemble pourrait dater de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est ce que laissait entendre l'édit de mai 1686, "portant règlement pour les Notaires en la province de Normandie". En effet, celui-ci préconisait que "toutes les minutes de chacun desdits notaires, tant des villes que des autres lieux de ladite Province, soient reliées en un seul ou plusieurs registres" (35). Si l'on se souvient de l'inquiétude formulée par l'édit de 1677 relevant un "désordre" général dans les minutiers normands - désordre au moins apparent - et de l'impossibilité de retrouver un acte recherché, l'on tiendrait là et l'explication et le moment pour lesquels les reliures virent le jour. L'absence de reliure pour les minutes du XVIII<sup>e</sup> siècle, restées sous forme volante, confirmerait la datation tardive de l'opération de mise en registre (fin XVII<sup>e</sup>). L'usage de couvertures en parchemin, plus ancien que les actes eux-mêmes, conforte en tout cas l'hypothèse d'une reliure nettement postérieure. Ainsi, du registre qui englobe la période du 1<sup>er</sup> octobre au 28 décembre 1604. Le parchemin employé en guise de couverture n'est autre que le bail de l'affermage du tabellionage pour l'exercice commençant à la Saint-Michel 1573 d'une durée de trois ans (36).

### **Une tentative éphémère de séparation entre *meubles* et *immeubles* sous Henri IV**

Une autre remarque doit être formulée sur l'état physique des reliures. Les registres de 1603 à 1607 ont été cousus, deux par deux, là encore à une date nécessairement plus tardive. Il est vrai qu'ils présentaient une particularité. En effet, de la Saint-Michel 1603 à la Saint-Michel 1607, on retrouve également quatre registres par an mais organisés différemment. L'on séparait désormais par registre les actes traitant des biens meubles par nature de ceux portant sur les biens immeubles. Les couvertures, d'une encre certes presque effacée, mentionnaient tantôt "registre de meuble", "registre des contrats mobilières" ou encore "contrats de chose mobile", "contrats mobiliers", tantôt "registre immeuble", "contrats d'immeuble", ou simplement "immeubles" et même "contrats d'héritage, rente et de toute autre chose immeuble". On retrouvera ainsi regroupés dans les *meubles*, les procurations, les testaments, les contrats de mariage ne portant donation qu'en matière mobilière, les transports de deniers, les baux à ferme et à louage ; en revanche, les *immeubles* renfermaient les constitutions de rente, les baux "à titre de fief et rente foncière irracquitable à tousjours", la majorité des contrats de mariage et bien sûr le cœur même des héritages, i.e. les ventes et les transports d'habitations ou de terres (nobles ou roturières).

La particularité qui dissociait *meubles* et *immeubles* sur quatre années seulement mérite ainsi d'être soulignée. Elle nous renseigne *a contrario* sur l'absence de séparation de cette nature depuis les premiers registres conservés, à la différence des tabellionages

---

(35) *Bibliothèque de messieurs les avocats du Parlement de Rouen ou Recueil des édits, déclarations, lettres patentes, arrests et réglemens du Roy, lesquels ont été registrés en la Cour de Parlement, depuis l'année mil six cens quatre-vingt deux jusqu'à présent* [en fait 1683-1700], Rouen, 1702, p. 89.

(36) ADSM, 2 E 59/185 : l'acte, daté du 26 septembre 1573, et passé par "Jehan de Bézu, licencié en loix (...) lieutenant en la chatellenye et viconté dudit Gournay de monsieur le baillly du duché de Longueville" n'est hélas que partiellement lisible, inséré dans les coutures du registre. Le "plus offrant et dernier enchérisseur", Georges Langlois, semble avoir obtenu le bail pour 200 lt. par an, payables par moitié "au terme de Pasques et vigille de Pasques", moyennant caution à déposer en la châtellenie de Gournay ou en celle de La Ferté-en-Bray.

Sous la même cote, le registre du 3 juillet au 30 septembre 1604 comporte un parchemin de même nature : ni la date ni le prix ne sont identifiables, mais l'offre la plus forte est faite à nouveau par Georges Langlois, bourgeois de Gournay, après de "folles enchères".

normands (Rouen, Caen, Alençon, etc.) qui n'ignoraient pas ce marqueur essentiel pour la province. Qu'en conclure ? La position périphérique de Gournay doit être rappelée. Paris ou Beauvais ne sont guère éloignées. Certes, à bien des égards, par ses écritures, son système d'affermage, sa dépendance du duché de Longueville, le tabellionage de Gournay n'est pas entièrement étranger à la Normandie ; mais il ne suit pas parfaitement l'organisation traditionnelle dans la province. L'échec consacrant une séparation entre *meubles* et *immeubles* en 1607 est sans doute à rechercher du côté de l'influence de plusieurs villes étrangères à la province.

### **"Une triade de grandes villes" (37) à l'est de l'Epte : Beauvais, Amiens et Paris dans l'horizon de Gournay**

Sans oublier l'appartenance de Gournay à la Normandie et ses liaisons avec Rouen (38), remarquons les relations avec les trois grandes villes à l'est de l'Epte (Beauvais, Amiens et Paris). Elles semblent largement dominer l'horizon de la cité brayonne, véritable nœud de circulation.

Beauvais tout d'abord. Sa proximité est réelle (trente kilomètres à peine). Aussi ne s'étonnera-t-on point de relever dans les minutes comme dans les copies d'actes nombre de paroisses des environs de la cité picarde. Robert Dary (39), député aux Etats Généraux de 1614, n'était-il pas lieutenant général civil et criminel de Beauvais ? On conserve dans le fonds de Gournay les titres de propriété de cette famille, propriétaire de la terre d'Ernemont (40). De même, Nicolas Jouvenot illustre bien à lui seul les liens étroits entre Gournay, Beauvais et Paris. Grand messenger juré de l'Université de Paris et marchand bourgeois de cette ville, il parcourait régulièrement la route reliant la capitale à la cité normande. Il possédait un domicile à Paris et un pied-à-terre à Gournay. On le voit en compagnie de son épouse passer une transaction devant les notaires de Beauvais (41) en 1753.

C'est vraisemblablement cette proximité avec Beauvais qui explique un dessin à la plume représentant la façade d'une église en coupe, au coq trônant sur le clocher, dans un registre (42) de 1566. Certes, le tracé est sommaire. Aucune signature, aucune datation ne permet une identification absolue. Le papier est assurément du XVI<sup>e</sup> siècle comme l'atteste le filigrane. Inséré après une procuration générale des chanoines prébendés de l'église collégiale de Saint-Hildevert de Gournay, ce plan est ainsi authentifié par son emplacement. Toutefois, en comparaison, la construction représentée ne ressemble guère à l'architecture actuelle. Quelle conclusion en déduire ? Faut-il voir dans ce plan un simple dessin glissé par erreur dans ce registre de 1566 ? La procuration générale des chanoines confiait le soin à Jacques Foucques, licencié en loi et avocat de Gournay, de percevoir les différents revenus du chapitre. Et si le plan avait figuré d'éventuels travaux projetés en vue de transformer l'édifice ?

---

(37) Nous empruntons l'expression à Pierre Goubert, *100 000 provinciaux au XVII<sup>e</sup> siècle, Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730*, Paris, réédition 1968, p. 33.

(38) ADSM, 2 E 59/71 (acte sous seing privé de 1560, enregistré entre le 15 et le 17 mars 1565 n.st.) Relevons l'exemple de Robert Regnard de la paroisse de "Saint Hilaire pres Rouen" qui transporte à son frère Jehan Regnard, avocat, le droit du moulin à eau près d'Auchy-en-Bray.

(39) Abbé Jean-Eugène Decorde, *Essai historique, op. cit.*, p. 124.

(40) Voir ADSM, 239 J 5 (3 mars 1638) et 2 E 59/1312 (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.).

(41) ADSM, 239 J 75 (28 juin 1753).

(42) ADSM, 2 E 59/74 (1er juillet 1566) Procuration générale des chanoines de Saint-Hildevert. Le plan se trouve trois pièces plus haut.

L'hypothèse apparaît d'autant plus séduisante que non loin de là, à Beauvais, des travaux étaient en cours. Depuis le début de la décennie, la construction d'une flèche surplombant la cathédrale avait été entreprise (43). Elle fut achevée en 1568. On sait ce qu'il advint en 1573 de cette vanité qui avait poussé les Beauvaisiens à prétendre ériger la cathédrale la plus haute de toute la Chrétienté. Les chanoines de Gournay furent-ils tentés un instant par le mimétisme ? Pour étonnante qu'elle soit, la présence de ce plan à cet emplacement semble bien illustrer les relations étroites entre Gournay et Beauvais.

Amiens est l'autre grande ville picarde vers laquelle se tournait volontiers Gournay. Nous ne tenterons pas ici de rétablir les différents aspects de cette relation. Mentionnons seulement le testament de Jehan Féron, de la paroisse Saint-Pierre de Dampierre-en-Bray, au nord-ouest de Gournay (44). Retrouvé dans un registre du tabellionage de Gournay de 1563, il résume à lui seul la condition de nœud routier de la cité normande : les donations de ce prêtre allèrent à l'Hôtel-Dieu de la Madeleine à Rouen, aux Quinze-Vingts à Paris et à l'église de "Saint-Fremyn-en-Castille en Amyen[oi]s" (45), soit trois destinataires différents localisés dans trois diocèses. Si Rouen ne fait pas mystère (Dampierre-en-Bray en dépendait), Paris et Amiens ne se comprennent que par des liens plus anciens du prêtre avec ces deux villes (origine familiale, fréquentation d'un séminaire ?).

A la périphérie de la Normandie, Gournay appartenait à l'aire d'attraction de Paris sur le plan économique. Les registres des minutes permettent de l'apercevoir dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Un examen même rapide fait ressortir deux grands secteurs d'activités économiques en liaison avec Paris : l'élevage et ses dérivés, les métiers de l'artisanat. Le premier secteur approvisionnait les marchés parisiens en denrées, le second amenait un groupe socio-professionnel à la capitale.

L'élevage était avant tout destiné à fournir le lait et son dérivé principal le beurre (46). Cependant, la viande n'était pas totalement absente des échanges commerciaux entre le Pays de Bray et les marchés parisiens. Les transactions immobilières non plus. Réalisée en 1570 par un couple installé rue Saint-Honoré paroisse Saint-Eustache, la vente d'une terre labourable à Ferrières à un marchand de Gournay (47) souligne les liens étroits entre l'agriculture brayonne, le marché foncier local et la capitale du royaume (48).

Remarquable à cet égard est le répertoire alphabétique du notaire royal Claude-François Delanef (49). A partir de 1769 et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, il dressait la liste des lettres de voiture de beurre et d'œufs enregistrées dans le notariat. Il indiquait prix et quantités à destination de Paris et des alentours. Le poids de la capitale écrasait les marchés régionaux. Que l'on ait eu l'idée de dresser pareil instrument ne suffit-il pas à prouver la

---

(43) Sur le fameux épisode de la flèche la plus haute qui s'effondra, P. Roger, *Archives historiques et ecclésiastiques de la Picardie et de l'Artois*, Amiens, 1842, p. 110 ; abbé Charles Delettre, *Histoire du Diocèse de Beauvais depuis son établissement, au 3<sup>ème</sup> siècle, jusqu'au 2 septembre 1792*, Beauvais, 1842.

(44) ADSM, 2 E 59/67 (19 mars 1563 n.st. sous seing privé, enregistré le 23 mars 1563 n.st.).

(45) Robert Fossier (dir.), *Histoire de la Picardie*, Privat, 1974 ; Omer Englebert, *La fleur des Saints. 2000 prénoms et leur histoire*, Albin Michel, 1946, réédition 1984, p. 311. Venu d'Espagne, saint Firmin, que l'on fête le 25 septembre, martyr et premier évêque d'Amiens au tournant des III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles, a donné son nom à une paroisse populaire des faubourgs de la capitale picarde. Le portail nord de la cathédrale lui est dédié, ainsi qu'une procession liturgique à travers la ville.

(46) Jean-Marc Moriceau, *L'Elevage sous l'Ancien Régime (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, SEDES, 1999, p. 74.

(47) ADSM, 2 E 59/84 (28 septembre 1570).

(48) Pierre Goubert souligne la main-mise de la noblesse parisienne, non loin de là, dans le Beauvaisis. Pierre Goubert, *100 000 provinciaux, op. cit.*, p. 41.

(49) ADSM, 2 E 59/5

fréquence des liens entre Gournay et le principal centre de commandement économique du royaume au XVIII<sup>e</sup> siècle ? Ce que Potin de la Mairie résume à sa manière en 1842 : "l'agrandissement toujours croissant de Paris, l'augmentation successive de la population de cette ville ont été une cause de la prospérité du marché de Gournay. Plus Paris a eu de besoins, plus Gournay s'est mis à produire. La richesse de la grande ville a assuré celle de la petite ; Gournay, enfin, est presque un des marchés de Paris" (p. 340). Selon le maire de la cité brayonne, ce n'était pas moins de 40 à 50 voitures en 1823 qui chaque semaine acheminaient la production de Gournay et de ses environs vers les marchés de Paris, Saint-Germain, Versailles, Saint-Denis, Argenteuil, Montmorency et Pontoise.

Regards excessifs dira-t-on, exagérant la portée de relations macro-économiques, ne prenant pas suffisamment en compte la dimension humaine, négligeant la société et ses structures plus subtiles ? Mais que penser alors du choix matrimonial de deux des trois filles de cet ancien échevin de Gournay décédé (50) en 1760 ? Elles épousèrent pour l'une un laboureur d'Avesnes-en-Bray, pour l'autre un ancien greffier du Bailliage de Gournay installé à Versailles. La terre et le terroir pour l'une, l'office et l'implantation à proximité de la toute puissance politique pour l'autre. Un exemple qui illustre à merveille les liens étroits entre le centre et la périphérie, le politique et le terrain, la ville et la campagne. On se tromperait aisément en opposant Gournay, son notariat, le local et ses environs, au marché national en construction. Pour preuve "l'hostellerie où pend pour enseigne *L'escu d'Orléans*" (51), marqueur géographique identitaire dans l'espace urbain (52), témoin de liens économiques à grande distance. Ce type d'établissements accueillait des voyageurs pour un passage plus ou moins long. En représentant en 1606 les intérêts de Cristophle de La Gueulle, marchand d'Orléans, Jehan Gosselin, marchand de Gournay, attestait ainsi de relations commerciales, bien au-delà des circuits attendus (53). Les marchands "foirains", circulant de place en place, laissaient parfois Paris de côté, mais ne délaissaient pas Gournay, sa foire certes modeste, et plus généralement le Pays de Bray. La région accueillait des acteurs de l'économie venus d'horizon lointain, tel ce Pierre Salvage en 1765, "natif d'Auvergne, demeurant actuellement à Forges-les-Eaux-Minérales" (54).

Observation à taille humaine encore, celle de ces artisans (55), main-d'œuvre d'une capitale tournée vers la fabrication de produits d'un certain niveau de consommation. Eloquent à cet égard est l'exemple de cet apprenti en serrurerie originaire de Gournay (56). Parti à Paris parfaire son métier pour trois années, il fut cautionné en 1561 par un paroissien de Dampierre-en-Bray (57). De même, graveur et doreur parisien en 1560, Pierre Guérard passait procuration

---

(50) ADSM, 2 E 59/582 (2 décembre 1768).

(51) ADSM, 2 E 59/380 (16 décembre 1671) ; 2 E 59/358 (21 mars 1665) : estimation des meubles de *L'Escu d'Orléans* et cessation de bail de l'hôtellerie par Jean Le Tailleur à Nicolas Le Tailleur, son fils.

(52) Sans systématiser, les liens entre le nom des établissements et l'origine géographique de leur clientèle ne sont pas négligeables. Ainsi des Flamands à Rouen, fréquentant le *Parc de Hollande*, *La Ville d'Amsterdam* ou la *Ville d'Anvers*, mais pas exclusivement, Jacques Bottin, "La présence flamande à Rouen : l'hôte, l'auberge, la maison" dans Jacques Bottin (sous la direction), *Les étrangers dans la ville*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 1999, p. 289-290.

(53) ADSM, 2 E 59/190 (1<sup>er</sup> registre, 27 novembre 1606)

(54) ADSM, 2 E 59/1082 (26-28 mars 1765) : procès-verbal de *namps*, "vente de marchandises appartenants à Pierre Salvage".

(55) Une perspective socio-économique parisienne, Alain Thillay, *Le faubourg Saint-Antoine et ses "faux ouvriers". La liberté du travail à Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Époques-Champ Vallon, Paris, 2002 ; des artisans en politique, Haim Burstin, *Une révolution à l'œuvre. Le faubourg Saint-Marcel (1789-1794)*, Époques-Champ Vallon, Paris, 2005.

(56) ADSM, 2 E 59/350 (31 octobre 1662). Une activité nullement ignorée à Gournay même comme l'atteste cet acte passé par Nicolas Pouin, serrurier dont la "merc" (marque) n'est autre qu'une signature en forme de clé.

(57) ADSM, 2 E 59/64 (1er juillet 1561).

à son frère domicilié dans la cité brayonne (58). Il le chargeait d'intenter un procès "au siège du bailli de ce lieu" contre sa belle-famille implantée dans la région. Les activités textiles n'étaient pas absentes chez ces Brayons "montés" sur Paris. Ainsi, ce maître brodeur demeurant à Saint-Germain-des-Prés sous Henri IV, amené à passer procuration pour la succession de son épouse (59). A Gournay même, la présence d'une manufacture royale attestait de l'intérêt porté par Paris et le pouvoir monarchique aux productions locales (60).

Les liens privilégiés entre Paris et Gournay bénéficiaient des retombées des circuits de l'échange de plus en plus tournés vers des horizons lointains. Significatif à cet égard, cet acte de 1700, relié par une feuille de *La Gazette* du 2 août 1698. Parvenue jusqu'à Gournay, elle évoquait les négociations entre la France, Venise et La Moscovie à propos de la paix avec les Turcs (61). Page certes isolée d'un siècle qui s'éteignait, celui où chacun se connaissait. Elle annonçait une dynamique nouvelle, celle d'une information imprimée qui désormais s'affichait et se propageait en des temps de plus en plus court. Elle était aussi ouverture vers l'inconnu. Le temps de l'arrivée dans les campagnes de la presse parisienne et du livre paraissait venu.

### **Les reventes de *namps*, meubles et effets : une nette antériorité en Normandie sur les inventaires**

Les **reventes de *namps*, meubles et effets** témoignent de cet accroissement de la circulation des hommes, des biens et des idées. Ainsi, lors de la "vendue des meubles" (62) de Georges Langlois à son décès en 1708. Il avait exercé une charge seigneuriale, celle d'avocat fiscal du comté de Gournay et de La Ferté-en-Bray. Il était en outre doté d'une commission royale pour la revue des troupes ; un pied dans le monde de la féodalité donc, l'autre dans celui du pouvoir central. On repère une bibliothèque fort détaillée où se rencontrent une "*Histoire d'Olande* en quatre tomes", une "*Histoire de Flandres*" ou encore "*la Rescription des Républiques de l'Europe* en vingt-cinq tomes". Certains objets indiquent la pénétration de produits encore inédits dans les campagnes brayonnes des décennies précédentes, tel ce "petit cabaret de bois de la Chine avec ses tasses et cinq coupes, les sous coupes [...], le tout de fayence". Ils illustrent là des relations avec les milieux de la Cour, plus ouverts aux nouveautés cosmopolites. Ainsi peut-on comprendre l'intérieur domestique de cet homme de loi, commissaire du roi, qui renfermait "deux tableaux où sont représentés deux cardinaux avecq chacun leurs cadres, adjugés et livrés à M<sup>e</sup> Jean Thomas" pour soixante sols, deux autres tableaux "de monseigneur et madame la duchesse de Bourgogne" (le dauphin et la dauphine), un "avec son cadre doré représentant monseigneur le duc de Longueville", adjugé au même Jean Thomas, receveur du grenier à sel de Gournay pour 10 lt. Un autre tableau représentait monsieur de Montholon (le premier président du Parlement de Normandie). L'ouvrage plus classique de *l'Histoire de France* de Mezeray en six tomes (l'historiographe normand de Louis XIV) était aussi le signe d'une culture à l'échelle du royaume, au-delà de l'identité provinciale. De son côté, cet autre avocat, au Bailliage de Gournay, décédé quarante

---

(58) ADSM, 2 E 59/63 (31 décembre 1560).

(59) ADSM, 2 E 59/196 (2 juillet 1608).

(60) ADSM, 2 E 59/412 (2 septembre 1685) : contrat de mariage entre Charles Cousin, marchand boucher de Gournay et Charlotte Ozenne fille d'Anthoine, commis à la manufacture royale de Gournay et de Marie Roussel. L'acte est passé "à Gournay, en la manufacture royale dudit lieu".

(61) ADSM, 2 E 59/1039 (2 juin 1700).

(62) ADSM, 2 E 59/1047 (26 janvier 1708).



ans plus tard, possédait en 1755 une bibliothèque limitée à l'exercice du métier (63). Les *Conférences de l'Ordonnance des Eaux et Forests* en deux volumes, la *Coutume d'Amiens* et la *Coutume de Paris* voisinaient avec un "livre intitulé *Les Généalogies des maîtres des requêtes*". Le tout était mâtiné de l'indispensable "Bible sacrée, adjugée à M. de Hauteclocque d'Abancourt, avocat au Parlement de Paris". Remarquons là encore l'intérêt porté aux provinces voisines comme la position de l'acquéreur, nouvelles illustrations du caractère périphérique de Gournay.

Est-ce là en tout cas le signe de pratiques culturelles contradictoires, la Cour et l'Europe chez l'un, la France des provinces et la culture technique chez l'autre ? Doit-on y voir la preuve d'une insertion dans les circuits de l'échange variable selon les acteurs sociaux ? Assurément. Que penser en effet de cette "vente du peu de meuble resté après le décès de Louis de Fer, manouvrier à Ferrières, montant à 27 lt. 4 sols" (64) ? Le contraste de fortune et de culture d'un pauvre hère du règne de Louis XV avec celles à l'instant évoquées est saisissant.

On retrouvera fréquemment des reventes de vêtements usagers et gagés (sens premier du mot *namps*) (65) ; ainsi de la "robbe d'avocat" et de la "perruque avec la boeste" de l'avocat Georges Langlois. Par ailleurs, ne manquent ni les reventes de dîmes ni les saisies de bétail "faisant d'hommage" (66) sur les terres du seigneur, autorisées par les articles 67 et 68 de la Coutume (67). En effet, la pâture de vaches et de génisses en dehors des prés du paysan n'était pas rare. On retrouve aussi des ventes volontaires, telles les trois chevaux de la succession de F.-E. Leclerc (68), vivant notaire royal à Gournay et vendeur de *namps*.

Comme pour l'exercice du tabellionage et du notariat, la charge de revendeur de *namps*, en cas d'absence du titulaire, était assurée par un "commis reçu pour le revendage", "pour faire les ventes publiques de *namps*". *Stricto sensu*, précisait la Coutume, "ce mot, *Namps*, signifie *biens saisis*, & nantir signifie *saisir*". "*Namps* - indiquait Jacques Godefroy dans son commentaire - se prennent pour les biens saisis par exécution pour la dette du Seigneur ou du crédeur [...], lesquels biens s'appellent *Namps*, tant qu'ils sont en la main de justice & jusques à ce qu'ils soient vendus, ou que le detteur en ait pleine delivrance. [...]. La forme de la délivrance desdits *Namps* est de prendre mandement du Juge pour estre receu opposant, & en attendant ressaisi à caution". A la différence des inventaires après décès qui constituaient des actes de juridiction volontaire, à la demande des héritiers et qui en prévision accompagnaient en nombre les actes de reventes de *namps*, ces derniers étaient donc établis par voie judiciaire certes mais à des fins d'exécution (69). Le premier type d'acte (l'inventaire),

---

(63) ADSM, 2 E 59/1074 (14 mars 1755).

(64) ADSM, 2 E 59/1077 (22 juin 1760)

(65) F.Godefroid, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, tome V, 1938 : "en Normandie, *namps* se dit plus spécialement des vêtements donnés en gage" ; il existait d'ailleurs une rue aux *Namps* à Caen qui accueillait le quartier des marchands fripiers.

(66) ADSM, 2 E 59/1048 (18 mai 1709), "vendue de vaches confisquées" à la "requeste de monseigneur de Matignon, seigneur de Gournay, stipulé par M<sup>e</sup> Massé Pottin, sieur de Beaufond, procureur fiscal aux Eaux et Forests du Compté dudit Gournay et de la Ferté en Bray".

(67) Articles 64 à 68 "*De délivrance de namps*" dans *La Coutume réformée du pais et duché de Normandie, anciens ressorts et enclaves d'iceluy*, commentée par M.Josias Berault, Jacques Godefroy & d'Aviron, deux tomes, Rouen, 1687.

(68) ADSM, 2 E 59/1066 (16 mai 1747).

(69) Sur la typologie des actes judiciaires d'Ancien Régime et de leurs dérivés, Sylvain Soleil, "Nouveau scénario pour séries B : les fonds des tribunaux d'Ancien Régime. Du classement d'archives aux perspectives de recherches", dans *Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, E.H.E.S.S.-C.N.R.S., "Officiers moyens-I", octobre 1999, n°23, p. 143-160.

susceptible d'une exploitation ultérieure devant la justice, relevait toutefois des notaires, sur initiative de la sphère domestique ; le second (la revente de *namps* et de meubles) était établi par un officier dont la charge s'obtenait par affermage (70) (le plus souvent un tabellion ou un notaire). En cas de non-distribution des deniers faisant suite à une vente, il devait d'ailleurs en référer au lieutenant général du bailliage (71).

Aussi, le caractère judiciaire de la revente obligeait-il le revendeur à accompagner le procès-verbal de pièces diverses : inventaires après décès (facultatif), requête pour faire procéder à la vente, brouillons de cotation des enchères (biffés et annotés du nom de l'acheteur et des objets acquis), liste des deniers distribués aux créanciers suite à la vente et même quittances du collecteur de la taille de la paroisse pour s'assurer de la liquidation des dettes à l'égard du fisc royal. Importante dès la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, la collection s'étoffait et devint plus précise au siècle suivant. Elle se dotait de tables précieuses à partir de 1747 mais discontinues dans le temps. Etabli dans un cadre procédural, le procès-verbal de revente des *namps*, meubles et effets n'en demeurait pas moins un acte dressé par un officier exerçant en marge de l'appareil judiciaire, par affermage. Pour cette raison, le revendeur conservait les actes par devers lui. Pour singulier qu'il soit, le caractère certes hasardeux de leur conservation dans les archives des tabellions-notaires des XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, en l'occurrence ceux de Gournay, n'est pas l'aspect le moins intéressant à analyser dans la perspective d'une histoire de l'institution notariale.

### Les inventaires après décès

Comme on l'a vu, les inventaires après décès pouvaient figurer au côté des reventes de meubles. Il existe pourtant au sein du classement général une série d'inventaires séparés de ces derniers. L'on ne peut établir s'il s'agit d'actes corrélant des reventes de meubles ou non. De surcroît, on retrouvera dans les minutes elles-mêmes des inventaires après décès. De sorte qu'il conviendra de rechercher les inventaires dans trois directions différentes : au sein des minutes, en accompagnement des reventes de meubles ou en série.

Les inventaires après décès tels qu'on les connaît dans le notariat parisien dès le XVI<sup>e</sup> siècle ne se rencontrèrent en Normandie qu'à une période plus tardive. Auparavant, il existait bien de façon occasionnelle des inventaires informels. Leur structure même et leur rédaction indiquaient le caractère étranger à la province et à sa Coutume. On en découvre ainsi un prototype pour le tabellionage de Gournay, conservé dans un des registres de la série meuble. Le tabellion inventoria le contenu d'une "cassette couverte de cuir noir en la possession de noble dame charlotte de Martinville, prieure du Prieuré de Saint-Aubin près Gournay", à la demande de Pierre Ragot, depuis décédé, "vivant docteur en théologie, vicaire général de la Congrégation de France, religieux profex du couvent des frères prescheurs et de Saint-Dominique de Laval". A l'intérieur de la cassette (72) figurent 25 doublons d'or d'Espagne, 196 écus d'or sol et ½, un double ducat, ainsi que plusieurs vêtements "à usage d'homme". Répétons le, l'acte n'a pas valeur d'exemple, bien au contraire, tant il différait dans sa forme

---

(70) ADSM, 2 E 59/1065 (1747-1752) "Exercice d'Etienne Mathieu Cornu, en qualité de commis préposé d'André François Leclerc, ancien fermier de la vente de *namps* du comté de Gournay". "Lesquels dits procès verbaux [...] sont apurés par ledit défunt Cornu" ; en marge : "remis le 23 aoust 1766".

(71) C'est l'objet des suppliques conservées pour 1702, 1704, 1708 sous la cote ADSM, 2 E 59/1056.

(72) ADSM, 2 E 59/188 (2 avril 1606), inventaire établi sur présentation d'une procuration passée à frère Gaspard Cornière, "bachelier en théologie, religieux profex dudit couvent de Laval", devant Pierre Croissant, notaire et tabellion royal au pays et comté du Maine à Laval le 1er février 1606.

comme dans son objet des actes contemporains du Châtelet de Paris. Il faut attendre la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et l'édit de juillet 1677 pour voir apparaître dans la province *stricto sensu* des **inventaires de biens meubles, effets et écritures**. Il semble bien qu'il s'agisse là de la naissance officielle de ce type d'actes en Normandie. La formulation hésitante employée dans la législation royale le laisse penser (73). Edictée en 1677 et réitérée en 1686, l'interdiction faite aux auxiliaires ministériels de justice (huissiers, sergents) de dresser pareil acte nous renseigne sur un point majeur : si les inventaires après décès furent bien concomitants de l'apparition du notariat en Normandie, ils prirent le pas à cette occasion sur les ventes de meubles, apanage jusqu'alors des auxiliaires de justice. En effet, ces derniers se virent interdire de "s'immiscer en la confection desdits inventaires, & de proceder à aucune prisee & vente que sur la grosse des inventaires faits par lesdits Notaires" (édit de mai 1686). On ne s'étonnera pas en conséquence de voir l'étroite association des rédacteurs de ces deux types d'actes à Gournay. Ainsi de François Leclerc le jeune, d'abord adjoint au tabellionage, puis notaire royal (1697-1729). Il assura durant cette période la charge de revendeur de *namps*. Les actes de ventes de meubles s'en trouvèrent modifiés dans la forme. Moins laconiques qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, ils s'alignèrent plus nettement sur les inventaires. Seule la prisee des biens revendus les distinguaient encore des inventaires où s'imposait la valeur d'usage. L'émergence de ce nouveau type d'acte assura aux notaires de nouveaux revenus, prompts à compenser la finance d'offices vénaux d'un coût plus élevé que l'accès aux modiques charges affermées de tabellions. L'arrêt du Conseil d'Etat "portant Règlement des Droits des Notaires Garde-Notes de Normandie" (8 janvier 1681) en précisa le rapport : "dix sols pour chacun Rôle contenant deux Pages, fournies chacune de vingt-cinq lignes, & de dix à douze sillabes la ligne, & trente sols pour Vacation qui sera d'une heure, & à proportion". Par ailleurs, fut proscrite la rédaction d'inventaires sous seing privé par les parents, tuteurs ou curateurs des mineurs. Il en alla de même pour les huissiers et les sergents, désormais tenus au respect du monopole des notaires sur les inventaires après décès.

### **Les lectures et publications de contrats : une alternative moderne au retrait lignager**

Une autre question se trouve posée concernant certaines des minutes notariales. On sait qu'une part importante des transactions portait sur la vente de biens immobiliers (les "héritages") à un tiers. La qualification même de ces biens en "héritages" ne doit rien au hasard ou à de simples errements de langage. Elle touche à un aspect de la structure sociale normande et à sa traduction juridique dans la Coutume de la province. Le lignage, i.e. la continuité de la famille par-delà les générations, était une préoccupation constante du groupe. La Coutume normande donnait l'avantage aux aînés sur les puînés, excluait les filles des successions "quand il y avait masles" et prohibait "de donner du propre par testament". Par souci de préservation et des intérêts économiques et de l'identité dynastique, le droit normand permettait en outre à un proche parent de reprendre le bien vendu. Moyennant le prix assorti d'une indemnité, la vente se trouvait ainsi annulée. La reprise du bien devait se faire dans un délai de trente ans suivant l'acquisition (article 453 de la Coutume). On parlait en ce cas de

---

(73) "Nous avons attribué & attribuons la faculté de faire les Inventaires & répertoires de Biens, Titres, Lettres & Ecritures, chacun dans leur ressort & lieux de leur établissement" (édit de juillet 1677) ; "Voulons que conformément à nôtre Edit du mois de Juillet 1677, lesdits notaires & gardenotes jouissent pleinement de la faculté que Nous leur avons donnée, de faire chacun dans leur détroit & lieux de leur établissement [...], les inventaires & reparations des biens meubles, titres, lettres & écritures" (édit de mai 1686).

**droit de retrait lignager** (74) ("ratriait lignager"). Le bien - sur lequel pesait le plus souvent un droit de fief, la terre allodiale ayant en principe disparu - pouvait également faire l'objet d'un **droit de retrait seigneurial** (ou **féodal**) (75). "Nonobstant la belle apparence desdites raisons, c'est la plus commune résolution des Docteurs, que le retrait lignager est contre le droit commun, & partant odieux" commentait le jurisconsulte Jacques Godefroy. En effet, par cette mesure, "les vendeurs sont contraints [...] de souffrir que leur bien transisse contre leur volonté en autre main que celle des acheteurs, lesquels sont aussi par mesme raison forcée de quitter ce qu'ils avoient acheté de bonne foy, & en ce faisant la liberté du commerce est violente". Le droit de retrait lignager était "contre le droit commun en tant qu'il restreint la liberté des contractans, ayans intention par leurs conventions que la chose vendüe demeure irrevocablement à l'acheteur & à ses hoirs". En effet, le droit en question pouvait en effrayer plus d'un : toute transaction immobilière était susceptible d'être remise en cause, durant une génération entière.

La mise par écrit de la Coutume dite réformée en 1583, conjuguée aux 152 *Placités* de 1666, semble avoir renforcée cette disposition coutumière (76). Jacques Godefroy précisait : "quoy qu'autrefois il suffit de dix ans pour exclure tous lignagers, le temps de clameur leur est par cet article prorogé jusqu'à trente, sans distinction si le contract est devant Tabellions, ou sous signe privé". A la demande du procureur des Etats de la province, le Parlement de Normandie prit un arrêt en date du 23 janvier 1617. Il récusait le *terminus ad quem* de dix années, au-delà duquel "se clamer des héritages" "ne seroit plus recevable" (77) pour les lignages. Fait aggravant, la clameur lignagère pouvait s'exprimer "jusqu'au septième degré iceluy inclus" (article 452). Ce qui constituait certes une limite mais qui juridiquement permettait aux arrières-petits-enfants de cousins issus de germains de recourir à ce droit ! De fait, une vente opérée en 1660 par un vendeur né en 1600 aurait pu être contestée par un parent dont l'ancêtre commun serait né ... aux environs de 1420. Rares devaient être les cas où les ayants droit se prévalaient d'un tel degré de parenté. Il fallait pour réclamer connaître et le droit canon et ses ancêtres. Plus couramment, la parenté invoquée ne devait guère remonter au-delà des grands-parents, aïeux accessibles à tous dans la mémoire des vivants.

En réalité, plusieurs clauses de la Coutume restreignaient considérablement l'application de cette mesure. En premier lieu, le retrait lignager ne pouvait s'appliquer que pour défendre une parenté par le sang. Aussi, "les paternels peuvent seulement retirer ce qui est du costé paternel, & les maternels ce qui est du costé maternel" (article 469) (le fameux *paterna paternis, materna maternis* des jurisconsultes). Un cousin germain du côté paternel ne pouvait donc réclamer la propriété immobilière d'un bien venant de la mère du vendeur. Par ailleurs, le principal empêchement à la clause trentenaire reposait sur la possibilité offerte à l'acheteur d'opposer un droit de lecture et de publication du contrat avec enregistrement. Dans ce cas, le retrait lignager devait s'exercer "dedans l'an & jour de la lecture et publication" (article 452). "Le jour est adjouté pour montrer que *dies termini computatur in termino*, de sorte que le jour de la lecture est compris au terme donné par la Coutume comme dit Tiraqueau au titre de retrait lignager [...]. Si la lecture avoit esté faite le premier jour de Janvier 1610 à onze heures du matin, le clamant aura jusqu'au premier jour de Janvier 1611".

---

(74) Voir articles 451 à 503 de la Coutume.

(75) Article 451 : "De retraits, autrement dits clameur de bourse". "L'on peut se clamer de l'héritage vendu en quatre manières : à droit de lignage, droit seigneurial, droit conventionnel, & à droit de lettre leüe" dans *Commentaires sur la Coutume de Normandie* par MM. Bérault, Godefroy, & la Paraphrase de M. d'Aviron, Nouvelle édition, augmentée d'observation sur la jurisprudence du Palais, tome second, Rouen, 1776.

(76) Jacqueline Musset, *op .cit.*, p. 22.

(77) Virginie Lemonnier-Lesage, *Les arrêts de règlement du Parlement de Rouen, fin XVI<sup>ème</sup>-XVII<sup>ème</sup> siècles*, préface Albert Rigaudière, éditions Panthéon-Assas, p. 114.

L'article 455 de la Coutume définissait les modalités de validité de la lecture et de la publication : elle devait se "faire publiquement & à haute voix, à jour de Dimanche, issue de la Messe Paroissiale du lieu où les héritages sont assis en la présence de quatre témoins pour le moins, qui seront à ce appellés, & signeront l'acte de la publication sur le dos du contract". "La lecture ne doit pas estre faite au Prosne de la Messe, ains à l'issüe". Bien que portant sur les saisies, l'article 554 donnait la raison de cette mesure : "Et la cause pourquoy il faut attendre la sortie de la grande Messe, c'est parce que probablement il y a plus grande affluence de peuple, à raison qu'il est commandé à tous Paroissiens d'y assister ausdits jours de Dimanche, & défendu d'en sortir qu'elle ne soit entièrement achevée". L'article 456 introduisait une exception sur le lieu où devait se tenir la lecture publique : "Et où le corps des Eglises seroit hors le ressort de Normandie, & les héritages assis dans ledit ressort, la lecture s'en peut faire au prochain marché des choses vendües, ou en la Jurisdiction ordinaire dont lesdites terres & héritages vendus sont dépendans". Dans tous les cas, la proclamation devait se faire "publiquement et à haute voix", i.e. "au lieu ordinaire à faire cris & proclamations". On le devine, le souci premier était celui de la diffusion de l'information - la passation de propriété d'une main à l'autre - auprès du plus grand nombre de paroissiens, afin d'en aviser par ouï dire les premiers intéressés, les membres de la parenté. "Quatre témoins pour le moins" étaient appelés à certifier la lecture publique. Ils étaient en principe choisis au hasard, sur le parvis de l'église. Mais leur identité pouvait poser problème : "J'ai vû advenir différent sur une lecture faite présence de quatre témoins, dont l'un estoit parent de l'acquéreur. Les uns la tenoient valable disans que quand le témoignage d'iceluy parent seroit rejeté il en resteroit toujours trois [...] & qu'il seroit bien difficile à celui qui fait lecture d'éplucher les témoins qu'il appelleroit, & s'informer de la généalogie de chacun d'eux pour scavoir s'il y en auroit de parens de l'acheteur. Autres estoient d'avis qu'elle n'estoit valable disans que tous témoins doivent estre idoines". En conclusion, Jacques Godefroy en déduisait que "Si donc on n'y en appelle que quatre, au moins les faut-il choisir idoines & non suspects ny parens de l'acquéreur". Il ajoutait : "les sergens ne doivent pas appeler pour témoins & records les domestiques, parens ou alliés des parties", afin d'éviter toute contestation.

Pour attester de la réalité de la lecture, encore fallait-il laisser une trace écrite dans la durée. Et c'est là, bien sûr, tout l'intérêt de cette étude. Le fonds de Gournay voit s'échelonner des **registres de lectures et publications de contrats** de 1721 à 1790. "Nostre Coustume ne dit rien de la forme dudit registre [...], mais cessant la signature des témoins, aucune foy ne doit estre adjoutée ausdits registres, lesquels ne peuvent avoir plus de force que l'original où elle est expressément requise, & lequel ne serviroit de rien si les témoins n'y estoient signés". Avant 1721, date du premier registre conservé, on retrouvera (depuis quelle époque ?) des lectures et publications de contrats dans les minutes notariales elles-mêmes. Ainsi, pour 1713, l'exemple d'Alexandre Mauger, notaire royal à Gournay. Il fut amené, à l'issue de la messe paroissiale de Ferrières (78), à la pratique de la lecture publique de contrats (79). Parmi eux, des actes passés devant le tabellion du vidame de Gerberoy en sa résidence d'Hécourt et du

---

(78) ADSM, 2 E 59/486 (12 juin 1718) Ce qui n'allait pas de soi, au regard du fait "que depuis plusieurs années et notamment depuis que le sieur de La Marre est curé dudit Ferrières, le service divin, fondations et autres prières sont très irrégulièrement faits [...], le tout par la mauvaise humeur, traverses et empeschemens dudit sieur curé qui en empesche ledit sieur vicaire par ses menaces, en sorte que lesdits habitants sont souvent exposés à perdre la messe la plupart des dimanches, festes et autres jours, pour n'y avoir aucune heure fixe à quoy on puisse s'arrester, mesme que ledit sieur curé a empesché et empesche actuellement ledit sieur vicaire de confesser lesdits habitans, [...] tellement que lesdits habitans ont esté obligés de se répandre dans plusieurs endroits où ils ont esté refusés, [...] ce qui fait que l'estat de la paroisse est entièrement en désordre [...]".

(79) ADSM, 2 E 59/479 (9 avril 1713) : Nicolas Carchereux, tabellion du vidame de Gerberoy, résidant à Hécourt, et Jean Noël, tabellion de la châtellenie de Goulancourt, résidant à Senantes ; (27 août 1713) : autres contrats.

tabellion de la Châtellenie de Goulancourt en sa résidence de Senantes. De plus, suivant l'article 455 de la Coutume, "le Curé ou Vicaire, Sergent ou Tabellion du lieu qui aura fait ladite lecture est tenu faire registre". Le notaire n'était donc pas le seul habilité à dresser pareil registre. L'abbé Decorde avait déjà "reconnu une coutume que nous n'avions pas encore vue mentionnée dans les registres de paroisse. C'est la publication qui se faisait, le dimanche à l'issue de la messe paroissiale, des contrats de vente passés devant les tabellions" (80), cette lecture étant faite par le curé et enregistrée dans les registres paroissiaux. Ainsi de Cuy-Saint-Fiacre où à deux reprises en 1686 le curé lut un contrat passé devant le notaire de Gournay pour l'un, celui de Saint-Germer-de-Fly pour l'autre, au beau milieu de l'enregistrement des baptêmes, des mariages et des sépultures (81). La pratique (82) nous semble suffisamment baroque pour la Normandie, malgré l'indication coutumière, pour être mentionnée à cet endroit. Il est vrai que dans la Picardie voisine, les curés des paroisses rurales instrumentaient des actes de type notarié (testament, vente, succession, etc.).

De fait, les registres conservés dans le fonds de Gournay ont été dressés par le notaire. Soit un exemple (83), la vente en 1732 d'une mesure située à Loueuse, à une quinzaine de kilomètres au nord de Gournay. La transaction fut passée "devant Louis Lecontre, nottaire royal au Bailliage d'Amiens, résident à Loueuse" le 22 novembre 1732. L'acte fut contrôlé le 29 suivant au Bureau du Contrôle des Actes de Gerberoy, puis insinué (suivant le tarif) à Gournay le 2 décembre. La lecture et publication du contrat fut effectuée par François-Emmanuel Leclerc, notaire royal à Gournay le 9 décembre, "au bout des boucheris (sic) le marché [...], à haute et intelligible voix". La vente intéressant un bien immobilier hors du ressort de la Normandie expliquait que la lecture ne se soit faite sur le parvis de l'église (article 456). Clerc de Bouvresse, Charles Le Roux fut le vendeur ; l'acheteur, Jacques Lourrechel, arpenteur de son état, habitait à Loueuse. Lu et publié, l'acte mentionnait la délivrance d'une copie à l'acquéreur, à sa demande, sur papier timbré de la Généralité de Picardie. Les quatre témoins retenus par le notaire de Gournay étaient tous des environs ; ils nous renseignent sur les métiers et les paroisses de ceux qui fréquentaient les halles des bouchers, un jour de marché. On croise ainsi un tanneur et deux laboureurs. Les uns et les autres habitaient en la paroisse de Mottois, voisine de Gournay, et en celle de Bellozanne, non loin de cette ville qui polarisait l'activité du monde rural environnant. Enfin, un autre intérêt doit être souligné, c'est la transcription intégrale de l'acte. Il constitue ainsi un palliatif pour d'éventuelles lacunes. Intérêt d'autant plus grand que nombre d'actes n'étaient pas établis

---

(80) Abbé J.-E. Decorde, *op. cit.*, p. 84. Il s'agit des registres paroissiaux de Cuy-Saint-Fiacre entre 1538 et 1693.

(81) ADSM, 4 E 889 (20 janvier 1686) : "Le dimanche 20<sup>e</sup> janvier audit an, a esté leu et publié par moy Simon Dubloc, prebtre faisant l'office co[mm]e dict est, issue de la messe parroissiale dudit Cuy, un contract passé devant Nicolas Lefebvre, nottaire de Gournay le 28<sup>e</sup> octobre 1685, co[mm]e Nicolas Girard vend à Thomas Bouquet une maison avec le tenant et quatre mines de terre en labour, le tout scis en Mesnillet parroisse dudit Cuy par le prix de 200 lt. relevant de la seigneurie du Quesnoy", signé "Dubloc" ; (5 mai 1686) : "Ce dimanche, 5<sup>e</sup> may 1686, issue de la messe parroissiale de Cuy, a esté leu et publié un contract par moy sousigné passé devant Nicolas Langlois, nottaire royal de Saint-Germer-de-Fly le 15<sup>e</sup> avril dernier passé, co[mm]e Nicolas et Florent Vadeine, père et fils demeurant à Mouzon en Lorraine vendent à Guillaume Harcher de Gournay six mines trois quartiers de terre en labour en plusieurs pièces et un quartier de pray # (en marge : "# scize en ladite paroisse") à relever de tel seigneur qu'il appartient, bourné audit contract par le prix de 250 lt. et le vin accoustumé", signé "Dubloc".

(82) La pratique de la lecture et publication de contrat à l'issue de la messe par un notaire ne doit pas être confondue avec l'installation à un bénéfice ecclésiastique par l'intermédiaire d'un membre du clergé sur présentation des provisions. Cette procédure donnait lieu à une publication "à haute et intelligible voix par les notaires" et suivait le contrôle par les Insinuations ecclésiastiques mais elle se faisait non en public mais devant le clergé local, ADSM, 2 E 59/472 (20 avril 1706), installation de "très illustre & révérende dame Marie Anne de Fouilleuse de Flavacourt, religieuse professe dans le monastère de Voisin, diocèse d'Orléans, ordre de Cîteaux de la Commune Observance" à la charge de prieure du prieuré et couvent de Saint-Aubin, diocèse de Rouen.

(83) ADSM, 2 E 59/1118 (9 décembre 1732).

devant les notaires de Gournay eux-mêmes, mais dans les alentours le plus souvent. Ce qui pose ici la question de la place prise par les actes de lecture et de publication de contrat dans la procédure qui s'échelonnait entre la rédaction de l'acte et l'établissement d'une éventuelle copie à l'une des parties qui en faisait la demande.

### **De l'établissement de l'acte à la lecture et publication du contrat : le déroulement d'une procédure intermédiaire**

Loin de nous l'intention de rentrer plus avant dans le dédale des fonds de l'enregistrement. La question est complexe et à donner lieu à une approche fouillée par Gabrielle Vilar-Berrogain dès 1958. Pourtant, nous ne pouvons que souligner l'importance de la procédure de lecture et publication de contrat d'autant qu'il existe peu d'autres recours dans la Normandie de la même époque.

Typiques de la première modernité monarchique, les insinuations judiciaires (Ordonnance de Villers-Cotterets de 1539) ne se sont jamais véritablement implantées dans la province (84). Elles semblaient plus promptes à répondre à des attentes coutumières différentes, notamment parisiennes, suivant des modalités distinctes (devant la justice), malgré leur proximité d'intention (la publicité des actes). Répondant d'un système coutumier inégalitaire, les Normands utilisaient peu les donations entre vifs à la différence des Parisiens qui compensaient ainsi un droit peu favorable *a priori* à privilégier certains des enfants au détriment des autres. Quant aux donations dans les contrats de mariage (par le jeu de la dot et du don mobil) (85), elles s'inscrivaient en Normandie dans un règlement définitif de la succession, par exclusion d'hoirie, particulièrement pour les filles. Quoiqu'autorisé, le retour au partage n'était guère prisé dans la province (86). On le voit, la transmission patrimoniale lignagère empruntait d'autres voies, s'appuyant fortement en Normandie sur la Coutume.

De son côté, l'enregistrement ne s'imposa que tardivement par la centralisation monarchique louis-quatorzienne. Les deux mesures-phares de l'année 1703 (l'insinuation suivant le tarif et le centième denier) furent plus soucieuses du transfert des propriétés immobilières pour des raisons fiscales que de publicité pour les particuliers. A aucun moment, elles ne prirent le caractère de visibilité nécessaire à la préservation des intérêts des parties contractantes. Elles n'en furent pas moins obligatoires.

Par sa spécificité de signalement de la translation des propriétés immobilières, la lecture et publication de contrat (registres conservés de 1721 à 1790 pour Gournay) offrait encore aux particuliers du XVIII<sup>e</sup> siècle une alternative d'apparence archaïque à un droit ancien (le retrait lignager) mais d'inspiration moderne, à une époque où le Contrôle normand (1606-1693) avait cessé d'exister. Ce n'est que dans cette dialectique des institutions de l'Ancien Régime (l'Etat royal judiciaire et fiscal) avec des sujets soumis à un droit féodal déjà

---

(84) Le faible nombre de registres conservés dans les séries B des dépôts normands atteste la difficulté de l'institution à s'établir, plutôt qu'une conservation malheureuse.

(85) En Normandie, la dot désignait l'apport de l'épouse qu'elle conservait en bien propre ; pris sur les biens de l'épouse, le don mobil revenait au mari.

(86) Jean Yver, "La rédaction officielle de la Coutume de Normandie (Rouen, 1583). Son esprit", dans *Annales de Normandie*, mars 1986, n°1, p. 25 : l'auteur reconnaît que les articles 258-260 de la Coutume demanderait une enquête "sur le plan sociologique [...]" pour en "connaître le degré d'application". Nos propres recherches sur le sujet n'abondent pas dans le sens d'une pratique courante du retour d'hoirie.

archaïque aux Temps modernes que peut se comprendre cette institution de caractère privé (mais voulue par les Etats provinciaux et imposée par la Coutume réformée), et à cette fin conservée dans les archives notariales.

Resterait à se poser la question du ressort de cette institution informelle et d'un fort pragmatisme. Intervenant à la suite du Contrôle des Actes, puis de l'insinuation suivant le tarif - relevant l'un et l'autre des Bureaux de la Ferme Générale -, la lecture et publication de contrat suivait un cheminement spécifique. L'exemple de 1732 cité au paragraphe précédent montre que le notaire royal de Gournay était amené à publier "à haute et intelligible voix" des actes de confrères situés parfois dans d'autres circonscriptions judiciaires (en l'occurrence le Bailliage d'Amiens). Si l'on se reporte à la copie d'une table (87) alphabétique des vendeurs de propriété immobilière établie pour les notaires de l'étude de Gournay (pour les années 1706 à 1745), à partir de l'original du Bureau des Insinuations situé dans la même ville, on retrouve à la lettre L une assez grande diversité dans la provenance des actes. De 1719 à 1729, ont été contrôlés ou insinués des actes passés devant les tabellions et notaires de Gournay bien-sûr, mais aussi en direction du sud et du sud-ouest de la ville devant les notaires de Bézancourt et de Neuf-Marché ; en Picardie, les notaires de Beauvais, ceux de Formerie au Nord et de Méru au Sud ou non loin de Gournay ceux de Courcelles, Loueuse, Campeaux, Fontenay, Gerberoy, et dans les proches environs ceux d'Hécourt, Saint-Germer-de-Fly et de Saint-Quentin-des-Prés, tous sur la rive gauche de l'Epte. Mais aussi, de façon plus exceptionnelle il est vrai, devant les notaires de Rouen, des Andelys et même de Paris et de Pontoise. Le Bureau des insinuations de Gournay comme les registres de lectures et publications empiétaient fort loin sur les territoires voisins.

### **Tabellionages et notariats seconds : une histoire institutionnelle sinueuse, reflet des liens ville-campagne**

Ceci nous amène à considérer la présence dans le fonds de Gournay d'archives notariales provenant de tabellionages des environs de Gournay. Cette particularité peut surprendre. Elle s'explique tantôt par des liens organiques (dépendance officielle d'un tabellionage, tel celui de Bézancourt, branche annexe de celui de Gournay), tantôt par de simples relations personnelles (ainsi du notariat royal de Senantes). Ces ensembles constituent en tout cas des volumes suffisamment importants en eux-mêmes pour que nous nous arrêtions quelques instants.

● **Beauvoir-en-Lyons, Bézancourt, Montroty, Bosc-Hyons** : une première série de 27 registres et liasses intéresse un groupe de paroisses à l'ouest de Gournay, sièges de tabellionages et notariats ruraux (Beauvoir au nord de la route qui conduit à Rouen ; Bézancourt, Montroty et Bosc-Hyons au sud, à proximité de Neuf-Marché). Très inégal dans la durée, l'ensemble présente *a priori* peu d'unité, tant géographique qu'institutionnelle.

Beauvoir-en-Lyons n'est ici représentée que par deux registres uniques, cependant très riches, au suivi chronologique d'autant plus appréciable (de 1566 à 1569). Beauvoir relevait au XVI<sup>e</sup> siècle d'une branche du tabellionage de Lyons-la-Forêt (à une quinzaine de km au sud), comme celui de Neuf-Marché. Ce que nous indique un acte en date du premier mars 1568. Les adjoints de Nicolas Desmares, le tabellion de Beauvoir, furent assez nombreux et

---

(87) ADSM, 2 E 59/21



parmi eux Toussaints Le Tellier, sergent royal à Lyons et même Thomas Jullien, un prêtre. Aucun lien direct ne semble avoir existé entre ce tabellionage et celui de Gournay. Aussi, la présence de ces deux registres ne se comprend que par le rôle éminent joué par la famille Le Radde pour la charge de tabellion, puis de notaire royal en l'étude de Bézancourt.

Hormis un registre de 1595-1598, d'ailleurs difficile à authentifier (88), les archives de Bézancourt ne débutent qu'en 1627 et s'interrompent après 1733. L'ensemble des registres mêlent minutes et actes sous seing privé reconnus devant notaires, tout au long de ce siècle. Avec parfois, l'enregistrement, de nombreuses années après, d'actes sous seing privé (89). Deux périodes introduisent une interruption dans la suite chronologique : marquées par la présence d'un registre d'un format différent, les années 1671-1673 pourraient laisser penser à l'existence d'une série alternative, au moins éphémère, ne comportant que des minutes seules ; surtout, les années 1643 à 1652 nous laissent entrevoir une coupure, comprise non comme une lacune mais comme la reprise par Nicolas Le Radde de la fonction de principal tabellion de Gournay durant cette décennie. Les registres correspondant renferment aussi bien des actes intéressants Gournay que Bézancourt (90). Cette dernière avait toujours été une branche du tabellionage de la cité voisine. La particularité réside dans l'évolution même du ressort de cette branche. Le plus souvent seule (de 1595 à 1598, entre 1627 et 1643, et de nouveau de 1652 à 1678), Bézancourt fut réunie directement à Gournay (entre 1643 et 1652), à Bosc-Hyons (entre 1695 et 1733) et même à Beauvoir-en-Lyons (en 1693-1694). Mais dans ce dernier cas, l'association s'explique par l'acquisition dès 1679 du tabellionage de Beauvoir et Montroty (Châtellenie de Lyons) par Adrien Le Radde qui semble ainsi avoir délaissé Bézancourt jusqu'en 1692. Si cohérence il y a, elle apparaît bien plus à travers la place prise par la famille Le Radde (91) que par la logique institutionnelle même. La présence des deux registres de Beauvoir datant du XVI<sup>e</sup> siècle, évoqués précédemment, ne saurait être comprise autrement. Mais revenu à Bézancourt en 1693 et délaissant Beauvoir deux ans plus tard, on s'explique mal qu'Adrien Le Radde ait dissocié ces deux registres d'une série sans doute plus vaste (la présence à Bézancourt, le 23 février 1641, du tabellion royal de Beauvoir-en-Lyons comme adjoint exceptionnel, confirme l'existence alors de deux tabellionages différents). Le basculement des Le Radde père et fils d'une charge de tabellion à Bézancourt (relevant de Gournay) jusqu'en 1678 sur une charge de notaire royal à Beauvoir s'explique en partie par deux facteurs : la perception des évolutions générales (l'édit de création du notariat en Normandie en 1677) et particulières (la fin pressentie du tabellionage ducal de Gournay) les conduisit à se rallier à la logique des offices royaux au détriment d'une charge seigneuriale désormais menacée. Le retour à Bézancourt, sur une charge royale à partir de 1693, fut contemporain de la fin du tabellionage seigneuriale de Gournay. Notons l'occupation de la charge de tabellion patrimonial à Gournay même, en 1729-1730, par le dernier représentant de la famille dans la profession. La découverte des lettres de provisions aux Archives nationales dans la série V<sup>1</sup> (complète à partir de 1675) devrait permettre de préciser certains éléments. Le contrôle des actes lui-même fut fort instable, preuve d'une grande confusion dans la géographie coutumière locale ; pour le registre mixte de 1693-1694, le contrôle diffère bien-sûr : le Bureau de Lyons pour Beauvoir, celui de Gournay pour Bézancourt. Mais en 1700, et

---

(88) Aucune titulature ne ressort de ce registre, après un examen pourtant minutieux ; seule la présence d'un adjoint, Thomas Le François, dans ce registre et le premier qui suit, nous autorise à le classer parmi les registres de Bézancourt. De nombreux actes sont passés tant à Bézancourt qu'à Beauvoir.

(89) ADSM, 2 E 59/1138 : acte du 18 mai 1651 reconnu le 16 novembre 1670.

(90) ADSM, 2 E 59/297-315

(91) ADSM, 2 E 59/535 (17 mai 1743) : inventaire après décès de "M<sup>r</sup> Adrien Le Radde, ancien tabellion audit lieu" de Bézancourt, présent Adrien Macé Le Radde, demeurant à Bézancourt, fils aîné et non héritier (...) et pour Adrien, Louis et Ambroise Le Radde, frères puînés non héritiers. Il s'agit du dernier tabellion dont on conserve les archives jusqu'en 1733.

au moins pour dix années, le Bureau de Mainneville, en direction du Sud, supplanta Gournay ; à partir de 1714, peut-être avant, ce dernier reprit le relais du contrôle des actes de Bézancourt.

La mobilité géographique des Le Radde dans la région de Gournay ne se mesurait pas seulement par leur mutation professionnelle, d'une étude notariale à l'autre, selon la conjoncture. Comme le souligne Jean Delumeau, "à l'époque, le notaire de village est bien différent de celui des villes. C'est un itinérant qui rédige ses actes à l'auberge, chez l'habitant, voire au cimetière" (92). Et de fait, les Le Radde passaient contrats "en la taverne de Bézancourt, sur les huit à neuf heures du matin" (18 avril 1672), "au presbiteraire de Bézancourt" (2 août 1679), "en la maison d'Estienne Briard à Beauvoir-en-Lyons" (9 mai 1682), "au chasteau de Boshion, sur les huit heures du matin" (30 juillet 1682), "sur le chemin de Lyons à Gournay" (11 novembre 1682) ou encore "aux Carreaux, paroisse de Beauvoir-en-Lyons" (1<sup>er</sup> octobre 1686). A Lyons même, le 3 février 1670, "Adrien Le Radde, tabellion en la Chastellenie de Gournay pour la branche de Bézenecourt" fut amené à instrumenter "à cause de la récusation en intérêts de M<sup>e</sup> Nicollas Largis, tabellion roial en la Chastelenie de Lions".

A cette occasion, il s'adjoignit Nicolas Martin, le greffier au Bailliage de Lyons. Au temps de Nicolas Le Radde, dans les années 1627-1643, avant le passage au tabellionage de Gournay, les adjoints étaient en nombre limité. Parmi eux, le sergent Adam Auxdentz, d'une famille du cru (93), Marin Senglier (94), le sergent royal aux forêts de Lyons, par ailleurs receveur de la seigneurie de Bézancourt (95) ou après l'épisode de Gournay, cet autre sergent André Le Blic durant vingt-cinq ans. Avec Adrien Le Radde, notaire à Beauvoir, les adjoints se firent plus nombreux. Le fidèle Le Blic ne suivit pas jusqu'à Beauvoir où se recrutaient plus aisément les officiers royaux de Lyons (procureur, commis au greffe) ou de Gournay (notaire royal), un rang au-dessus.

● **La Ferté** : Gournay & La Ferté-en-Bray avaient partie liée. Contrôleur au Magasin à sel de Gournay, Charles Guédier exerça en outre la charge de "receveur général de monseigneur le duc de Longueville ès sièges et Chastellenye dudit Gournay et de La Ferté-en-Bray" (96) en 1625. Distantes de 20 km, les deux villes étaient donc attachées politiquement au duché de Longueville. On ne s'étonnera pas en conséquence de retrouver des références à La Ferté dans le tabellionage de Gournay, voire même des copies d'actes (97). Plus curieux en apparence est l'existence dans le fonds de Gournay d'un registre unique du tabellionage de La Ferté (98) pour les années 1622-1634. Il correspond à l'exercice d'Adrien Gouyn pour lequel

---

(92) DELUMEAU (Jean), préface de, Nicole Lemaître, *Le Scribe et le Mage. Notaires et société rurale en Bas-Limousin aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Musée du pays d'Ussel, 2000, p. X.

(93) Sur les Auxdentz, ADSM, 2 E 59/1148 (14 juillet 1694).

(94) Sur Marin Senglier, voir le dossier de procédure dans les archives du Parlement, ADSM, 1 B 5555.

(95) ADSM, 2 E 59/302 (5 mars 1646) : "A Bézenecourt, comparut en sa personne M<sup>e</sup> Marin Senglier, recepveur de la terre et seigneurie de Bézenecourt, y demeurant" pour le bail à titre de ferme pour la moitié de trois années à honnête femme Adrienne Le Heurteur, veuve de défunt Aubin Challot, demeurante en ladite paroisse, de 12 "bestes à laisne, (...) loialles et marchandes", à charge de les nourrir, établir, faire garder, "lesdites parties partagerons lesdites bestes, ensemble les multiples d'icelles au boult desdits trois ans, moitié par moitié par la laisne par chacun an", "ladite veuve fera et ce que le bailleur choisira".

(96) ADSM, 2 E 59/249 (13 mars 1625).

(97) ADSM, 239 J 135 : 3 copies d'actes des tabellions Louis Thomas pour 1656 et Jean Thomas pour 1695 et 1699. On ne conserve pas les minutes correspondant à la première copie.

(98) ADSM, 2 E 59/1155 (1622-1634) : un acte en date du 28 juin 1630 mentionne M<sup>e</sup> Ollyvier Lesueur, greffier au bailliage de La Ferté, comme adjoint de Robert Duthil.

on conserve plusieurs registres (99) portant sur des années contemporaines. Ce registre est en fait constitué d'un ensemble de minutes, reliées tardivement et ne présentant pas de suite cohérente. L'explication réside vraisemblablement dans le passage de Georges Vigueroux, ancien tabellion de La Ferté entre 1647-1650, par le tabellionage de Gournay (100) de 1652 à 1655. Il s'en retourna ensuite à La Ferté dans les années 1660 et au-delà. Il faut dès lors considérer qu'au cours de son activité à Gournay, Vigueroux avait ramené les archives de son exercice précédent. Une partie fut oubliée à son départ pour La Ferté. Parmi elles, des minutes isolées de 1622 à 1634.

● **Le Boulay et Nolléval-Morville** : à l'orée de la forêt de Lyons, sur la route d'Argueil à Rouen, trois paroisses, Le Boulay au centre, Nolléval et Morville de part et d'autre, ont laissé quelques minutes. Haute-justice, possession du "chanoene prébendé en la grande église cathédrale Nostre-Dame de Rouen" (101) Joseph de Cassis, en 1573, Le Boulay disposait d'un tabellionage. Quatre registres (102) subsistent dont deux appartenant au fonds de Gournay (103), outre plusieurs pages reliées au registre (104) de La Ferté. A première vue, aucun rapport ne semble pouvoir être établi entre Gournay et Le Boulay. Pourtant, les mentions du tabellion Jehan Duthil en 1571-1572 et 1573 permettent d'établir une parenté vraisemblable avec les minutes de La Ferté (105). On retrouve en effet un Jehan Duthil, prévôt juré de la seigneurie de Saint-Lucien, et un Robert Duthil, l'un et l'autre commis et adjoints d'Adrien Gouyn à La Ferté, un demi-siècle plus tard (106). Les Duthil de La Ferté des années 1620-1630 étaient sûrement parents du Jehan Duthil du Boulay des années 1570. Ainsi s'expliquerait la reliure d'actes de 1583 passés par Jehan Canevaz, tabellion du Boulay et Jehan de La Haye son commis dans le registre de La Ferté. Comme pour ce dernier, ces archives arrivèrent sans doute à Gournay au temps de Georges Vigueroux. Par ailleurs, outre la charge de "tabellion en la haute-justice de Boullay", Jehan Canevaz fut "tabellion royal en la branche de Nolléval et Mourville" (1602 et 1620), relevant de la vicomté de Rouen. Pour cette raison, on recherchera avec profit l'enregistrement d'actes passés devant les tabellions de la haute justice du Boulay et les tabellions de Nolléval et Morville dans le Contrôle normand (107). Signalons enfin que l'un des registres intéressant le tabellionage du Boulay (108) est artificiellement relié avec des contrats de Sommery-en-Bray, branche du tabellionage de Maynières. Or, on retrouve par

---

(99) ADSM, 2 E 25/1-9 (1616-1630).

(100) ADSM, 2 E 59/316-324 (1652-1655).

(101) ADSM, 2 E 14/425 : première page du registre. Dates extrêmes : 5 janvier 1573-26 mars 1576.

(102) Outre le registre 2 E 14/425, 2 E 14/1094 (13 septembre 1571-18 décembre 1572).

(103) ADSM, 2 E 59/1156-1157.

(104) ADSM, 2 E 59/1155 (1583).

(105) ADSM, 2 E 14/1094 et 2 E 14/425.

(106) ADSM, 2 E 59/1155.

(107) ADSM, 5 BP 256, volume 468 du Contrôle des titres de la ville et vicomté de Rouen, f°834 et suivants (29 mars 1631) : "Moy, Pierre Charlle, demeurant à Rouen, sousigné, confesse par la présente avoir quitté, cédé et transporté [...] à honorable homme Anthoine Le Cœur, maistre arquebuzier artillier arballestrier à Rouen, mon frère en loy, c'est assavoir la somme de 7 lt. 2 sols 10 deniers de rente ypoteque [...] en quoy est vers moy obligé Guillaume Charlle, mon frère, pour tel contract pour la constitution de ladite rente passé par devant les tabellions de la haulte Justice de Boullay le 3<sup>e</sup> jour de juillet mil six cens trente", le transport pour 100 lt. en date du 28 mars 1631.

(108) ADSM, 2 E 14/1094 (années 1580-1590) : tabellions Robert Burgot et Nicolas Gambu. Acte du 22 décembre 1590 : "Je, Jehan Mynedorge, tabellion en la vicomté de Maynières, confesse avoir baillé à tiltre de louage pour six ans" à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1589, "à Robert Burgot, demeurant paroisse de Sommery, l'estat et office du tabellionage de la branche de Sommery, dépendante du tabellionage de ladite vicomté de Maynières" pour 4 lt. par an en 2 termes (à partir de la Saint-Jean-Baptiste 1589 et à la Saint-Michel), "ledit Burgot cautionné par Anthoine Burgot, frère, Nicollas Pynel, cousturier, Nicollas Bense, fils en loy dudit Burgot, Jehan Le Boullenger, demeurant paroisse de Sommery, Pierre Hanocquin de Fontaines-en-Bray".

ailleurs des minutes de Sommeroy dans le fonds de La Ferté (109). Comme on peut le voir, l'enchevêtrement révèle un ensemble complexe de relations institutionnelles et personnelles, rendu confus par la reliure d'actes en apparence présentant peu de liens entre eux. Il trahit un empilement d'actes, mal classés par les tabellions du moment, et pour cette raison conservés dans un désordre au moins apparent.

● **Senantes** : Commis au tabellionage de Gournay entre 1747 et 1752 et dans le même temps commis du revendeur de *namps*, c'est à partir du 10 octobre 1752 qu' Etienne Mathieu Cornu assura la charge de notaire et garde-notes royal et héréditaire à Senantes, à 5 km à l'est de Gournay. Il en conserva la fonction jusqu'en juin 1763. Ce fut lors de la fermeture de l'étude (à la mort d'E. M. Cornu) (110) que les archives parvinrent à Gournay à cause du lien étroit qu'avait entretenu le dernier détenteur de la charge avec la cité brayonne. Episode accidentel pour ainsi dire, car Senantes ne fut jamais dépendante de Gournay. Il montre pourtant à merveille le rapprochement fructueux de l'histoire institutionnelle et de l'histoire sociale des personnels.

Le second point à souligner concerne le ressort dont relevait Senantes. La question reste délicate, tant l'identification de la titulature des notaires n'a pu être réalisée qu'avec difficulté ou plus exactement son évolution dans le temps. De même, la charge étant occupée par une seule et même famille, les Fombert, nous n'avons pu isoler de 1579 à 1674, dans le cadre de ce classement, les années d'exercice des uns et des autres. Les successions exactes demanderaient une investigation qu'il conviendrait de préciser par une observation des signatures, la découverte des lettres de provision, etc. La période d'exercice d'E. M. Cornu est aussi celle où "la résidence de Senantes" dépendait du bailliage et siège présidial de Beauvais. L'influence de ce dernier s'étendait alors jusqu'aux portes de la Normandie. Mais les armoiries de la capitale du royaume étaient là, en tête des actes, pour rappeler l'appartenance à la Généralité de Paris. Incrustées dans le papier timbré, elles arboraient certaines années la célèbre nef parisienne, flottant sur sa devise. Il semble que ce soit depuis les années 1670, époque de forte reprise en main des cadres institutionnels dans tout le royaume, que la dépendance de Senantes se soit affirmée. Mais "la grande faiblesse du bailliage et siège présidial de Beauvais, ce fut la date tardive de sa création (1581)" (111). Auparavant, Senantes dépendait de la prévôté et châellenie de Milly, Bailliage et comté de Clermont-en-Beauvaisis. De création plus ancienne (1531), le bailliage de Clermont étendait fort loin et sa Coutume et sa juridiction, par-delà la cité du comte-évêque, jusque dans le Bray picard. Paradoxe, les Fombert, notaires royaux de Senantes (relevant de Clermont), furent durant tout le XVII<sup>e</sup> siècle les lieutenants de la châellenie de **Goullancourt** (112), seigneurie (113) depuis 1217 de l'évêque de Beauvais, vidame de Gerberoy. Signe de la différence coutumière avec la Normandie voisine, le relevé d'un "extraict de minut du greffe" (114) d'un inventaire après décès par Jehan Leclercq, sergent de la châellenie de Goullancourt et visé par Flourimont

(109) Notamment, ADSM, 2 E 25/10-27 (1621-1671).

(110) ADSM, 2 E 59/1065 : ainsi que l'atteste la mention de remise des procès-verbaux de *namps*, le 23 août 1766, à la suite du décès de Cornu. Cf. note 68.

(111) Pierre Goubert, *op. cit.*, p. 39.

(112) ADSM, 2 E 59/1248 (12 juillet-7 septembre 1623) : 5 actes judiciaires dressés par Nycoullas Fombert, juge chastellain de la chastellenye de Goullancourt pour monseigneur l'évesque et compte de Beauvais, vidame de Gerberoy, pair de France, seigneur et chastellain dudit Goullancourt" ; 2 E 59/1215 (27 mars 1662) : acte en présence de François Fombert, receveur de la châellenie de Goullancourt ; 2 E 59/1219 (13 mai 1666) : acte soumis au rapport de Flourymont Fombert, lieutenant de la châellenie de Goullancourt et notaire royal demeurant à Senantes.

(113) N.R. Potin de La Mairie, *op. cit.*, p. 161-167. Le château de Goullancourt fut construit lors du second traité de Saint-Clair-sur-Epte de 946, à la frontière picarde.

(114) ADSM, 2 E 59/1208 (15 mai 1653).

Fombert en 1653. L'inventaire concernait un villageois de Goulancourt, Anthoine Picart, vivant demeurant à la ferme de Chatiaux qui appartenait à l'évêque de Beauvais. Enfin, on l'aura noté, on écrivait à Senantes, notaire royal et non tabellion, bien avant Gournay. Même après que le notariat de Senantes eût cessé d'être entre les mains des Fombert, les liens entre Senantes et Goulancourt restèrent étroits : pour preuve, le tabellion de la châellenie de Goulancourt (115) qui résidait encore en 1713 à Senantes mais dont les archives ne nous sont pas parvenues.

Le notariat royal de Senantes est conservé dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (actes les plus anciens de 1577). Même si certaines années du XVII<sup>e</sup> siècle ne sont représentées que par des actes isolés, il constitue une fort belle série continue de liasses puis de registres. En atteste, celui de 1754, à la couverture ornée de deux volatiles et d'un visage d'homme cerné d'une tête d'oiseau (116). On prendra soin à la lecture des registres de la date de certains actes placés pour des raisons procédurales dans des registres nettement postérieurs. De plus, la reliure des actes a souvent inversé l'ordre du calendrier. Pour l'heure, de nombreuses cotes restent non communicables, eu égard l'état physique de ces archives. Remarquons enfin des lacunes importantes, après les Fombert (1681 à 1698 inclus, 1732 à 1747 inclus).

Que trouve-t-on dans ces archives rurales ? Reprenons volontiers à notre compte ce propos de Jean Jacquart pour qui "lire les unes après les autres, les minutes conservées d'un tabellionage villageois, c'est entrer dans la vie la plus personnelle des familles et des individus, voire se dessiner les parentés, les solidarités, les conflits d'intérêt ou de pouvoir, les querelles d'après-bail, les rixes, la géographie complète de ce monde à demi-clos" (117). Bref, comme dans le tabellionage et le notariat de Gournay, le lecteur retrouvera contrats de rentes, d'achats de terre, contrats de mariage, testaments, etc., c'est-à-dire les grands classiques communs à tous les fonds d'archives de cette nature. Mais puisque Jean Jacquart aimait à parler d'une géographie rurale d'un monde à demi-clos, n'allons pas une fois encore nous imaginer une absence totale de relations avec la ville. Ce "mémoire des héritages appartenant à Pierre Fontaine l'aisné" le montre (118). "Marchant hautelisseur demeurant à Amiens" paroisse Saint-Sulpice, il passa procuration en blanc à l'adresse de "monsieur monsieur Fombert, notaire royal à Senantes par amys que Dieu garde" en 1658. Nouvel indice de l'insertion des campagnes dans la dynamique urbaine. La ruralité a cependant sa propre cohérence. Que dire du poids exact de cette charge de "magister de Senante" (119) qu'occupait l'année suivante Adrien Larcieux ? A quoi correspond-elle au juste ? Quel en est le mode d'accès ? On le pressent mais on laisse le soin de la précision à l'historien du Bray picard. Terminons en signalant ces cartes à jouer du XVII<sup>e</sup> siècle, couramment utilisées par le notaire de Senantes pour relier ses minutes (il fallait bien passer les longues soirées d'hiver). Dans le registre de 1676, un cinq de pique paré d'un 76 manuscrit, datation ainsi authentifiée, présente cette inscription qui nous laisse entrevoir les profondeurs d'une âme tourmentée, peut-être celle d'un notaire (janséniste ?), ami de la poésie (120) :

---

(115) ADSM, 2 E 59/479 (9 avril 1713) : lecture et publication de contrats dont un acte "passé devant Jean Noël, tabellion de la chastellenie de Goulancourt, résident à Senente le 27 avril 1709".

(116) ADSM, 2 E 59/1238.

(117) Jean Jacquart, "Sources notariales et histoire rurale", *La documentación notarial y la historia*, Saint-Jacques-de-Compostelle, 1984, I, p. 248.

(118) ADSM, 2 E 59/1213 (4 août 1658).

(119) ADSM, 2 E 59/1214 (7 mars 1659) : testament de Marye Prévost, femme d'Adrien Larcieux, demeurant à Senantes.

(120) ADSM, 2 E 59/1227 (12 septembre 1676).

*"Je scays bien ma raison,  
Qu'en ce dernier malheur  
Il n'est point de remède  
A mon apre douleur  
Sous d'incurable maux  
Mon âme est à bout  
Et c'est ce qui me tue"*

### Dossiers de clients

Nous concluons cette présentation du fonds par un survol des archives qui constituaient le vrac. A proprement parler, ces archives ont un statut privé. Dressées par les notaires, à la demande de leurs clients, elles n'étaient conservées qu'à titre gracieux, le notaire intervenant davantage comme avoué (conseiller juridique). L'affaire traitée, leur caractère probatoire ne ressortait pas aux yeux du notaire. Aussi, leur élimination a-t-elle été fréquente, passé un certain délai. Toutefois, la circulaire du 26 mars 1928 - renforcée par celle du 18 décembre 1998 qui en préconisait la conservation en série E dans le fonds d'origine - nous permet une présentation succincte de cet ensemble documentaire d'une très grande variété, s'étendant du XIV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle.

### Titres seigneuriaux

● **Actes scellés** : on retrouvera six actes sur parchemin contrôlés par les gardes des sceaux respectifs des obligations des châtelainies de Lyons-la-Forêt et de Gournay. Il s'agit pour l'essentiel d'actes de vente et de "fieffes d'héritages", entre 1391 et 1418, passés par les tabellions de l'une et l'autre ville. Ils intéressent la paroisse d'Ernemont, non loin de Gournay. On complètera utilement ces documents par trois inventaires dressés au XVII<sup>e</sup> siècle et portant sur le Moyen Age. Ils concernent la même paroisse.

● **Aveux** : concernant le fief de Frontebosc, une centaine d'aveux, (de 1424 à 1666), rendus aux seigneurs successifs, permettent un examen des différents vassaux, tels François Hertier, bourgeois de Gournay et Robert Pollin, sergent royal et commissaire des aides et tailles de Gournay en 1596. Les aveux du XVI<sup>e</sup> siècle sont en outre pourvus d'une présentation au sénéchal de la seigneurie, les Herbel père et fils. On dispose pour le XVII<sup>e</sup> siècle d'une table alphabétique des vassaux qui ont passé aveux depuis 1600, de contrats de vente et de procédures judiciaires intéressant la propriété du fief.

Par ailleurs, pour six autres seigneuries représentées dans le fonds de Gournay, on conserve pour chacune d'elles des aveux du XVIII<sup>e</sup> siècle.

● **Seigneurie de Beuvreuil (1597-1689)** : un ensemble d'archives, de nature variée, (aveux, assises mercuriales et plaids seigneuriaux, copies d'actes de tabellionages, tels ventes, successions, etc., procès-verbaux d'arpentage, et même une généalogie des différents seigneurs) concerne un fief dont le chef se situait au nord de Gournay. Toutes ces pièces proviennent d'une succession établie au XIX<sup>e</sup> siècle par un notaire d'Evreux.

● **Deux documents à signaler** : un registre des plaids des seigneuries de Jubert et du Thil-en-Forêt, dressé en 1788 et renvoyant aux parcelles d'un terrier (455 articles) ; la comptabilité partielle (1768-1769) des revenus de la seigneurie de Ferrières, appartenant à un greffier en chef de la cour des monnaies à Paris, présentée par Claude François Delanef, notaire à Gournay.

### Titres de propriété

Dans la plupart des cas, il s'agit d'archives n'ayant d'autres liens avec la famille à laquelle les biens se rattachent que de propriété.

● **Titres des Dary d'Ernemont**, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles.

● **Titres des Bodin et Bodin-Hullin** : Charles-Thomas Bodin-Hullin : avocat au bailliage de Gournay (1775), agent national du district de Gournay (an II), procureur-syndic du district (an III), homme de loi (1806), receveur des contributions directes (1807), jurisconsulte (1817), avocat (1820) et son fils, François-Edmond Bodin, notaire à Calais et à Yvetôt : très gros dossier d'archives, très nombreux titres de propriété et droits de succession. Les Bodin, père et fils, semblent avoir été les avoués de nombreux clients de la région.

### Plans d'arpentage, adjudications, Biens nationaux

Il existe une série de plans en couleur, d'une très belle qualité visuelle, à dominante de rouge et vert, accompagnant le plus souvent des procès-verbaux d'**arpentage**. Ils ont été réalisés par des arpenteurs du roi ou des géomètres et sont d'une grande précision. Ils datent tous de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> et de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Un seul est antérieur et date de 1728. Il concerne une terre champenoise. On retrouvera des plans dans les minutes elles-mêmes ou dans les copies d'actes.

Par ailleurs, les actes d'**adjudication** de terres ou de fermes sont assez fréquents pour le XIX<sup>e</sup> siècle. Notons ainsi l'adjudication de 63 lots de terres ayant appartenu à la famille de Montmorency dans la région de Gournay, en 1848, juste après les journées révolutionnaires. Les **Biens nationaux** ont laissé quelques traces pour l'an III et l'an IV.

### Procès

Différentes pièces de procès sont conservées du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Elles s'accompagnent fréquemment de pièces annexes, notamment d'actes notariés.

## Papiers d'entreprise

- **Société des Fermiers normands** : une mention particulière pour ce bel ensemble d'archives d'une entreprise de laiterie à Ferrières. Il s'agit pour l'essentiel des archives de la création de cette société (1895-1899) : acte de fondation devant le notaire de Gournay, statuts, échange de correspondance, mais aussi plan de l'usine, liste du matériel, procurations des actionnaires, décisions de l'assemblée des actionnaires, etc. A noter l'iconographie sur les factures à en-tête de l'usine, modifiées à quelques mois d'intervalle : la première figurait une médaille obtenue à un concours agricole, à l'effigie de Napoléon III, tandis que deux épaisses fumées noires se dégageaient de l'usine et de la locomotive d'un train ; sur la seconde, l'empereur a disparu, les fumées sont devenues blanches et plus rassurantes pour le consommateur de produits laitiers. Un souci certain de la communication d'entreprise par les dirigeants de l'époque... L'entreprise a continué d'exister bien après comme l'atteste un bail de 1907 conservé dans les papiers Leroy-Moulin.

- **Plan d'arpentage** de lots vendus à **Charles Gervais** en 1892.

- **Maison Jules Leroy-Moulin** : beau dossier d'archives concernant le *Café-restaurant Albert et l'Hôtel de la Gare* à Serqueux, propriétés du négociant en vins et spiritueux J. Leroy-Moulin à Gournay. Correspondances, plans, devis pour travaux, etc. On suit pas à pas la modernisation d'un établissement hôtelier avant 1914, puis dans l'entre-deux-guerres : éclairage à l'acétylène en 1903-1904, électrification en 1919-1922, chauffage central en 1919-1921, installation d'une pompe à essence en 1926-1927 et modification du bâti par l'architecte rouennais Emile Thomas entre 1919 et 1923 (nombreux plans bleus et correspondances). A noter les factures à en-tête richement décorées (y compris d'autres établissements correspondants).

## Titres de famille, correspondances privées, état civil

Les papiers de famille constituaient de loin l'essentiel du vrac. On retrouvera de très nombreuses copies d'actes notariés, accompagnées de pièces diverses (procès, correspondances privées, copies d'actes d'état civil, etc.). Lorsque cela a été possible, on a maintenu en l'état les dossiers de clients du XIX<sup>e</sup> siècle et les pièces regroupées suivant une logique familiale pour les XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. Parmi les exemples exceptionnels, la famille **Stabenrath**, originaire de Silésie selon Potin de la Mairie (p. 425). Arrivée à la cour de Louis XIV (avec La Palatine ?), Christian Léopold Stabenrath était interprète en langues étrangères. Il est inhumé à Saint-Sulpice en 1727 à l'âge de 75 ans. Sa descendance parvient à Gournay dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle (121) ; parmi elle, Emmanuel J. M. Léopold de Stabenrath, juge de paix à Gournay sous l'Empire et membre du Conseil général de la Seine-Inférieure sous la Restauration. Il ne sera pas rare de croiser le nom de ce dernier dans différentes affaires du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Autre exemple, l'énorme registre de 491 folio liquidant la succession de l'épouse de Pierre Louis Charles Euphrasie **Paterelle** en 1828. Une mention

---

(121) Sur cette famille, Archives municipales de Gournay, registres paroissiaux, GG 206 (10 septembre 1753) : Emmanuel de Stabenrath fils de Christian Léopold de Stabenrath, chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare, interprète, de la paroisse de Saint-Jean-en-Grève à Paris ; GG 243 (18 janvier 1790) : Emmanuel J. M. Léopold de Stabenrath, avocat au bailliage de Gournay, fils de feu Emmanuel, bourgeois de Paris et de feu Catherine Jean Le Dict Duflos, de Notre-Dame de Gournay. Ces informations m'ont été communiquées par Guillaume Beauval que je remercie.



spéciale pour le dossier de carrière de fonctionnaire, en vue de la retraite de P. L. J. Rivière, né à Elbeuf-en-Bray, le 23 décembre 1774, commis d'ordre à la 2<sup>e</sup> Division de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, décoré de la Légion d'Honneur, retraité depuis le 15 juillet 1848. Sa présence dans le fonds s'explique par la parenté de l'intéressé avec le notaire François Joseph Hullin et un notaire de Gaillefontaine. Le dossier s'accompagne de pièces très diverses dont une lettre postérieure à 1816, adressée par l'épouse de P. L. J. Rivière, pour la jouissance de la propriété du privilège des chaises à porteurs, au comte de Prades, ministre de la Maison du Roi.

Plus classique, les papiers des laboureurs et marchands **Richebourg** depuis le XVII<sup>e</sup> siècle ; le contrat de mariage et l'inventaire après décès de Martin Mabile, tailleur d'habits des années 1730-1740 et l'aveu présenté par son fils au seigneur de Gournay en 1760, les papiers d'une famille de meuniers de Ferrières (les **Desaubry**) de la mi XVIII<sup>e</sup> jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle ; le testament olographe, à l'écriture maladroite, daté de 1776, de la veuve d'un marchand de fer ; des papiers intéressant Jean-Etienne **Le Tailleur**, député à l'Assemblée Législative de 1791, administrateur du district de Gournay, juge de paix du canton au XIX<sup>e</sup> siècle ; la succession du négociant parisien, Jacques Anthoine **Gallemand**, sous le Directoire ; un contrat de remplacement d'un soldat des armées napoléoniennes devant un notaire parisien et des centaines de dossiers de familles des XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles.

### Mémoires et comptabilités

Mentionnons simplement quelques mémoires et comptabilités du XIX<sup>e</sup> siècle : les comptes d'un apothicaire sous la Restauration, accompagnés d'une correspondance, dont la lettre d'un prêtre du Loiret qui évoque son frère au Tyrol ; les droits dus par un marchand de beurre du canton de Forges en 1818-1819 ; les frais de transport de pierres d'un maçon de Gournay à la même époque ; la mercuriale des prix du blé à Gournay de 1800 à 1818 ; deux états journaliers pour 1812 et 1817 des quantités et des prix du pain fournis par un boulanger de Gournay à une sœur et un frère, ce dernier apprenti cordonnier, etc. Autant de mémoires comptables, reflets de la diversité quotidienne et professionnelle de la région au début du XIX<sup>e</sup> siècle, fournissant des indicateurs économiques pertinents sur les matières premières, les denrées de consommation courante, les coûts du transport local, etc.

### Copies d'actes

Terminons en signalant une masse de copies d'actes du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle provenant des tabellionages et notariats de Gournay, des proches environs (Gerberoy, Hécourt, Neuf-Marché, etc.), des actuels départements de l'Oise ou de l'Eure ou plus lointains (Aumale, Neufchâtel, et même Rouen, Paris, etc.). Toutes ne sont pas conservées sous leur forme d'origine. De nombreuses copies d'actes ont fait l'objet d'un classement par ordre alphabétique du premier nom, choix arbitraire, mais offrant une possibilité de retrouver un acte en copie ou

sous seing privé, au milieu d'une masse très importante. Mentionnons un accord entre les habitants de Ferrières et ceux du hameau de Petit-Pré sur les droits de pâture, du 5 février 1560, copié (122) par M<sup>e</sup> Vigneron d'Heucqueville en avril 1833. Il s'agit de la période du démantèlement des biens communaux.

**Eric Tuncq**

Je tiens à remercier Vincent Maroteaux, directeur des Archives départementales de la Seine-Maritime, pour la confiance qu'il m'a accordée en me chargeant du classement de ce fonds et de la rédaction de cette introduction. J'espère avoir répondu à ses attentes, ainsi qu'à ses encouragements. J'ai également bénéficié de la contribution et des réflexions amicales de Jean-Yves Laillier et de Guillaume Beauval. Qu'ils trouvent à cet endroit l'expression de ma gratitude pour leur sagacité. Jacques Lévêque de Pontharouart et Philippe Cailleux ont enrichi mes interrogations. Enfin, mes remerciements ne seraient pas complets, si je ne mentionnais ici l'ensemble du personnel, et en particulier Brigitte Guillemot qui, outre son intérêt pour cette étude au cours de ces deux mois passés aux Archives départementales, a assuré la tâche délicate de la recotation du fonds dans son ensemble et la saisie de l'inventaire.

---

(122) L'original est en 2 E 59/63 (4 février 1561 n.st.) et comporte une mention marginale apposée par M<sup>e</sup> Vigneron d'Heucqueville en avril 1833. Une autre copie a été établie le 1<sup>er</sup> juin 1663.

## Annexe

### Filiation des ducs de Longueville (1537-1694)

- **Louis II** († 9 juin 1537), duc depuis la bataille de Pavie (24 février 1525) ;
- son fils, **François III** (1535-22 septembre 1551), duc de 1537 à 1551 ;
- son cousin, **Léonor** (1540-août 1573), duc de 1551 à 1573, duc d'Estouteville et comte de Saint-Paul par son mariage en 1563, gouverneur de Picardie ;
- son fils, **Henri I<sup>er</sup>** (ca 1567-29 avril 1595), duc de 1573 à 1595 ;
- son fils, **Henri II** (1595-11 mai 1663), duc de 1595 à 1663, époux d'Anne-Geneviève de Bourbon, gouverneur de Normandie et frondeur ;
- son fils, **Jean Louis Charles** (12 janvier 1646-24 février 1694), duc de 1663 à 1668, et de 1672 à 1694, abbé d'Orléans ;
- son frère, **Charles Paris** (1649-1672), duc de 1668 à 1672 ;
- **le chevalier de Longueville** († octobre 1688 à Philisbourg), son fils bâtard, légitimé mais sans couronne ducale.

## Sources complémentaires

### Sources imprimées

#### Sources publiées sous l'Ancien Régime

- BERAULT (Josias), GODEFROY, & la paraphrase de M. D'AVIRON, *Commentaires sur la Coutume de Normandie, Nouvelle édition, augmentée d'observation sur la jurisprudence du Palais*, Rouen, 1776, 2 volumes in folio.
- *Bibliothèque de messieurs les avocats du Parlement de Rouen ou Recueil des édits, déclarations, lettres patentes, arrests et réglemens de Sa Majesté, lesquels ont été registrés au Parlement, ensemble des arrests et réglemens & autres de ladite Cour, à commencer en 1643, avec deux tables, l'une chronologique, & l'autre alphabétique*, Rouen, 1702-1745.
- Edit du roi pour la création des offices de notaires royaux, et la suppression des tabellionages en la province de Normandie (juillet 1677).
- Arrêt du Conseil d'Etat portant règlement des droits des notaires garde-notes de Normandie (8 janvier 1681).
- Edit du roi portant règlement pour les notaires en la province de Normandie (mai 1686).
- Lettres patentes en forme de déclaration pour l'union des offices de greffiers des arbitrages dans les lieux où ils n'ont point été établis en Normandie aux offices de notaires (mai 1687).

#### Sources éditées aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles

- ISAMBERT, DECRUSY, TAILLANDIER, *Recueil général des anciennes lois françaises*, Paris, 1833.
- VALIN (L.) (éd.), *Le roule des plès de héritage de la mairie de Jehan Mustel, 1355-1356*, Rouen, 1924.

## Sources archivistiques

### Aux Archives départementales de la Seine-Maritime :

- 2 J : Trésor de la paroisse de Gournay-en-Bray, XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles.

### A la Bibliothèque municipale de Rouen :

- Manuscrit Y 20, Louis Larchier de Gondeville, doyen du chapitre collégiale de Saint-Hildevert de Gournay de 1714 à 1740, *Histoire civile, politique et militaire de la ville de Gournay*, copie de 1825, 214 p.
- Manuscrit Y 220, Nicolas Cordier, (attribué à), curé de Notre-Dame de Gournay, *Histoire de Gournay*, in-4, XVIII<sup>e</sup> siècle, 131 ff. avec deux anciens plans de la ville.

Pour les sources concernant Gournay et sa région, espace frontalier des actuels départements de l'Eure et de l'Oise, on consultera avec intérêt l'index général du tome II du *Guide des Archives de la Seine-Maritime*, Claude Hohl (dir.), Rouen, 1993 qui renvoie à de nombreuses sources extérieures. Signalons en particulier :

### Aux Archives départementales de l'Eure :

- 11 B : Haute justice et bailliage de Lyons.
- 24 B : Haute-justice de Beauvoir-en-Lyons, 1707-1718.
- Série C (v. *Guide* T. II, p.725).

### Aux Archives départementales de l'Oise :

- Série G (v. *Guide* T. II, p. 726-728) et notamment : G 1093 (1309-1608) sur Gournay-en-Bray ; G 3061 (1655-1694), G 4511 (1667), G 6274 (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.) sur Ferrières-en-Bray.

## Bibliographie

### 1. Questions de droit

#### **1.1. Les fonds de l'enregistrement : "un moyen d'accès aux fonds notariaux et une possibilité de remplacement"**

- Une première approche : BERNARD (Gildas), *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, chapitre 5 "Les fonds de l'enregistrement et des hypothèques", p.73-80, Archives nationales, Paris, 1981.
- Une étude approfondie : VILAR-BERROGAIN (Gabrielle), *Guide des recherches dans les fonds d'enregistrement sous l'Ancien Régime*, Direction des Archives de France, 1958 : daté en ce qui concerne l'état des fonds, l'ouvrage reste une contribution majeure pour appréhender ces archives avec subtilité.
- Le cas normand, un article introductif : GOUHIER (Pierre), "Le Fonctionnement de l'enregistrement sous l'Ancien Régime", dans *Annales de Normandie*, 1966, p.185-192.

## 1.2. Sur le droit normand :

● MUSSET (Jacqueline), *Le régime des biens entre époux en droit normand, du XVI<sup>e</sup> siècle à la Révolution*, Presses universitaires de Caen, 1997, avec une bibliographie sur les spécificités de la Coutume normande et les travaux de Jean Yver dont le maître-livre demeure, *Egalité entre héritiers et exclusion des enfants dotés. Essai de géographie coutumière*, Paris, 1966.

## 1.3. Sur le calendrier :

● GIRY (Arthur), *Manuel de diplomatique*, 1894 (chapitre II, "Du commencement de l'année").

## 2. Questions d'usage

### 2.1. Utiliser les archives notariales : méthodes appliquées

● POISSON (Jean-Paul), *Notaires et société, travaux d'histoire et de sociologie notariales*, Economica, tome I préfacé par G. Dumézil, présentation par P. Chaunu, 1985 ; tome II préfacé par Orest Ranum, avant-propos de P. Chaunu, 1990. "L'historien-sociologue du Massif notarial" (G.Dumézil).

● SARAZIN (Jean-Yves), « L'historien et le notaire. Acquis et perspectives de l'étude des actes privés de la France Moderne », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome 160, fascicule 1, 2002, p.229-270

● VOGLER (Bernard) (éd.), *Les Actes notariés. Source de l'histoire sociale XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, colloque de 1978, Istra, Strasbourg, 1979.

Une revue d'histoire notariale : *Le Gnomon, Revue internationale du notariat*.

Une collection "Histoire notariale" (HN) aux *Presses universitaires du Mirail*, éditée à Toulouse et dirigée par Jean-Luc Laffont, parmi laquelle :

● LAFFONT (Jean-Luc) (dir.), *Problèmes et méthodes d'analyse historique de l'activité notariale (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles), actes du colloque de Toulouse de 1990*, 1991.

### 2.2. Notaires et tabellions, métier et groupe social

#### 2.2.1. Etudes générales

● LAFFONT (Jean-Luc) (éd.), *Notaires, notariat et société sous l'Ancien Régime. Actes du colloque de Toulouse de 1989*, HN, 1990.

● LAFFONT (Jean-Luc) (dir.), *Le notaire, le paysan et la terre dans la France méridionale à l'époque moderne*, HN, 1999.

● POISSON (Jean-Paul), "L'étude du notaire" dans Pierre Nora, *Les lieux de mémoire*, tome III *Les France*, volume 3. *De l'archive à l'emblème*, Gallimard, 1992, p. 52-85, une synthèse illustrée comme première approche de l'ensemble d'une œuvre monumentale.

#### 2.2.2. Monographies régionales

● FAVIER (René) (édition), *Pierre-Philippe Candy. Orgueil et narcissisme. Journal d'un notaire dauphinois au XVIII<sup>e</sup> siècle*, (préface de Daniel Roche), "La pierre et l'écrit", Presses Universitaires de Grenoble, 2006. Publication d'un livre de compte.

● LANGLOIS (Ludovic), *La communauté des notaires de Tours de 1512 à 1791 d'après ses archives inédites*, Paris, 1911.

● LEMAITRE (Nicole), *Le Scribe et le Mage. Notaires et société rurale en Bas-Limousin aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Musée du pays d'Ussel, 2000. "Un austère livre de raison de notaires ruraux (...) sert de fil conducteur pour la reconstitution minutieuse et convaincante d'une

société rurale de chez nous, entre la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle" (préface de Jean Delumeau).

- LIMON (Marie-Françoise), *Les notaires au Châtelet de Paris sous le règne de Louis XIV*, préface de Bernard Barbiche, HN, 1992.
- Dolan (Claire), *Le notaire, la famille et la ville (Aix-en-Provence à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle)*, HN, 1998.
- JAHAN (Sébastien), *Profession, parenté, identité sociale. Les notaires de Poitiers aux temps modernes (1515-1815)*, HN, 1999.

### 2.3. Typologie des actes et travaux de référence

- sur les *testaments* :

- VOVELLE (Michel), *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle*, réédition C.T.H.S., Paris, 1997 (à partir des registres d'insinuations).

- sur les *inventaires après décès* :

- BAULANT (Micheline), *Meaux et ses campagnes. Vivre et survivre dans le monde rural sous l'Ancien Régime*, textes rassemblés et édités par Arlette Schweitz, Gérard Béaur et Anne Varet-Vitu, Presses Universitaires de Rennes, décembre 2006. Les multiples usages possibles de l'inventaire après décès par une historienne de l'économie et de la société.
- MARTIN (Henri-Jean), *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle (1598-1701)*, tomes I et II, 1969, réédition Droz, Paris, 1999.
- QUENIART (Jean), *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse d'Etat soutenue en Sorbonne, 1975.
- PARDHAILHE-GALABRUN (Annick), *La Naissance de l'intime. 3000 foyers parisiens, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, P.U.F., Paris, 1988.

- sur les *contrats de mariage* :

- DAUMARD (Adeline) et FURET (François), *Structures et relations sociales à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1961.
- MOUSNIER (Roland), *La stratification sociale à Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, 1976.

- sur les *rentes*, le crédit et la dette :

- HOFFMAN (Philip T.), POSTEL-VINAY (Gilles), ROSENTHAL (Jean-Laurent), *Des marchés sans prix. Une économie politique du crédit à Paris, 1660-1870*, éditions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 2001.
- SCHNAPPER (Bernard), *Les rentes au XVI<sup>e</sup> siècle. Histoire d'un instrument de crédit*, S.E.V.P.E.N., Paris, 1957.
- "Les réseaux de crédit en Europe, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles", *Annales Histoire, Sciences sociales*, novembre-décembre 1994, p. 1335-1442 : un panorama européen sur la question-clé du crédit et du marché foncier sous l'Ancien Régime.

## 3. Monographies régionales utilisables pour le Pays de Bray

### 3.1. Etudes anciennes et érudites

- COCHET (Abbé), *Eglise collégiale de Saint-Hildevvert*, 1851.
- DECORDE (Abbé Jean-Eugène), *Essai historique et archéologique sur le canton de Gournay*, Paris-Rouen, 1861 : un ouvrage d'érudition positiviste mâtiné d'une vision de l'histoire qui sied à un abbé du Second Empire. Précieux pour démarrer une recherche sur la région.
- DERGNY (Dieudonné), *Les cloches du Pays de Bray*, 1863.
- DES GUERROTS (Guillaume), *Longueville, ses comtes et ses ducs*, Rouen, s. d.

- POTIN DE LA MAIRIE (N. R.), *Recherches historiques sur la ville de Gournay-en-Bray*, Gournay, 1842-1844, 3 volumes : un livre majeur dont s'est largement inspiré l'abbé Decorde.
- POTIN DE LA MAIRIE (N. R.), *Recherches historiques, archéologiques et biographiques sur les possessions des sires normands de Gournay, le Bray normand et le Bray picard et sur toutes les communes de l'arrondissement de Neufchâtel*, Gournay, 1852, 2 volumes.
- SION (Jules), *Les Paysans de la Normandie orientale. Pays de Caux, Bray, Vexin normand, Vallée de la Seine*, Paris, 1909.

### **3.2. Etudes universitaires depuis 1950**

- GOUBERT (Pierre), *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730, contribution à l'histoire sociale de la France du XVII<sup>e</sup>*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1960, édition abrégée *100 000 provinciaux au XVII<sup>e</sup> siècle*, Champs Flammarion, 1968. Nombreux éléments sur Senantes.
- GOUJARD (Philippe), *L'abolition de la "féodalité" dans le Pays de Bray (1789-1793)*, Commission d'histoire économique et sociale de la Révolution française, Mémoires et documents, tome XXXVI, Paris, 1979.
- GOUJARD (Philippe), *Un catholicisme bien tempéré. La vie religieuse dans les paroisses rurales de Normandie, 1680-1789*, Editions du C.T.H.S., 1996.
- HURPIN (Gérard), *L'intendance de Rouen en 1698, édition critique du mémoire "Pour l'instruction du Duc de Bourgogne"*, Editions du C.T.H.S., 1985.



## REPERTOIRES

### Tabellionage du duché de Longueville, branche de Gournay

2 E 59/1-3

Répertoires alphabétiques par prénom et par acte

1573-1641

- 1 - 1573 (septembre)-1582 (septembre)
- 2 - 1610 (avril)-1616 (septembre) (123)
- 3 - 1634 (octobre)-1641 (décembre) (124)

### Notariat de Gournay

2 E 59/4-9

Répertoires alphabétiques par nom et par acte

1758-1895

- 4 - 1758 (janvier)-1769 (janvier) (125)
- 5 - 1769 (mars)-1793 (novembre) (126)
- 6 - An II (nivôse)-1806 (avril)
- 7 - 1807 (janvier)-1819 (mars)
- 8 - 1830 (septembre)-1843 (septembre) (127)
- 9 - 1877 (septembre)-1895 (décembre) (128)

---

(123) Ne couvre que les lettres A à P.

(124) Par ordre alphabétique des prénoms, des institutions ("l'église de"), des groupes sociaux ("les enfants", "les héritiers") et des types d'actes ("bail", "brevet", "procuration", etc.).

(125) Répertoire "des vendeurs et des décédés en cas d'inventaire et de vente", "des acquéreurs ou requérants en cas d'inventaires et de ventes" par François, Joseph Hullin.

(126) "Etat des droits revenants net, des actes passés par le sieur Delanef, notaire royal à Gournay" depuis Pâques 1769 et commençant "par les noms de famille des vendeurs, bailleurs à fief ou à loyer, constituans, et autres premiers nommés". "Nota : la feuille contenant les noms portés sous la lettre A (années 1769 à 1778) se trouve attachée entre les années 1792 et 1793 lettre M". Dressé par Claude, François Delanef.

A signaler en fin de registre : "Etat des lettres de voiture prises depuis et compris le 28 mars 1769 jusqu'au 20 juillet 1790", avec les "dates de délivrance", les "quantités", les "sommés qui en reviennent", les "marchandises pour Paris" ("livres de beurre" et "miliers d'œufs"), les "marchandises pour les environs" (idem).

(127) Répertoire de René, Joseph Vigneron d'Heucqueville.

(128) Répertoire de Léon, Alphonse Belhoste et de Louis Charles Mauger.

**2 E 59/10-20**

**Répertoires chronologiques**

**1715-1955**

- 10 - 1715 (octobre)-1746 (décembre)
- 11 - 1729 (6 octobre)-1730 (6 mai) (129) ; 1730 (7 mai)-1731 (30 janvier) (130) ; 1731 (4 février-24 septembre) (131) ; 1731 (24 septembre)-1732 (12 mai) (132)
- 12 - 1769 (5 février)-an III (fructidor) ; an IV (1<sup>er</sup> vendémiaire)-an IX (24 prairial) ; an X (3 vendémiaire)-1806 (12 avril)
- 13 - 1807 (janvier)-1818 (avril) (133)
- 14 - 1818 (avril)-1830 (janvier)
- 15 - 1830 (janvier)-1843 (novembre)
- 16 - 1843 (novembre)-1860 (octobre)
- 17 - 1860 (octobre)-1873 (mars)
- 18 - 1892 (novembre)-1913 (août) (134)
- 19 - 1913 (août)-1921 (avril) (135)
- 20 - 1921 (juin)-1955 (juin) (136)

**INSTRUMENTS PERSONNELS PROPRES A L'ETUDE**

**2 E 59/21**

Table alphabétique des vendeurs (établie à partir du Bureau des insinuations de Gournay)

**1706 (1<sup>er</sup> janvier)-1745 (juin) (137)**

**2 E 59/22-23**

**Mains courantes**

(Notariat de Gournay)

**1895-1933**

- 22 - 1895 (mai)-1900 (février) (138)
- 23 - 1926 (janvier)-1933 (février) (139)

---

(129) Répertoire d'Adrien Le Radde, tabellion patrimonial de la châtellenie, ville et vicomté de Gournay.

(130) Répertoire d'Adrien Le Radde, tabellion jusqu'au 6 novembre, puis de François, Emmanuel Leclerc, notaire royal.

(131) Répertoire de F.E. Leclerc.

(132) *Id.*

(133) Répertoire de Jacques, Pierre, Elie, Noël. Comporte également la date de l'enregistrement au Tribunal de première instance de Neufchâtel, suivant la loi du 25 Ventose an XI.

(134) Répertoire de Louis, Charles Mauger et de Jules, Raymond Eudier.

(135) Répertoire de Jules, Raymond Eudier.

(136) Répertoire de Jules, Raymond Eudier et de Henri Deneux.

(137) "Table alphabétique des actes translatifs de propriété par les noms des vendeurs" : jusqu'en 1742-1745 et a) pour les actes des vendeurs dont le nom commence par la lettre A, à partir de 1706 ; b) pour le reste de l'alphabet, à partir de 1719.

(138) Main-courante de Louis, Charles Mauger.

(139) Main-courante de Jules, Raymond Eudier.

**2 E 59/24**

État sommaire des minutes et autres pièces des  
tabellionages et notariats de Gournay, Beauvoir-  
en-Lyons, Bezancourt et Senantes

**1537-1769**

**2 E 59/25**

État sommaire des minutes d'actes remis à M<sup>e</sup>  
Damiens par M<sup>e</sup> Vignerot d'Heucqueville

**vers 1843**

**Tabellionage  
du duché de Longueville & d'Estouteville  
en la châteltenie, ville & vicomté de Gournay**

**MINUTES**

**2 E 59/26-53**

**COVILLE (Anthoine) (140)**

*Hildevert de Laporte, Philippot Le Cauchoys, Hutin Leparmentier, Jehan Thibergue, Jehan Troullin, Nicolas Cyreau, Pierre Duperroy (141), Jehan Bassart, Pierre de Commessy, Jehan Droussy*

**1537-1557**

- 26 - 1537 (3 juillet-31 décembre)
- 27 - 1538 (8 janvier n.st.-23 avril)
- 28 - 1538 (23 avril-18 juin)
- 29 - 1538 (25 juin-27 décembre)
- 30 - 1538 (31 décembre) - 1539 (5 avril n.st.)
- 31 - 1539 (8 avril-17 juin, 23 -31 décembre)
- 32 - 1539 (24 juin-15 décembre) (142)
- 33 - 1540 (3 janvier n.st.-30 mars)
- 34 - 1541 (20 avril-21 juin)
- 35 - 1541 (28 juin-31 décembre)
- 36 - 1542 (2 janvier n.st.-6 avril n.st.)
- 37 - 1542 (11 avril-23 juin)
- 38 - 1542 (24 juin-31 décembre) (143)
- 39 - 1543 (2 janvier n.st.-27 mars)
- 40 - 1543 (27 mars-16 août)
- 41 - 1552 (29 septembre-31 décembre) (144)
- 42 - 1553 (2 janvier n.st.-31 mars n.st.)
- 43 - 1553 (4 avril-26 septembre)
- 44 - 1553 (2 octobre) - 1554 (2 janvier n.st.)
- 45 - 1554 (1<sup>er</sup> janvier n.st.-24 mars n.st.)
- 46 - 1554 (30 mars-30 septembre) (145)
- 47 - 1554 (29 septembre-31 décembre)
- 48 - 1555 (1<sup>er</sup> janvier n.st.-30 mars n.st.) (146)
- 49 - 1555 (16 avril-28 septembre)
- 50 - 1555 (1<sup>er</sup> octobre)-1556 (1<sup>er</sup> janvier n.st.) (147)
- 51 - 1556 (3 janvier n.st.-10 mars n.st.)
- 52 - 1556 (3 avril n.st.-26 septembre) (148)
- 53 - 1557 (11 janvier n.st.-3 avril n.st.) (149)

---

(140) Avocat en cour lai.

(141) Ecuyer.

(142) Quelques pages manquantes.

(143) *Id.*

(144) Première page manquante.

(145) Plus un premier cahier relié par erreur dans ce registre, daté de 1555 (1er avril n.st.-6 avril n.st.).

(146) Plus 40 pages reliées par erreur à la fin de ce registre, datées de 1554 (26-30 mars).

(147) Dernières pages manquantes.

(148) Mauvais état.

(149) *Id.*

**2 E 59/54-79****COVILLE (Anthoine et Gilles) (150)***Pierre de Commessy, Jehan Droussy, Pierre Duperroy,  
Hugues Martin, Simon Pallefroy, Jehan Guillemyn***1557-1568**

- 54 - 1557 (20 avril-5 octobre)  
 55 - 1557 (6 octobre)-1558 (1<sup>er</sup> janvier n.st.)  
 56 - 1558 (2 janvier n.st.-5 avril n.st.)  
 57 - 1558 (11 avril-29 septembre)  
 58 - 1558 (2 octobre)-1559 (3 janvier n.st.)  
 59 - 1559 (2 janvier n.st.-25 mars n.st.)  
 60 - 1559 (28 mars-27 septembre)  
 61 - 1559 (29 septembre- 30 décembre)  
 62 - 1560 (2 janvier n.st.-2 avril n.st.) (151)  
 63a - 1560 (17 avril-28 septembre)  
 63b - 1560 (30 septembre)-1561 (1<sup>er</sup> janvier n.st.)  
 63c - 1561 (1<sup>er</sup> janvier n.st.-5 avril n.st.)  
 64 - 1561 (6 avril-29 septembre)  
 65 - 1561 (29 septembre)-1562 (2 janvier n.st.)  
 66 - 1562 (4 janvier n.st.-28 mars n.st.)  
 67a - 1562 (1<sup>er</sup> avril-29 septembre)  
 67b - 1562 (29 septembre)-1563 (2 janvier n.st.)  
 67c - 1563 (2 janvier n.st.-1<sup>er</sup> avril n.st.)  
 68a - 1563 (13 avril-2 octobre)  
 68b - 1563 (2 octobre-31 décembre)  
 68c - 1564 (2 janvier n.st.-1<sup>er</sup> avril n.st.)  
 69 - 1564 (2 avril-30 septembre) (152)  
 70 - 1564 (30 septembre)-1565 (3 janvier n.st.)  
 71 - 1565 (3 janvier n.st.-31 mars n.st.)  
 72 - 1565 (27 avril-28 septembre) (153)  
 73a - 1565 (29 septembre)-1566 (2 janvier n.st.)  
 73b - 1566 (2 janvier n.st.-1<sup>er</sup> avril n.st.)  
 74 - 1566 (16 avril)-1567 (2 janvier n.st.) (154),  
 1567 (2-5 janvier n.st.) (155)  
 75 - 1567 (5 janvier n.st.-27 mars) (156)  
 76 - 1567 (1<sup>er</sup> avril-27 septembre)  
 77 - 1567 (29 septembre)-1568 (4 janvier)  
 78a - 1568 (3 janvier-10 avril)  
 78b - 1568 (20 avril-28 septembre)  
 79 - 1568 (29 septembre-31 décembre)

---

(150) "Commis par justice à l'exercice du tabellionage, en l'absence de m[ai]str]e Anthoine Coville".

(151) Quelques pages manquantes en fin de registre.

(152) Quelques actes d'avril 1565 n.st. reliés par erreur dans ce registre.

(153) Quelques actes reliés par erreur dans ce registre, datés de 1566 (2-8 avril n.st.).

(154) A signaler, à la date du 29 juin, le plan en coupe d'un édifice religieux (sans date ni indication, mais sur papier à filigrane du XVI<sup>e</sup> siècle). Une procuration en date du premier juillet passée par les "chanoines prébendés de l'église collégiale de Saint-Hildevert de Gournay" pour percevoir leurs revenus pourrait laisser penser à un projet de modification de la construction originelle. Voir l'introduction.

(155) Six pièces isolées dont l'une "Du quatriesme jour de janvier mil cinq cens soixante six [en interligne : s(uyvan)t l'eedict]" au manoir sieurial d'Elbeuf". Un doute existe sur la datation de ces pièces qui pourraient être de 1566 et non de 1567. Voir l'introduction.

(156) "Du VI<sup>e</sup> jour de janvier mil V<sup>c</sup> [barré : LXVI, en interligne : "LVII suyvant l'eedit"] ; à partir, du 11 janvier, emploi du nouveau calendrier. Quelques pages manquantes.

**2 E 59/80-85**

**COVILLE (Anthoine)**

*Hugues Martin, Simon Pallefroy, Jehan Guillemyn*

**1569-1571**

- 80 - 1569 (1<sup>er</sup> janvier-29 mars)
- 81 - 1569 (12 avril-30 septembre)
- 82 - 1569 (30 septembre-29 décembre)
- 83 - 1570 (1<sup>er</sup> janvier-25 mars)
- 84 - 1570 (19 juin-29 septembre)
- 85 - 1570 (30 septembre)-1571 (2 janvier) (157)

**2 E 59/86a-91a**

**COVILLE (Anthoine et Gilles)**

*Hugues Martin, Simon Pallefroy, Jehan Guillemyn*

**1571-1573**

- 86a - 1571 (2 janvier-10 avril)
- 86b - 1571 (17 avril-14 octobre)
- 87 - 1572 (14 janvier-1<sup>er</sup> avril) (158)
- 88 - 1572 (avril-28 septembre)
- 89 - 1572 (12 novembre)-1573 (1<sup>er</sup> janvier)
- 90a - 1573 (2 janvier-20 mars)
- 90b - 1573 (24 mars-22 juin) (159)
- 91a - 1573 (22 juin-24 septembre)

**2 E 59/91b-113b**

**LANGLOIS (Georges)**

*Simon Pallefroy (160), Nicolas Boullenger, Nicolle Langlois (161), Anthoine Dupuys, Pierre Lefebvre*

**1573-1582**

- 91b - 1573 (29 septembre-31 décembre)
- 92 - 1574 (2 janvier-1<sup>er</sup> avril) (162)
- 93 - 1574 (1<sup>er</sup> avril-30 juin)
- 94 - 1574 (1<sup>er</sup> juillet-28 septembre)
- 95 - 1574 (29 septembre-31 décembre) (163)
- 96 - 1575 (1<sup>er</sup> janvier-31 mars)
- 97 - 1575 (avril-septembre)
- 98 - 1575 (octobre-décembre)
- 99a - 1576 (3 janvier-27 mars) (164)
- 99b - (2 avril-30 juin) (165)
- 100 - 1576 (juillet-décembre)
- 101 - 1577 (janvier-juin)
- 102 - 1577 (juillet-décembre) (166)
- 103 - 1578 (janvier-juin)
- 104 - 1578 (juillet-décembre)

---

(157) Mauvais état.

(158) Quelques pages manquantes.

(159) Premières et dernières pages manquantes.

(160) Symon Pallefroy, avocat.

(161) Nicolle Langlois, avocat.

(162) Premières pages manquantes.

(163) Mauvais état.

(164) Dernières pages manquantes.

(165) *Id.*

(166) Mauvais état.

105 - 1579 (2 janvier-31 mars)  
106 - 1579 (1<sup>er</sup> avril-30 juin)  
107a - 1579 (1<sup>er</sup> juillet-26 septembre)  
107b - 1579 (29 septembre-31 décembre))  
108 - 1580 (janvier-juin)  
109 - 1580 (juillet-décembre)  
110 - 1581 (janvier-juin)  
111 - 1581 (juillet-décembre) (167)  
112 - 1582 (janvier-juin)  
113a - 1582 (3 juillet-28 septembre)  
113b - 1582 (29 septembre-31 décembre)

**2 E 59/114**

**LANGLOIS (Georges), DUPUYS (Anthoine)**

*Simon Pallefroy, Pierre Lefebvre, Jehan Guillemyn* (168)

**1583 (1<sup>er</sup> janvier-22 février)**

**2 E 59/115-168**

**DUPUYS (Anthoine)**

*Simon Pallefroy, Pierre Lefebvre, Nicolas Boullenger,  
Jehan Delesgue, Jehan Langlois, Pierre Guérard, Jacques Varnier*

**1583-1599**

115 - 1583 (2 juillet-6 septembre)  
116 - 1583 (1<sup>er</sup> octobre-30 novembre)  
117 - 1584 (janvier-mars)  
118 - 1584 (avril-juin)  
119 - 1584 (3 juillet-26 septembre) (169)  
120 - 1584 (octobre-décembre)  
121a - 1585 (1<sup>er</sup> janvier-29 mars)  
121b - 1585 (1<sup>er</sup> avril- 8 mai) (170)  
122 - 1585 (juillet-décembre) (171)  
123 - 1586 (avril-juin)  
124 - 1586 (octobre-décembre)  
125 - 1587 (janvier-mars)  
126 - 1587 (avril)  
127 - 1587 (mai-juin) (172)  
128 - 1587 (octobre-novembre)  
129 - 1588 (janvier-février)  
130 - 1588 (avril-septembre) (173)  
131 - 1588 (octobre-décembre)  
132 - 1589 (janvier-mars)  
133 - 1589 (avril-décembre)  
134 - 1590 (2 janvier-31 mars) (174)  
135 - 1590 (avril-juin)  
136 - 1590 (juillet-décembre)

---

(167) Mauvais état.

(168) Jehan Guillemyn, sergent.

(169) Un seul acte au mois d'août, le second jour.

(170) Mauvais état.

(171) *Id.*

(172) *Id.*

(173) *Id.*

(174) Quelques pages manquantes.

137 - 1591 (janvier-mars) (175)  
138 - 1591 (1<sup>er</sup> avril-29 juin)  
139 - 1591 (4 juillet-30 septembre) (176)  
140 - 1591 (9 octobre-31 décembre) (177)  
141 - 1592 (janvier-juin)  
142 - 1592 (juillet-décembre)  
143 - 1593 (janvier-mars)  
144 - 1593 (avril-juin)  
145 - 1593 (juillet-septembre) (178)  
146 - 1593 (octobre-décembre)  
147 - 1594 (janvier-juin)  
148 - 1594 (juillet-décembre) (179)  
149 - 1595 (janvier-juin)  
150 - 1595 (juillet-septembre)  
151 - 1595 (octobre-décembre)  
152 - 1595-1607  
153 - 1596 (janvier-mars)  
154 - 1596 (2 avril-30 juin) (180)  
155 - 1596 (2 juillet-30 septembre)  
156 - 1596 (1<sup>er</sup> octobre-31 décembre)  
157 - 1597 (janvier-mars)  
158 - 1597 (avril-juin)  
159 - 1597 (juillet-septembre)  
160 - 1597 (octobre-décembre) (181)  
161 - 1598 (janvier-mars)  
162 - 1598 (avril-juin)  
163 - 1598 (juillet-septembre)  
164 - 1598 (octobre-décembre)  
165 - 1599 (janvier-mars) (182)  
166 - 1599 (6 avril-30 juin) (183)  
167 - 1599 (3 juillet-29 septembre) (184)  
168 - 1599 (1<sup>er</sup> octobre-31 décembre) (185)

**2 E 59/169-176**

**LANGLOIS (Jehan)**

*Jacques Varnier, Pierre Guérard, Toussaint Malheur*

**1600-1601**

169 - 1600 (1<sup>er</sup> janvier-31 mars)  
170 - 1600 (1<sup>er</sup> avril-29 juin)  
171 - 1600 (1<sup>er</sup> juillet-30 septembre) (186)  
172 - 1600 (2 octobre-31 décembre) (187)

---

(175) Mauvais état.

(176) Manque le début du registre.

(177) Mauvais état.

(178) *Id.*

(179) Les actes des mois d'octobre à décembre sont en mauvais état.

(180) Quelques pages manquantes.

(181) Mauvais état.

(182) *Id.*

(183) *Id.*

(184) *Id.*

(185) *Id.*

(186) *Id.*



173 - 1601 (janvier-mars) (188)  
174 - 1601 (avril-juin)  
175 - 1601 (juillet-septembre) (189)  
176 - 1601 (2 octobre-31 décembre) (190)

**2 E 59/177-192d**

**LANGLOIS (Jehan), LANGLOIS (Georges)**  
*Jacques Varnier, Toussaint Malheur, Clément Bougon*

**1602-1607**

177 - 1602 (2 janvier-30 mars) (191)  
178 - 1602 (1<sup>er</sup> avril-29 juin)  
179 - 1602 (2 juillet-30 septembre) (192)  
180 - 1602 (2 octobre-31 décembre)  
181 - 1603 (4 janvier-29 mars) (193)  
182 - 1603 (1<sup>er</sup> avril-28 juin) (194)  
183a - 1603 (juillet-septembre) (195)

***Minutes en double série de registres (immeubles et meubles) (1603-1607)***

183b - 1603 (4 octobre-31 décembre) (immeubles) (196)  
183c - 1603 (1<sup>er</sup> octobre-31 décembre) (meubles) (197)  
184a - 1604 (1<sup>er</sup> janvier-31 mars) (immeubles) (198)  
184b - 1604 (1<sup>er</sup> janvier-31 mars) (meubles) (199)  
184c - 1604 (avril-2 juillet) (immeubles) (200)  
184d - 1604 (1<sup>er</sup> avril-16 juin) (meubles) (201)  
185a - 1604 (3 juillet-28 septembre) (immeubles)  
185b - 1604 (3 juillet-30 septembre) (meubles)  
185c - 1604 (1<sup>er</sup> octobre-28 décembre) (immeubles)  
185d - 1604 (2 octobre)-1605 (4 janvier) (meubles)  
186a - 1605 (15 janvier-30 mars) (immeubles) (202)  
186b - 1605 (4 janvier-29 mars) (meubles)  
186c - 1605 (12 avril- 25 juin) (immeubles)  
186d - 1605 (2 avril-29 juin) (meubles)  
187a - 1605 (2 juillet-29 septembre) (immeubles)  
187b - 1605 (2juillet-30 septembre) (meubles)

---

(187) Mauvais état.

(188) *Id.*

(189) Mauvais état : non datable.

(190) Manquent les premières pages.

(191) Bien que non cité nominativement, Georges Langlois apparaît dans ce registre en se distinguant par sa signature.

(192) Mauvais état.

(193) Premières pages manquantes, mauvais état.

(194) Mauvais état.

(195) *Id.* non datable

(196) Mauvais état

(197) *Id.*

(198) Registres cousus en mauvais état

(199) *Id.*

(200) Mauvais état : non datable pour le début du registre

(201) Mauvais état

(202) Premières pages manquantes.

187c - 1605 (4 octobre)-1606 (3 janvier) (immeubles) (203)  
187d - 1605 (1<sup>er</sup> octobre)-1606 (3 janvier) (meubles)  
188a - 1606 (3 janvier-29 mars) (immeubles) (204)  
188b - 1606 (2 janvier-30 mars) (meubles)  
188c - 1606 (3 avril-1<sup>er</sup> juillet) (immeubles) (205)  
188d - 1606 (2 avril-1<sup>er</sup> juillet) (meubles)  
189a - 1606 (4 juillet-27 septembre) (immeubles) (206)  
189b - 1606 (4 juillet-26 septembre) (meubles) (207)  
190a - 1606 (1<sup>er</sup> octobre-29 décembre) (immeubles)  
190b - 1606 (2 octobre-30 décembre) (meubles)  
191a - 1607 (2 janvier-31 mars) (immeubles) (208)  
191b - 1607 (2 janvier-20 mars) (meubles) (209)  
192a - 1607 (2 avril-3 juillet) (immeubles)  
192b - 1607 (2 avril-30 juin) (meubles)  
192c - 1607 (3 juillet-28 septembre) (immeubles) (210)  
192d - 1607 (1<sup>er</sup> juillet-25 septembre) (meubles)

*Fin des minutes en double série de registres (immeubles et meubles)*

## MINUTES

**2 E 59/193-194**

**LANGLOIS (Jehan)**

*Toussaint Malheur, Clément Bougon*

**1607-1608**

193 - 1607 (29 septembre-31 décembre)

194 - 1608 (janvier-mars) (211)

**2 E 59/195**

**LANGLOIS (Georges)**

*Toussaint Malheur*

**1608 (avril-juin)**

**2 E 59/196-201**

**LANGLOIS (Jehan)**

*Toussaint Malheur, Clément Bougon*

**1608-1610**

196 - 1608 (1<sup>er</sup> juillet-30 septembre)

197 - 1608 (octobre-décembre) (212)

198 - 1609 (janvier-mars) (213)

---

(203) Premières pages manquantes.

(204) Mauvais état. Registres cousus.

(205) Premières pages manquantes. Registres cousus.

(206) Mauvais état.

(207) Premières et dernières pages manquantes. Mauvais état.

(208) Registres cousus en mauvais état.

(209) Registres cousus en mauvais état. Dernières pages manquantes.

(210) Dernier acte en date du 28 septembre : "Devant Jacques Varnier commis et M<sup>e</sup> Hildevert Langlois, ad[vo]cat prins pour adjoinct. Fut présent en sa personne Georges Langlois, bourgeois de ceste ville de Gournay, lequel (...) confessa avoyr céddé (...) à Jehanne Langlois sa fille". On reconnaît la signature du contractant : c'est celle de Georges Langlois, tabellion.

(211) Mauvais état : non datable

(212) *Id.*

(213) Mauvais état.

199 - 1609 (avril-juin)  
200 - 1609 (juillet-décembre) (214)  
201 - 1610 (1<sup>er</sup> janvier-31 mars) (215)

**2 E 59/202**

**LANGLOIS (Jehan), LANGLOIS (Georges)**  
*Toussaint Malheur*

**1610 (3 avril-29 juin) (216)**

**2 E 59/203-221b**

**LANGLOIS (Georges)**  
*Toussaint Malheur, Clément Bougon*

**1610-1616**

203 - 1610 (3 juillet-30 septembre)  
204 - 1610 (2 octobre-31 décembre)  
205 - 1611 (janvier-mars) (217)  
206 - 1611 (avril-juin) (218)  
207 - 1611 (juillet-décembre) (219)  
208 - 1612 (1<sup>er</sup> janvier-31 mars)  
209 - 1612 (avril-juin) (220)  
210 - 1612 (juillet-septembre) (221)  
211 - 1612 (octobre-décembre) (222)  
212a - 1613 (2 janvier-30 mars)  
212b - 1613 (1<sup>er</sup> avril-29 juin)  
213 - 1613 (juillet-décembre)  
214 - 1614 (janvier-mars)  
215 - 1614 (1<sup>er</sup> avril-30 juin)  
216 - 1614 (juillet-décembre)  
217 - 1615 (janvier-mars)  
218 - 1615 (avril-juin)  
219 - 1615 (juillet-décembre)  
220a - 1616 (2 janvier-2 avril)  
220b - 1616 (2 avril-29 juin)  
221a - 1616 (1<sup>er</sup> juillet-30 septembre)  
221b - 1616 (4 octobre-30 décembre) (223)

**2 E 59/222**

**LANGLOIS (Georges), LANGLOIS (Jehan)**  
*Toussaint Malheur, Clément Bougon*

**1617 (3 janvier-31 mars) ) (224)**

---

(214) Mauvais état.

(215) *Id.*

(216) Jehan Langlois jusqu'au 19 avril ; Georges Langlois à partir du 20. Premières et dernières pages manquantes.

(217) Mauvais état.

(218) *Id.*

(219) *Id.*

(220) *Id.*

(221) *Id.*

(222) *Id.*

(223) Manquent les premières pages.

(224) Mauvais état. Georges Langlois jusqu'au 20 mars ; Jehan Langlois à partir du 22 mars..

**2 E 59/223-238**

**LANGLOIS (Jehan)**

*Toussaint Malheur, Clément Bougon, Pierre Courtois,  
Jehan Godeheult, Jacques Varnier*

**1617-1621**

223 - 1617 (1<sup>er</sup> avril-30 juin) (225)  
224 - 1617 (1<sup>er</sup> juillet-29 septembre)  
225 - 1617 (octobre-décembre)  
226 - 1618 (janvier-mars)  
227 - 1618 (avril-juin)  
228 - 1618 (juillet-septembre)  
229 - 1618 (2 octobre-31 décembre)  
230 - 1619 (2 janvier-30 mars)  
231 - 1619 (avril-juin)  
232 - 1619 (juillet-décembre)  
233 - 1620 (janvier-mars)  
234 - 1620 (avril-juin) (226)  
235 - 1620 (juillet-décembre) (227)  
236 - 1621 (janvier-mars)  
237 - 1621 (3 avril-30 juin)  
238 - 1621 (juillet-décembre)

**2 E 59/239**

**LANGLOIS (Jehan), VARNIER (Jacques) (228)**

*Jehan Godeheult*

**1622 (4 janvier-31 mars)**

**2 E 59/240-250a**

**VARNIER (Jacques)**

*Jehan Godeheult, Charles Malheur, Toussaint Malheur*

**1622-1625**

240 - 1622 (avril-juin)  
241 - 1622 (1<sup>er</sup> juillet-30 septembre)  
242 - 1622 (octobre-décembre)  
243 - 1623 (janvier-mars) (229)  
244 - 1623 (avril-juin) (230)  
245a - 1623 (1<sup>er</sup> juillet-29 septembre) (231)  
245b - 1623 (3 octobre-28 décembre) (232)  
246 - 1624 (janvier-mars)  
247 - 1624 (avril-juin) (233)  
248 - 1624 (juillet-décembre) (234)  
249a - 1625 (1<sup>er</sup> janvier-26 mars)

---

(225) Mauvais état.

(226) *Id.*

(227) *Id.*

(228) Jehan Langlois, principal tabellion jusqu'au 12 janvier. Sa signature n'apparaît pourtant plus depuis plusieurs jours.

(229) Jehan Langlois, principal tabellion jusqu'au 12 janvier. Sa signature n'apparaît pourtant plus depuis plusieurs jours.

(230) Mauvais état.

(231) *Id.*

(232) *Id.*

(233) *Id.*

(234) *Id.*

249b - 1625 (1<sup>er</sup> avril-30 juin)  
250a - 1625 (1<sup>er</sup> juillet-26 septembre)

**2 E 59/250b-273a**

**LANGLOIS (Jehan)**

*Jacques Varnier, Jehan Godeheult, Pierre Courtoys, Pierre Guérard (235), Charles Malheur*

**1625-1634**

250b - 1625 (29 septembre-31 décembre)  
251a - 1626 (2 janvier-31 mars)  
251b - 1626 (1<sup>er</sup> avril-30 juin)  
252 - 1626 (juillet-décembre)  
253 - 1627 (janvier-mars) (236)  
254 - 1627 (2 avril-1<sup>er</sup> juillet)  
255 - 1627 (juillet-décembre) (237)  
256 - 1628 (janvier-juin)  
257a - 1628 (1<sup>er</sup> juillet-29 septembre) (238)  
257b - 1628 (3 octobre-30 décembre) (239)  
258 - 1629 (janvier-mars)  
259 - 1629 (avril-juin) (240)  
260a - 1629 (2 juillet-30 septembre)  
260b - 1629 (1<sup>er</sup> octobre-31 décembre) (241)  
261 - 1630 (janvier-mars) (242 )  
262 - 1630 (avril-juin)  
263a - 1630 (2 juillet-30 septembre)  
263b - 1630 (2 octobre)-1631 (1<sup>er</sup> janvier)  
264a - 1631 (2 janvier-31 mars)  
264b - 1631 (1<sup>er</sup> avril-30 juin)  
265a - 1631 (1<sup>er</sup> juillet-30 septembre)  
265b - 1631 (2 octobre-30 décembre)  
266 - 1632 (1<sup>er</sup> janvier-31 mars)  
267 - 1632 (avril-juin)  
268a - 1632 (3 juillet-30 septembre)  
268b - 1632 (1<sup>er</sup> octobre-31 décembre)  
269 - 1633 (janvier-mars)  
270 - 1633 (1<sup>er</sup> avril-30 juin)  
271 - 1633 (juillet-décembre) (243)  
272a - 1634 (1<sup>er</sup> janvier-31 mars)  
272b - 1634 (1<sup>er</sup> avril-29 juin)  
273a - 1634 (1<sup>er</sup> juillet-28 septembre)

---

(235) Praticien en la cour lai

(236) Mauvais état

(237) *Id.*

(238) *Id.*

(239) *Id.*

(240) *Id.*

(241) *Id.*

(242) *Id.*

(243) *Id.*

- 2 E 59/273b**                    **GUERARD (Pierre), VARNIER (Jacques) (244),  
LANGLOIS (Jehan) (245)**  
*Charles Malheur, Jacques Varnier, Toussaint Malheur*  
**1634 (29 septembre-31 décembre)**
- 2 E 59/274a-274b**            **LANGLOIS (Jehan)**  
*Jacques Varnier, Pierre Guérard, Charles Malheur,  
Toussaint Malheur*  
**1635**  
274a - 1635 (1<sup>er</sup> janvier-31 mars)  
274b - 1635 (2 avril-30 juin)
- 2 E 59/275a**                    **LANGLOIS (Jehan), VARNIER (Jacques) (246)**  
*Jacques Varnier, Pierre Guérard, Charles Malheur, Jehan  
Langlois le jeune*  
**1635 (3 juillet-30 septembre)**
- 2 E 59/275b-296**            **VARNIER (Jacques)**  
*Charles Malheur, Pierre Guérard, Jehan Langlois,  
Toussaint Malheur*  
**1635-1643**  
275b - 1635 (1<sup>er</sup> octobre-31 décembre)  
276 - 1636 (janvier-mars)  
277 - 1636 (avril-juin)  
278 - 1636 (juillet-décembre)  
279 - 1637 (janvier-mars)  
280 - 1637 (1<sup>er</sup> avril-30 septembre)  
281 - 1637 (octobre-décembre)  
282 - 1638 (janvier-septembre)  
283 - 1638 (octobre-décembre)  
284 - 1639 (3 janvier-31 mars)  
285 - 1639 (2 avril-30 septembre)  
286 - 1639 (1<sup>er</sup> octobre-31 décembre)  
287 - 1640 (janvier-mars)  
288 - 1640 (avril-septembre)  
289 - 1640 (octobre-décembre)  
290 - 1641 (janvier-mars)  
291 - 1641 (avril-décembre)  
292 - 1642 (4 janvier-31 mars)  
293 - 1642 (avril-septembre)  
294 - 1642 (octobre-décembre)  
295 - 1643 (janvier-mars)  
296 - 1643 (1<sup>er</sup> avril-28 septembre)

---

(244) Pierre Guérard et Jacques Varnier, du premier octobre au huit novembre 1634.

(245) A partir du 9 novembre 1634.

(246) A partir du 24 août 1635.

**2 E 59/297-315c**

**LE RADDE (Nicolas)**

*Charles Malheur, Jehan Langlois (247), Jacques Varnier, René Herbel (248), Jehan Auzoult, Marin Senglier (249), Laurens Dauchy*

**1643-1652**

297 - 1643 (29 septembre-31 décembre)  
298a - 1644 (4 janvier-31 mars)  
298b - 1644 (2 avril-30 juin)  
299 - 1644 (juillet-décembre)  
300 - 1645 (janvier-juin)  
301a - 1645 (1<sup>er</sup> juillet-30 septembre)  
301b - 1645 (1<sup>er</sup> octobre-31 décembre)  
302a - 1646 (1<sup>er</sup> janvier-31 mars)  
302b - 1646 (3 avril-30 juin)  
303a - 1646 (1<sup>er</sup> juillet-30 septembre)  
303b - 1646 (2 octobre-31 décembre)  
304a - 1647 (1<sup>er</sup> janvier-31 mars)  
304b - 1647 (1<sup>er</sup> avril-30 juin)  
305 - 1647 (juillet-décembre)  
306 - 1648 (janvier-juin)  
307 - 1648 (juillet-décembre)  
308 - 1649 (janvier-juin)  
309 - 1649 (juillet-décembre)  
310 - 1650 (janvier-juin)  
311 - 1650 (juillet-décembre)  
312 - 1651 (1<sup>er</sup> janvier-31 mars)  
313 - 1651 (1<sup>er</sup> avril-29 juin)  
314 - 1651 (1<sup>er</sup> juillet-26 septembre)  
315a - 1652 (2 janvier-29 mars)  
315b - 1652 (1<sup>er</sup> avril-30 juin)  
315c - 1652 (2 juillet-30 septembre)

**2 E 59/316-324**

**VIGUEREU (Georges)**

*Charles Malheur, Jean Auzoult, Thomas Langlois*

**1652-1655**

316 - 1652 (1<sup>er</sup> octobre)-1653 (31 décembre)  
317 - 1652 (9 octobre)-1653 (30 septembre)  
318 - 1652 (11 octobre)-1653 (28 septembre)  
319 - 1653 (1<sup>er</sup> octobre-31 décembre)  
320 - 1654 (2 janvier-27 septembre)  
321 - 1654 (5 janvier-31 octobre)  
322 - 1654 (5 janvier-19 septembre)  
323 - 1654 (30 septembre-31 décembre)  
324 - 1655 (2 janvier-30 mars) (250)

---

(247) Ci-devant tabellion.

(248) Avocat.

(249) Sergent royal aux forêts de Lyons à Bézancourt.

(250) Mauvais état.

**2 E 59/325a-368**

**LANGLOIS (Thomas)**

*Charles Malheur, Jean Auzoult (251), Pierre Hertier,  
Louis Gromard, Jean Gosselin*

**1655-1667**

- 325a - 1655 (2 avril-30 juin)
- 325b - 1655 (1<sup>er</sup> juillet-3 octobre)
- 325c - 1655 (4 octobre-30 décembre)
- 326 - 1656 (janvier-mars)
- 327 - 1656 (avril-juin) (252)
- 328a - 1656 (1<sup>er</sup> juillet-30 septembre)
- 328b - 1656 (3 octobre-31 décembre)
- 329 - 1657 (janvier-juin)
- 330 - 1657 (1<sup>er</sup> juillet-30 septembre)
- 331 - 1657 (1<sup>er</sup> octobre-31 décembre)
- 332 - 1658 (janvier-mars) (253)
- 333 - 1658 (avril-septembre)
- 334 - 1658 (octobre-décembre) (254)
- 335 - 1659 (1<sup>er</sup> janvier-31 mars)
- 336 - 1659 (avril-juin)
- 337 - 1659 (1<sup>er</sup> juillet-1<sup>er</sup> octobre)
- 338 - 1659 (octobre-décembre) (255)
- 339 - 1660 (janvier-mars)
- 340 - 1660 (1<sup>er</sup> avril-30 juin)
- 341 - 1660 (1<sup>er</sup> juillet-30 septembre)
- 342 - 1660 (1<sup>er</sup> octobre-30 décembre)
- 343 - 1661 (2 janvier-31 mars) (256)
- 344 - 1661 (1<sup>er</sup> avril-29 juin)
- 345 - 1661 (2 juillet-29 septembre)
- 346 - 1661 (1<sup>er</sup> octobre-31 décembre)
- 347 - 1662 (1<sup>er</sup> janvier-31 mars) (257)
- 348 - 1662 (4 avril-30 juin) (258)
- 349 - 1662 (1<sup>er</sup> juillet-29 septembre)
- 350 - 1662 (1<sup>er</sup> octobre-31 décembre) (259)
- 351 - 1663 (2 janvier-30 mars)
- 352 - 1663 (avril-juin)
- 353 - 1663 (juillet-décembre)
- 354 - 1664 (2 janvier-30 mars)
- 355 - 1664 (1<sup>er</sup> avril-30 juin)
- 356 - 1664 (1<sup>er</sup> juillet-30 septembre)
- 357 - 1664 (1<sup>er</sup> octobre-31 décembre) (260)
- 358 - 1665 (1<sup>er</sup> janvier-31 mars)

---

(251) Greffier, commis au Grenier à sel de Gournay.

(252) Mauvais état.

(253) *Id.*

(254) *Id.*

(255) *Id.*

(256) Bien que non mentionné comme tabellion adjoint, Pierre Hertier signe fréquemment en lieu et place de Charles Malheur à ce moment.

(257) Mauvais état.

(258) *Id.*

(259) *Id.*

(260) Sur la première page intérieure : "vacat. M<sup>e</sup> Thomas Langlois, mon frère. 1676".



359 - 1665 (1<sup>er</sup> avril-30 juin)  
360 - 1665 (1<sup>er</sup> juillet-30 septembre)  
361 - 1665 (octobre-décembre)  
362 - 1666 (1<sup>er</sup> janvier-31 mars)  
363 - 1666 (2 avril-30 juin)  
364 - 1666 (1<sup>er</sup> juillet-30 septembre)  
365 - 1666 (1<sup>er</sup> octobre-31 décembre) (261)  
366 - 1667 (janvier-mars)  
367 - 1667 (avril-juin)  
368 - 1667 (juillet-décembre)

**2 E 59/369-371**

**HERTIER (Pierre)**

**1668**

369 - 1668 (janvier-mars)  
370 - 1668 (avril-juin)  
371 - 1668 (juillet-décembre)

**2 E 59/372-397**

**HERBEL (Charles)**

*Pierre Hertier, François Leclerc (262), Pierre Puchot (263), Pierre Fleury (264)*

**1669-1679**

372 - 1669 (janvier-mars)  
373 - 1669 (avril-juin)  
374 - 1669 (juillet-décembre)  
375 - 1670 (2 janvier-31 mars)  
376 - 1670 (1<sup>er</sup> avril-29 juin)  
377 - 1670 (juillet-décembre)  
378a - 1671 (1<sup>er</sup> janvier-31 mars)  
378b - 1671 (3 avril-28 juin)  
378c - 1671 (1<sup>er</sup> juillet-29 septembre)  
379 - 1671 (3 janvier-18 octobre)  
380 - 1671 (3 octobre-31 décembre)  
381 - 1672 (janvier-mars)  
382 - 1672 (avril-juin)  
383 - 1672 (juillet-décembre)  
384 - 1672 (20 novembre)-1673 (5 mai, 14 mai-23 juillet) (265)  
385 - 1673 (2 janvier-29 mars)  
386a - 1673 (4 avril-28 juin)  
386b - 1673 (1<sup>er</sup> juillet-28 décembre)  
387 - 1674 (2 janvier-25 juin)  
388 - 1674 (2 janvier-17 juillet)  
389 - 1674 (3 février-24 décembre)  
390 - 1674 (3 juillet-30 décembre)  
391 - 1674 (20 novembre-6 septembre)  
392 - 1675

---

(261) Un acte du 29 janvier 1667.

(262) Commis au greffe de bailliage de Gournay.

(263) Greffier en l'élection de Gournay.

(264) Commis au greffe de la vicomté.

(265) Mauvais état ; pages manquantes.

393 - 1676  
394 - 1677  
395 - 1678 (4 août-28 décembre) (266)  
396 - 1679 (janvier-septembre)  
397 - 1679 (octobre-décembre)

**2 E 59/398-406**

**HERTIER (Pierre)** (267)

*Charles Le Cauchois, Georges Fleury, Jacques Fleury,  
Jean Auzoult, François Malpuis, Adrien Le Radde* (268)

**1679-1682**

398 - 1679 (17 novembre)-1680 (30 septembre)  
399 - 1680 (3 janvier-31 mars)  
400 - 1680 (6 avril-30 septembre)  
401 - 1680 (3 octobre)-1681 (26 mars)  
402 - 1680 (22 décembre)-1681 (28 septembre) (269)  
403 - 1681 (4 avril-30 septembre)  
404 - 1681 (3 octobre-29 décembre)  
405 - 1681 (7 octobre)-1682 (17 mars)  
406 - 1682 (4-24, 27 janvier-8 juin) (270), (18 avril-  
3 octobre) (271)

**2 E 59/407**

**PUCHOT (Pierre)** (272)

*Charles Granchette* (273), *Pierre Hertier*

**1682 (9 octobre)-1683 (24 mars)**

**2 E 59/408-411**

**PUCHOT (Pierre)** (274), **HERPIN (Jean)** (275)

*Charles Granchette, Jacques Fleury, Isambart Martin,  
François Leclerc*

**1682-1686**

---

(266) Mauvais état ; pages manquantes.

(267) "Nottaire et tabellion", puis à partir du 13 février "[barré : nottaire] et tabellion, commis et estably par justice".

(268) "Cy devant tabellion à Bézancourt prins pour adjoinct".

(269) "Registre contenant cent feuillets timbrés de la marque de maistre Martin du Fresnoy, Fermier Général des droits sur le Papier et Parchemin Timbré de France [...] délivré à M<sup>e</sup> Pierre Hertier, notaire et tabellion demeurant à Gournay pour servir à son tabellionnage et notariat".

(270) 14 pièces non reliées, puis registre.

(271) Un "registre contenant cinquante feuillets timbrés de la marque de maistre Martin du Fresnoy, Fermier Général des droits sur le Papier et Parchemin timbré de France, délivré à M<sup>e</sup> Pierre Hertier, tabellion à Gournay [barré : marchand], demeurant audict Gournay pour servir à son [barré : négoce] tabellionnage, faict audict lieu, ce seizième jour d'avril mil six cens [barré : soixante et] quatre vingt-deux", liasse cousue du tabellionnage, plus 3 pièces isolées : un acte du tabellionnage du 28 avril 1682, 2 actes établis devant le lieutenant général du Bailli du duché de Longueville à Gournay du 2 mai 1673 (lots et partage) et du 22 septembre 1677.

(272) Pierre Puchot, "notaire et tabellion".

(273) Greffier en l'Élection de Gournay.

(274) Pierre Puchot et Charles Granchette.

(275) Jean Herpin, "notaire et tabellion royal, greffier des arbitrages, établi sous l'autorité du Roy par Monseigneur le Duc de Longueville en la ville et viconté de Gournay et Pierre Puchot, tabellion de mondit seigneur audit lieu". Sur l'office de greffier des arbitrages, voir les lettres patentes de mai 1687, enregistrées par le Parlement de Normandie le 19 juin 1687, dans *Bibliothèque de messieurs les avocats du Parlement de Rouen ou Recueil des édits, déclarations, lettres patentes, arrests et réglemens de Sa Majesté, lesquels ont été registrés au Parlement, ensemble des arrests et réglemens & autres de ladite Cour, à commencer en 1643, avec deux Tables, l'une chronologique, & l'autre Alphabétique*, Rouen, 1702.

408 - 1682 (6 octobre)-1683 (31 mars, 25 juin-  
30 novembre)  
409 - 1683 (29 juin-11 décembre)  
410 - 1684 (janvier-décembre) (276)  
411 - 1684 (15 avril)-1686 (4 février)

**2 E 59/412-415**

**PUCHOT (Pierre)**  
*Jacques Fleury (277)*

**1685-1688**

412 - 1685 (4 janvier-31 décembre)  
413 - 1686 (3 janvier-12 décembre) (278)  
414 - 1686 (16 février)-1687 (30 septembre)  
415 - 1687 (2 janvier)-1688 (5 janvier)

---

(276) Relié sans ordre chronologique. Au 22 juillet, Jean Herpin, "greffier des arbitrages, conventions, syndicats et direction des créanciers, notaire gardenotte et tabellion royal estably sous l'autorité du Roy par Monseigneur le Duc de Longueville en la ville et viconté dudit Gournay et Pierre Puchot, tabellion de mondit seigneur audit lieu".

(277) Commis au greffe de la viconté de Gournay.

(278) En date du 2 juillet 1686, Nicolas Lefebvre, notaire royal, est pris pour adjoint du tabellion.

## Notariat & garde-notes royal en la châtellenie & vicomté de Gournay

<b>2 E 59/416-417</b>	<b>BACOUEL (Gervais)</b>  416 - 1678 (2 janvier-21 juin) 417 - 1678 (5 janvier-26 septembre)	<b>1678</b>
<b>2 E 59/418-420</b>	<b>LE CAUCHOIS (Charles) (279), LEFEBVRE (Nicolas) (280)</b> <i>Louis de La Granche, Anthoine Hequet</i>  418 - 1682 (5 mai-29 décembre) 419 - 1683 (2 janvier-30 décembre) (281), (22 février-22 mai) (282) 420 - 1684 (2 janvier-26 juin) (283)	<b>1682-1684</b>
<b>2 E 59/421-424</b>	<b>LEFEBVRE (Nicolas)</b> <i>Charles Le Cauchois (284), Jacques Fleury, François Leclerc</i>  421 - 1684 (11 juillet-31 décembre) 422a - 1685 (2 janvier-28 mars) 422b - 1685 (3 avril-27 juillet) 422c - 1685 (1 <sup>er</sup> août-28 décembre) 423 - 1686 (3 janvier-28 décembre) 424 - 1687 (8 janvier-19 décembre)	<b>1684-1687</b>

---

(279) Notaire et garde-notes royal jusqu'au 25 septembre 1682.

(280) "Nottaire et gardenotte royal, commis et establi par Sa Majesté en la Chastellenie et Viconté de Gournay" à partir du 17 novembre 1682.

(281) Nicolas Lefebvre seul.

(282) Petit registre : Nicolas Lefebvre et Charles Le Cauchois.

(283) Nicolas Lefebvre et Charles Le Cauchois.

(284) Charles Le Cauchois, greffier au Grenier à sel de Gournay, pris pour adjoint.

## Notariat royal & tabellionage de Gournay

*Notaire & tabellion, commis pour le duché de Longueville à Gournay*

**2 E 59/425-432**

**LEFEBVRE (Nicolas)**

*Charles Le Cauchois (285), François Leclerc (286), Alexandre Mauger, Pierre Hertier (287)*

**1688-1693**

425 - 1688 (25 janvier-29 décembre)  
426 - 1688 (9 mars)-1689 (7 juin) (288) ; 1688 (16 mars-23 novembre) (289)  
427 - 1689 (12 janvier-28 décembre) (290)  
428 - 1690 (2 janvier-28 décembre)  
429 - 1691 (12 janvier-26 décembre)  
430 - 1692 (2 janvier-31 décembre)  
431 - 1693 (3 janvier-31 mars)  
432 - 1693 (1<sup>er</sup> avril-30 juin)

**2 E 59/433-438**

**LE CAUCHOIS (Charles)**

*Nicolas Lefebvre (291), François Leclerc*

**1688-1692**

433 - 1688 (3 janvier-29 décembre)  
434 - 1688 (16 janvier)-1689 (13 février) (292)  
435 - 1689 (février-27 décembre) (293)  
436 - 1690 (4 janvier-31 décembre)  
437 - 1691 (12 janvier-29 décembre)  
438 - 1692 (14 janvier-31 décembre)

*Notaire & tabellion à Gournay*

**2 E 59/439-444**

**LEFEBVRE (Nicolas)**

*Charles Le Cauchois, Pierre Hertier, François Leclerc*

**1693-1697**

439 - 1693 (3 juillet-30 septembre)  
440 - 1693 (1<sup>er</sup> octobre-30 décembre)  
441 - 1694 (9 avril-29 décembre)  
442 - 1695 (2 janvier-28 décembre)  
443 - 1696 (8 janvier-29 décembre)  
444 - 1697 (7 janvier-28 septembre)

---

(285) Notaire et tabellion.

(286) Commis au greffe.

(287) Ancien tabellion.

(288) Actes non reliés.

(289) Actes reliés.

(290) Mauvais état.

(291) Notaire et tabellion.

(292) Un acte du 28 février 1690 porté au néant à la fin du registre, sans signature. En outre, un compte de tutelle des enfants de Pierre Hertier, clos le 30 mars 1689, tenu par François Renault, taillandier (passé devant Lefebvre et Le Cauchois).

(293) Pages manquantes. Mauvais état.

**2 E 59/445-448**

**LE CAUCHOIS (Charles)**

*Nicolas Lefebvre, Pierre Hertier (294), François Leclerc*

**1694-1697**

445 - 1694 (2 janvier-29 décembre)  
446 - 1695 (janvier-octobre)  
447 - 1696 (17 janvier-29 décembre)  
448 - 1697 (8 janvier-26 septembre) (295)

**2 E 59/449-474**

**LEFEBVRE (Nicolas)**

*François Leclerc le jeune, André Leclerc, Pierre Hertier*

**1697-1708**

449 - 1697 (3 octobre-30 décembre) (296)  
450 - 1698 (janvier-mars)  
451 - 1698 (avril-juin)  
452 - 1698 (juillet-septembre)  
453 - 1698 (octobre-décembre)  
454 - 1699 (janvier-mars)  
455 - 1699 (avril-juin)  
456 - 1699 (juillet-septembre)  
457 - 1699 (octobre-décembre)  
458 - 1700 (janvier-mars)  
459 - 1700 (2 avril-30 juin)  
460 - 1700 (juillet-septembre)  
461 - 1700 (octobre-décembre)  
462 - 1701 (janvier-juin)  
463 - 1701 (juillet-décembre)  
464 - 1702 (janvier-juin)  
465 - 1702 (juillet-décembre)  
466 - 1703 (janvier-juin)  
467 - 1703 (juillet-décembre)  
468 - 1704 (janvier-mars) (297)  
469 - 1704 (avril-juin)  
470 - 1704 (juillet-décembre)  
471 - 1705  
472 - 1706 (1<sup>er</sup> janvier-27 décembre)  
473 - 1707 (298)  
474 - 1708

**2 E 59/475-477**

**LE CAUCHOIS (Charles)**

*André Leclerc*

**1709-1711**

475 - 1709 (janvier-juin) (299)

---

(294) Ancien tabellion.

(295) "Janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août et septembre 1697 que finit l'exercice pendant neuf années du bail fait à Cauchois et Lefebvre du notariat et tabellionnage de Gournay".

(296) Sur la première page : "Le premier octobre 1697, Lefebvre a commencé à exercer le notariat et tabellionnage seul, suivant le bail à luy fait pour neuf années".

(297) Mauvais état.

(298) *Id.*

(299) Un acte du 30 décembre 1709.

476 - 1710 (2 janvier-20 décembre)  
477 - 1711

## Notariat royal

**2 E 59/478-482**

**MAUGER (Alexandre)**  
*André Leclerc*

**1712-1715**

478 - 1712 (5 janvier-30 décembre)  
479 - 1713 (3 janvier-30 décembre)  
480 - 1714 (janvier-juin)  
481 - 1714 (juillet-décembre)  
482 - 1715 (janvier-juin) (300)

**2 E 59/483**

**MAUGER (Alexandre) (301), LECLERC (François)**  
(302)  
*André Leclerc (303), Antoine Hequet(304)*

**1715 (1<sup>er</sup> juillet-21 décembre) (305)**

## Notariat royal et tabellionage

**2 E 59/484-505**

**LECLERC (François) (306)**  
*Antoine Hequet (307), Jean Leroy (308), François Leclerc  
le jeune (309)*

**1716-1729**

484 - 1716 (11 janvier-23 décembre)  
485 - 1717  
486 - 1718 (2 janvier-30 juin)  
487 - 1718 (juillet-décembre)  
488 - 1719 (janvier-juin)  
489 - 1719 (juillet-décembre)  
490 - 1720 (janvier-mars)  
491 - 1720 (avril-juin)

---

(300) Mauvais état.

(301) Notaire royal.

(302) Notaire et tabellion.

(303) Adjoint d'Alexandre Mauger jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre.

(304) Adjoint de François Leclerc à partir du 3 septembre.

(305) Mauvais état.

(306) Notaire royal et tabellion, juré, commis et établi en la Châtellenie, ville et comté de Gournay pour Marie-Sophie Colbert de Seigneley, comtesse de Gournay et La Ferté-en-Bray.

(307) Huissier en l'Election.

(308) Greffier au bailliage.

(309) Commis en l'élection.

492 - 1720 (2 juillet-30 septembre)  
493 - 1720 (octobre-décembre)  
494 - 1721  
495 - 1722 (janvier-juin)  
496 - 1722 (juillet-décembre)  
497 - 1723  
498 - 1724  
499 - 1725  
500 - 1726  
501 - 1727 (janvier-juin)  
502 - 1727 (juillet-décembre) (310)  
503 - 1728 (5 janvier-28 juin)  
504 - 1728 (5 juillet-30 décembre)  
505 - 1729 (9 janvier-13 juillet)

### Tabellionage patrimonial

**2 E 59/506-507**

**LE RADDE (Adrien)** (311)  
*Jean Le Roy* (312), *Hildevert Le Faon* (313)

**1729-1730**

506 - 1729 (16 septembre-29 décembre)  
507 - 1730 (3 janvier-6 novembre)

### Notariat royal

**2 E 59/508-516**

**LECLERC (François, Emmanuel)** (314)  
*Jean Leroy, Jacques-Louis Pasquinot, Charles-François Le  
Cauchois* (315), *Pierre Meteil* (316.), *Hildevert Le Faon*

**1730-1734**

508 - 1730 (7 novembre-30 décembre)  
509 - 1731 (4 janvier-28 juin)  
510 - 1731 (juillet-décembre)  
511 - 1732 (janvier-juin)  
512 - 1732 (1<sup>er</sup> juillet-31 décembre)  
513 - 1733 (1<sup>er</sup> janvier-30 juin)  
514 - 1733 (juillet-décembre)

---

(310) Mauvais état.

(311) Tabellion patrimonial.

(312) Greffier au bailliage de Gournay.

(313) Sergent au bailliage.

(314) Notaire royal.

(315) Notaire royal à Mainneville.

(316) Greffier au bailliage.



515 - 1734 (janvier-juin)  
516 - 1734 (6 juillet-31 décembre)

## Notariat royal et tabellionage patrimonial

**2 E 59/517-542**

**LECLERC (François, Emmanuel) l'aîné** (317),  
**LECLERC (André, François)** (318)  
*Hildevert Le Faon, Pierre Meteil, Charles-François Le  
Cauchois, Pierre Patin* (319), *Jacques-Abraham Gallemant*

**1735-1746**

517 - 1735 (4 janvier-28 juin)  
518 - 1735 (juillet-décembre)  
519 - 1736 (janvier-juin) (320)  
520 - 1736 (juillet-décembre)  
521 - 1737 (janvier-juin)  
522 - 1737 (2 juillet-31 décembre)  
523 - 1738 (janvier-mars) (321)  
524 - 1738 (avril-juin)  
525 - 1738 (juillet-décembre)  
526 - 1739 (janvier-mars)  
527 - 1739 (avril-juin)  
528 - 1739 (1<sup>er</sup> juillet-30 décembre)  
529 - 1740 (4 janvier-30 juin)  
530 - 1740 (juillet-décembre)  
531 - 1741 (janvier-juin)  
532 - 1741 (juillet-décembre)  
533 - 1742 (janvier-juin)  
534 - 1742 (juillet-décembre)  
535 - 1743 (janvier-juin)  
536 - 1743 (juillet-décembre)  
537 - 1744 (janvier-juillet)  
538 - 1744 (4 août-31 décembre)  
539 - 1745 (janvier-juin)  
540 - 1745 (juillet-décembre)  
541 - 1746 (4 janvier-29 juin)  
542 - 1746 (3 juillet-27 décembre)

---

(317) Notaire royal au bailliage et comté de Gournay.

(318) Notaire patrimonial en la ville et comté de Gournay.

(319) Commis au greffe de l'élection de Gournay et sergent en la noble sergenterie de La Queville au bailliage de Gournay.

(320) Mauvais état.

(321) *Id.*

**2 E 59/543-556**

**LECLERC (André, François)** (322)

*Pierre Patin, Jacques-Abraham Gallemant, Etienne Mathieu Cornu (323), Pierre Meteil, Nicolas-François Dupré (324), Lucien Picquet (325), Robert Carment (326), Pierre-Paul Henault (327)*

**1747-1755**

543 - 1747 (3 janvier-30 juin)

544 - 1747 (juillet-décembre)

545 - 1748 (janvier-juin)

546 - 1748 (juillet-décembre)

547 - 1749 (janvier-juin)

548 - 1749 (juillet-décembre)

549 - 1750 (janvier-juin)

550 - 1750 (1<sup>er</sup> juillet-31 décembre)

551 - 1751

552 - 1752

553 - 1753

554 - 1754 (janvier-juin)

555 - 1754 (juillet-décembre)

556 - 1755 (2 janvier-29 juin)

**2 E 59/557**

**LECLERC (André, François), HULLIN (François, Joseph)**  
(328)

*Lucien Picquet, Pierre-Paul Henault, Robert Carment*

**1755 (1<sup>er</sup> juillet-31 décembre)**

## Notariat royal

**2 E 59/558-582**

**HULLIN (François, Joseph)**

*Claude-François Delanef (329)*

**1756-1768**

558 - 1756 (2 janvier-31 décembre)

559 - 1757 (janvier-juin)

560 - 1757 (juillet-décembre)

561 - 1758 (janvier-juin)

562 - 1758 (juillet-décembre)

563 - 1759 (janvier-mai)

564 - 1759 (juin-décembre)

565 - 1760 (janvier-juin)

---

(322) Notaire patrimonial, puis alternativement notaire/tabellion patrimonial et notaire royal à partir du 13 mars 1747.

(323) Praticien, puis commis au tabellionage de Gournay.

(324) Greffier au bailliage de Gournay.

(325) Commis au tabellionage, puis commis au notariat patrimonial et tabellionage de Gournay.

(326) Sergent au bailliage de Gournay.

(327) *Id.*

(328) François-Joseph Hullin, notaire royal à partir du 29 septembre 1755.

(329) Tabellion et notaire patrimonial au comté de Gournay, pris pour adjoint.

566 - 1760 (juillet-décembre)  
567 - 1761 (3 janvier-30 juin)  
568 - 1761 (juillet-décembre)  
569 - 1762 (janvier-juin)  
570 - 1762 (juillet-décembre)  
571 - 1763 (janvier-juin)  
572 - 1763 (juillet-décembre)  
573 - 1764 (janvier-juin)  
574 - 1764 (1<sup>er</sup> juillet-31 décembre)  
575 - 1765 (janvier-juin)  
576 - 1765 (juillet-décembre)  
577 - 1766 (janvier-juin)  
578 - 1766 (août-décembre)  
579 - 1767 (janvier-juin)  
580 - 1767 (juillet-décembre)  
581 - 1768 (janvier-juin)  
582 - 1768 (1<sup>er</sup> juillet-31 décembre)

**2 E 59/583**

**HULLIN (François, Joseph) (330) ; DELANEF (Claude, François) (331)**

**1769 (2-30 janvier, 5 février, 28 mars-juin)**

**2 E 59/584-628**

**DELANEF (Claude, François)**  
*Nicolas Lucien Delacroix (332)*

**1769-1792**

584 - 1769 (juillet-décembre)  
585 - 1770 (janvier-juin)  
586 - 1770 (juillet-décembre)  
587 - 1771 (janvier-juin)  
588 - 1771 (juillet-décembre)  
589 - 1772 (janvier-juin)  
590 - 1772 (juillet-décembre)  
591 - 1773 (janvier-juin)  
592 - 1773 (juillet-décembre)  
593 - 1774 (janvier-juin)  
594 - 1774 (juillet-décembre)  
595 - 1775  
596 - 1776 (janvier-juin)  
597 - 1776 (juillet-décembre)  
598 - 1777 (janvier-juin)  
599 - 1777 (juillet-décembre)  
600 - 1778 (janvier-juin)  
601 - 1778 (juillet-décembre)  
602 - 1779 (janvier-juin)  
603 - 1779 (juillet-décembre)  
604 - 1780 (2 janvier-27 juin)

---

(330) Jusqu'au 30 janvier 1769.

(331) Tabellion en la ville et comté de Gournay (le 5 février) ; "notaire" à partir du 28 mars ; "notaire" [ajout en fin d'acte : "royal au bailliage de Neufchâtel"] à partir du 8 avril.

(332) Tabellion au comté de Gournay (le 9 avril 1780).

605 - 1780 (juillet-décembre)  
606 - 1781 (janvier-juin)  
607 - 1781 (juillet-décembre)  
608 - 1782 (janvier-juin)  
609 - 1782 (juillet-décembre)  
610 - 1783 (janvier-juin)  
611 - 1783 (juillet-décembre)  
612 - 1784 (janvier-juin)  
613 - 1784 (juillet-décembre)  
614 - 1785 (janvier-juin)  
615 - 1785 (juillet-décembre)  
616 - 1786 (janvier-juin)  
617 - 1786 (juillet-décembre)  
618 - 1787 (janvier-juin)  
619 - 1787 (juillet-décembre)  
620 - 1788 (janvier-juin)  
621 - 1788 (juillet-décembre)  
622 - 1789 (janvier-juin)  
623 - 1789 (4 juillet-31 décembre)  
624 - 1790  
625 - 1791 (janvier-juin)  
626 - 1791 (juillet-décembre)  
627 - 1792 (janvier-juin)  
628 - 1792 (1<sup>er</sup> juillet-31 décembre) (333)

### **Notaires publics** (334)

**2 E 59/629-630**

**DELANEF (Claude, François)**

**1793**

629 - 1793 (2 janvier-30 avril)  
630 - 1793 (mai-août)

**2 E 59/631**

**DELANEF (Claude, François) ; DUMONT (Pierre)**

**1793 (1<sup>er</sup> septembre-9 novembre) (335),  
an II (2-19 nivôse) (336)**

**2 E 59/632-657**

**DUMONT (Pierre)**

**An II-1806**

632 - An II (nivôse-messidor)  
633 - An II (messidor)-an III (nivôse)  
634 - An III (20 nivôse-19 germinal)  
635 - An III (20 germinal-19 prairial)

---

(333) En date du 9 septembre 1792, "Par devant Claude-François Delanef, notaire royal au cy-devant bailliage de Neufchâtel, & reçu au tribunal du district de Gournay" pour la dernière fois.

(334) A partir du 7 janvier 1793.

(335) Claude-François Delanef.

(336) Pierre Dumont.

636 - An III (20 prairial-18 fructidor)  
637 - An III (20 fructidor)-an IV (18 nivôse)  
638 - An IV (20 nivôse)-an V (19 nivôse)  
639 - An V (20 nivôse-19 messidor)  
640 - An V (21 messidor)-an VI (19 nivôse)  
641 - An VI (21 nivôse-19 messidor)  
642 - An VI (21 messidor)-an VII (19 nivôse)  
643 - An VII (21 nivôse-19 prairial)  
644 - An VII (22 prairial)-an VIII (19 nivôse)  
645 - An VIII (nivôse-thermidor)  
646 - An VIII (thermidor)-an IX (nivôse)  
647 - An IX (nivôse-messidor)  
648 - An IX (messidor)-an X (nivôse)  
649 - An X (nivôse-messidor)  
650 - An X (messidor)-an XI (nivôse)  
651 - An XI (nivôse-messidor)  
652 - An XI (messidor)-an XII (nivôse)  
653 - An XII (nivôse-messidor)  
654 - An XII (messidor)-an XIII (nivôse)  
655 - An XIII (nivôse-messidor)  
656 - An XIII (messidor)-an XIV (nivôse)  
657 - 1806 (janvier-avril)

**2 E 59/658-714**

**NOEL (Jacques, Pierre, Elie)**

**1807-1818**

658 - 1807 (janvier-mai)  
659 - 1807 (juin-août)  
660 - 1807 (septembre-décembre)  
661 - 1808 (janvier-avril)  
662 - 1808 (mai-juillet)  
663 - 1808 (août-octobre)  
664 - 1808 (novembre-décembre)  
665 - 1809 (janvier-février)  
666 - 1809 (mars-mai)  
667 - 1809 (juin-août)  
668 - 1809 (septembre-octobre)  
669 - 1809 (novembre-décembre)  
670 - 1810 (janvier-février)  
671 - 1810 (mars-avril)  
672 - 1810 (mai-juillet)  
673 - 1810 (août-octobre)  
674 - 1810 (novembre-décembre)  
675 - 1811 (janvier-février)  
676 - 1811 (mars-avril)  
677 - 1811 (mai-juin)  
678 - 1811 (juillet-août)  
679 - 1811 (septembre-octobre)  
680 - 1811 (novembre-décembre)  
681 - 1812 (janvier-mars)  
682 - 1812 (avril-mai)  
683 - 1812 (juin-juillet)

684 - 1812 (août-septembre)  
685 - 1812 (octobre)  
686 - 1812 (novembre-décembre)  
687 - 1813 (janvier-février)  
688 - 1813 (mars-avril)  
689 - 1813 (mai-juin)  
690 - 1813 (juillet-août)  
691 - 1813 (septembre-octobre)  
692 - 1813 (novembre-décembre)  
693 - 1814 (janvier-mars)  
694 - 1814 (avril-août)  
695 - 1814 (septembre-octobre)  
696 - 1814 (novembre-décembre)  
697 - 1815 (janvier-mai)  
698 - 1815 (juin-août)  
699 - 1815 (septembre-octobre)  
700 - 1815 (novembre-décembre)  
701 - 1816 (janvier-février)  
702 - 1816 (mars-avril)  
703 - 1816 (mai-août)  
704 - 1816 (septembre-novembre)  
705 - 1816 (décembre)  
706 - 1817 (janvier-février)  
707 - 1817 (mars-mai)  
708 - 1817 (juin-août)  
709 - 1817 (septembre-décembre)  
710 - 1818 (janvier-février)  
711 - 1818 (mars-avril)  
712 - 1818 (mai-juin)  
713 - 1818 (juillet-septembre)  
714 - 1818 (octobre-décembre)

**2 E 59/715**

**NOEL (Jacques, Pierre, Elie) (337) ; GERIN (Etienne, Victor)**

**1819 (janvier-avril)**

**2 E 59/716-765**

**GERIN (Etienne, Victor)**

**1819-1830**

716 - 1819 (mai-juillet)  
717 - 1819 (août-septembre)  
718 - 1819 (octobre-décembre)  
719 - 1820 (janvier-mai)  
720 - 1820 (juin-août)  
721 - 1820 (septembre-décembre)  
722 - 1821 (janvier-mars)  
723 - 1821 (avril-juin)  
724 - 1821 (juillet-septembre)  
725 - 1821 (octobre-décembre)  
726 - 1822 (janvier-février)

---

(337) Jusqu'en mars.

727 - 1822 (mars-avril)  
728 - 1822 (mai-juillet)  
729 - 1822 (août-octobre)  
730 - 1822 (novembre-décembre)  
731 - 1823 (janvier-mars)  
732 - 1823 (avril-mai)  
733 - 1823 (juin-août)  
734 - 1823 (septembre-décembre)  
735 - 1824 (janvier-février)  
736 - 1824 (mars-avril)  
737 - 1824 (mai-juillet)  
738 - 1824 (août-septembre)  
739 - 1824 (octobre-décembre)  
740 - 1825 (janvier-mars)  
741 - 1825 (avril-juin)  
742 - 1825 (juillet-septembre)  
743 - 1825 (octobre-novembre)  
744 - 1825 (décembre)  
745 - 1826 (janvier-février)  
746 - 1826 (mars-avril)  
747 - 1826 (mai-juillet)  
748 - 1826 (août-septembre)  
749 - 1826 (octobre-décembre)  
750 - 1827 (janvier-mars)  
751 - 1827 (avril-juin)  
752 - 1827 (juillet-août)  
753 - 1827 (septembre-octobre)  
754 - 1827 (novembre-décembre)  
755 - 1828 (janvier-février)  
756 - 1828 (mars-mai)  
757 - 1828 (juin-août)  
758 - 1828 (septembre-octobre)  
759 - 1828 (novembre-décembre)  
760 - 1829 (janvier-mars)  
761 - 1829 (avril-juin)  
762 - 1829 (juillet-septembre)  
763 - 1829 (octobre-décembre)  
764 - 1830 (janvier-mars)  
765 - 1830 (avril-juin)

**2 E 59/766**

**GERIN (Etienne, Victor) (338) ; VIGNERON  
D'HEUCQUEVILLE (René, Joseph)**

**1830 (juillet-septembre)**

**2 E 59/767-811**

**VIGNERON D'HEUCQUEVILLE (René, Joseph)**

**1830-1843**

767 - 1830 (octobre-décembre)  
768 - 1831 (janvier-avril)

---

(338) Jusqu'en septembre.

769 - 1831 (mai-août)  
770 - 1831 (septembre-décembre)  
771 - 1832 (janvier-mars)  
772 - 1832 (avril-juin)  
773 - 1832 (juillet-septembre)  
774 - 1832 (octobre-décembre)  
775 - 1833 (janvier-mars)  
776 - 1833 (avril-juin)  
777 - 1833 (juillet-septembre)  
778 - 1833 (octobre-décembre)  
779 - 1834 (janvier-mars)  
780 - 1834 (avril-juin)  
781 - 1834 (juillet-septembre)  
782 - 1834 (octobre-décembre)  
783 - 1835 (janvier-avril)  
784 - 1835 (mai-juillet)  
785 - 1835 (août-octobre)  
786 - 1835 (novembre-décembre)  
787 - 1836 (janvier-mars)  
788 - 1836 (avril-juin)  
789 - 1836 (juillet-septembre)  
790 - 1836 (octobre-décembre)  
791 - 1837 (janvier-mars)  
792 - 1837 (avril-mai)  
793 - 1837 (juin-septembre)  
794 - 1837 (octobre-décembre)  
795 - 1838 (janvier-avril)  
796 - 1838 (mai-août)  
797 - 1838 (septembre-décembre)  
798 - 1839 (janvier-mai)  
799 - 1839 (juin-septembre)  
800 - 1839 (octobre-décembre)  
801 - 1840 (janvier-mars)  
802 - 1840 (avril-juin)  
803 - 1840 (juillet-septembre)  
804 - 1840 (octobre-décembre)  
805 - 1841 (janvier-mai)  
806 - 1841 (juin-septembre)  
807 - 1841 (octobre-décembre)  
808 - 1842 (janvier-juillet)  
809 - 1842 (août-décembre)  
810 - 1843 (janvier-mai)  
811 - 1843 (juin-août)

**2 E 59/812-839**

**DAMIENS (Timothée, Jules)**

**1843-1851**

812 - 1843 (septembre-décembre)  
813 - 1844 (janvier-avril)  
814 - 1844 (mai-août)  
815 - 1844 (septembre-décembre)



816 - 1845 (janvier-mai)  
817 - 1845 (juin-août)  
818 - 1845 (septembre-décembre)  
819 - 1846 (janvier-mars)  
820 - 1846 (avril-mai)  
821 - 1846 (juin-août)  
822 - 1846 (septembre-décembre)  
823 - 1847 (janvier-avril)  
824 - 1847 (mai-juin)  
825 - 1847 (juillet-septembre)  
826 - 1847 (octobre-décembre)  
827 - 1848 (janvier-avril)  
828 - 1848 (mai-août)  
829 - 1848 (septembre-décembre)  
830 - 1849 (janvier-mars)  
831 - 1849 (avril-août)  
832 - 1849 (septembre-décembre)  
833 - 1850 (janvier-avril)  
834 - 1850 (mai-septembre)  
835 - 1850 (octobre-décembre)  
836 - 1851 (janvier-mars)  
837 - 1851 (avril-juin)  
838 - 1851 (juillet-septembre)  
839 - 1851 (octobre-décembre)

**2 E 59/840**

**DAMIENS (Timothée, Jules) (339) ; BOURGEOIS (Nicolas) (340) ; LEBARON (Pierre, Narcisse)**

**1852 (janvier-août)**

**2 E 59/841-903**

**LEBARON (Pierre, Narcisse)**

**1852-1873**

841 - 1852 (septembre-décembre)  
842 - 1853 (janvier-avril)  
843 - 1853 (mai-août)  
844 - 1853 (septembre-décembre)  
845 - 1854 (janvier-mars)  
846 - 1854 (avril-juin)  
847 - 1854 (juillet-septembre)  
848 - 1854 (octobre-décembre)  
849 - 1855 (janvier-avril)  
850 - 1855 (mai-août)  
851 - 1855 (septembre-décembre)  
852 - 1856 (janvier-mars)  
853 - 1856 (avril-juillet)  
854 - 1856 (août-décembre)  
855 - 1857 (janvier-mai)  
856 - 1857 (juin-août)

---

(339) Jusqu'en avril.  
(340) Jusqu'en juillet.

857 - 1857 (septembre-décembre)  
858 - 1858 (janvier-avril)  
859 - 1858 (mai-août)  
860 - 1858 (septembre-décembre)  
861 - 1859 (janvier-mai)  
862 - 1859 (juin-septembre)  
863 - 1859 (octobre-décembre)  
864 - 1860 (janvier-mars)  
865 - 1860 (avril-juillet)  
866 - 1860 (août-décembre)  
867 - 1861 (janvier-mai)  
868 - 1861 (juin-septembre)  
869 - 1861 (octobre-décembre)  
870 - 1862 (janvier-mars)  
871 - 1862 (avril-juin)  
872 - 1862 (juillet-août)  
873 - 1862 (septembre-décembre)  
874 - 1863 (janvier-avril)  
875 - 1863 (mai-juillet)  
876 - 1863 (août-décembre)  
877 - 1864 (janvier-avril)  
878 - 1864 (mai-septembre)  
879 - 1864 (octobre-décembre)  
880 - 1865 (janvier-avril)  
881 - 1865 (mai-août)  
882 - 1865 (septembre-décembre)  
883 - 1866 (janvier-mars)  
884 - 1866 (avril-juillet)  
885 - 1866 (août-décembre)  
886 - 1867 (janvier-juin)  
887 - 1867 (juillet-décembre)  
888 - 1868 (janvier-avril)  
889 - 1868 (mai-août)  
890 - 1868 (septembre-décembre)  
891 - 1869 (janvier-avril)  
892 - 1869 (mai-septembre)  
893 - 1869 (octobre-décembre)  
894 - 1870 (janvier-avril)  
895 - 1870 (mai-décembre)  
896 - 1871 (janvier-juin)  
897 - 1871 (juillet-septembre)  
898 - 1871 (octobre-décembre)  
899 - 1872 (janvier-avril)  
900 - 1872 (mai-juillet)  
901 - 1872 (août-septembre)  
902 - 1872 (octobre-décembre)  
903 - 1873 (janvier-février)

- 2 E 59/904**                      **LEBARON (Pierre, Narcisse) (341) ; BELLOU (Léon)**                      **1873 (mars-mai)**
- 2 E 59/905-916**                      **BELLOU (Léon)**                      **1873-1877**
- 905 - 1873 (juin-septembre)  
906 - 1873 (octobre-décembre)  
907 - 1874 (janvier-avril)  
908 - 1874 (mai-août)  
909 - 1874 (septembre-décembre)  
910 - 1875 (janvier-avril)  
911 - 1875 (mai-septembre)  
912 - 1875 (octobre-décembre)  
913 - 1876 (janvier-avril)  
914 - 1876 (mai-juillet)  
915 - 1876 (août-décembre)  
916 - 1877 (janvier-mai)
- 2 E 59/917**                      **BELLOU (Léon) (342) ; BELHOSTE (Léon, Alphonse)**  
(343)                      **1877 (juin-décembre)**
- 2 E 59/918-967**                      **BELHOSTE (Léon, Alphonse)**                      **1878-1890**
- 918 - 1878 (janvier-avril)  
919 - 1878 (mai-août)  
920 - 1878 (septembre-décembre)  
921 - 1879 (janvier-mars)  
922 - 1879 (avril-juillet)  
923 - 1879 (août-octobre)  
924 - 1879 (novembre-décembre)  
925 - 1880 (janvier-mars)  
926 - 1880 (avril-juin)  
927 - 1880 (juillet-septembre)  
928 - 1880 (octobre-décembre)  
929 - 1881 (janvier-avril)  
930 - 1881 (mai-août)  
931 - 1881 (septembre-décembre)  
932 - 1882 (janvier-avril)  
933 - 1882 (mai-juillet)  
934 - 1882 (août-octobre)  
935 - 1882 (novembre-décembre)  
936 - 1883 (janvier-mars)  
937 - 1883 (avril-juin)

---

(341) Jusqu'en mars.

(342) Jusqu'en août.

(343) A partir de septembre.

938 - 1883 (juillet-septembre)  
939 - 1883 (octobre-décembre)  
940 - 1884 (janvier-février)  
941 - 1884 (mars-avril)  
942 - 1884 (mai-juin)  
943 - 1884 (juillet-septembre)  
944 - 1884 (octobre-décembre)  
945 - 1885 (janvier-mars)  
946 - 1885 (avril-mai)  
947 - 1885 (juin-juillet)  
948 - 1885 (août-septembre)  
949 - 1885 (octobre-décembre)  
950 - 1886 (janvier-mars)  
951 - 1886 (avril-juin)  
952 - 1886 (juillet-septembre)  
953 - 1886 (octobre)  
954 - 1886 (novembre-décembre)  
955 - 1887 (janvier-avril)  
956 - 1887 (mai-juillet)  
957 - 1887 (août-octobre)  
958 - 1887 (novembre-décembre)  
959 - 1888 (janvier-mars)  
960 - 1888 (avril-juin)  
961 - 1888 (juillet-septembre)  
962 - 1888 (octobre-décembre)  
963 - 1889 (janvier-avril)  
964 - 1889 (mai-juillet)  
965 - 1889 (août-décembre)  
966 - 1890 (janvier-mars)  
967 - 1890 (avril-mai)

**2 E 59/968**

**BELHOSTE (Léon, Alphonse) (344) ; MAUGER (Louis, Charles) (345)**

**1890 (juin-juillet)**

**2 E 59/969-1023**

**MAUGER (Louis, Charles)**

**1890-1904**

969 - 1890 (août-octobre)  
970 - 1890 (novembre-décembre)  
971 - 1891 (janvier-avril)  
972 - 1891 (mai-août)  
973 - 1891 (septembre-décembre)  
974 - 1892 (janvier-avril)  
975 - 1892 (mai-août)  
976 - 1892 (septembre-décembre)  
977 - 1893 (janvier-mars)

---

(344) Du 1<sup>er</sup> au 19 juin.

(345) A partir du 21 juin.

978 - 1893 (avril-juin)  
979 - 1893 (juillet-septembre)  
980 - 1893 (octobre-décembre)  
981 - 1894 (janvier-février)  
982 - 1894 (mars-avril)  
983 - 1894 (mai-juin)  
984 - 1894 (juillet-août)  
985 - 1894 (septembre-octobre)  
986 - 1894 (novembre-décembre)  
987 - 1895 (janvier-février)  
988 - 1895 (mars-avril)  
989 - 1895 (mai-juin)  
990 - 1895 (juillet-août)  
991 - 1895 (septembre-octobre)  
992 - 1895 (novembre-décembre)  
993 - 1896 (janvier-mars)  
994 - 1896 (avril-mai)  
995 - 1896 (juin-juillet)  
996 - 1896 (août-septembre)  
997 - 1896 (octobre-décembre)  
998 - 1897 (janvier-février)  
999 - 1897 (mars-avril)  
1000 - 1897 (mai-août)  
1001 - 1897 (septembre-décembre)  
1002 - 1898 (janvier-mars)  
1003 - 1898 (avril-juin)  
1004 - 1898 (juillet-septembre)  
1005 - 1898 (octobre-décembre)  
1006 - 1899 (janvier-mars)  
1007 - 1899 (avril-juin)  
1008 - 1899 (juillet-septembre)  
1009 - 1899 (octobre-décembre)  
1010 - 1900 (janvier-mars)  
1011 - 1900 (avril-juin)  
1012 - 1900 (juillet-septembre)  
1013 - 1900 (octobre-décembre)  
1014 - 1901 (janvier-mars)  
1015 - 1901 (avril-juin)  
1016 - 1901 (juillet-décembre)  
1017 - 1902 (janvier-mars)  
1018 - 1902 (avril-juillet)  
1019 - 1902 (août-décembre)  
1020 - 1903 (janvier-avril)  
1021 - 1903 (mai-août)  
1022 - 1903 (septembre-décembre)  
1023 - 1904 (janvier-avril)

**2 E 59/1024**

**MAUGER (Louis, Charles) (346), EUDIER (Jules, Raymond)**

**1904 (mai-août)**

**2 E 59/1025-1028**

**EUDIER (Jules, Raymond)**

**1904-1905**

1025 - 1904 (septembre-décembre)

1026 - 1905 (janvier-avril)

1027 - 1905 (mai-août)

1028 - 1905 (septembre-décembre)

---

(346) Jusqu'au 21 juin 1904.

**Reventes de namps <sup>(347)</sup>, meubles et effets  
(châtellenie et vicomté, puis comté de Gournay, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)**

*Procès-verbaux et pièces attenantes (348)*

<b>2 E 59/1029</b>	<b>VARNIER (Jacques), PUCHOT (Marcq)</b>	<b>1629-1639</b>
<b>2 E 59/1030</b>	<b>LANGLOIS (Thomas)</b>	<b>1662-1666</b>
<b>2 E 59/1031-1035</b>	<b>HERBEL (Charles)</b>	<b>1668-1672</b>
	1031 - 1668	
	1032 - 1669	
	1033 - 1670	
	1034 - 1671	
	1035 - 1672	
<b>2 E 59/1036-1055</b>	<b>LECLERC (François le jeune)</b>	<b>1697-1719</b>
	1036 - 1697	
	1037 - 1698	
	1038 - 1699	
	1039 - 1700	
	1040 - 1701	
	1041 - 1702	
	1042 - 1703	
	1043 - 1704	
	1044 - 1705	
	1045 - 1706	
	1046 - 1707	
	1047 - 1708	
	1048 - 1709	
	1049 - 1710	
	1050 - 1711	
	1051 - 1712	
	1052 - 1713	
	1053 - 1714	
	1054 - 1715	
	1055 - 1719	

---

(347) Namps : gages, nantissements ; reventes de biens sur lesquels pèsent une créance : meubles, vêtements usagers, bétail confisqué, dîme, etc.

(348) Parmi lesquelles, de nombreux inventaires après décès, des suppliques présentées au lieutenant du bailliage, les cotations aux enchères, des quittances du collecteur de taille de la paroisse, des états de distributions des deniers provenant de la revente, etc.

*Suppliques du revendeur*

**2 E 59/1056**      Suppliques  
**1702, 1704, 1708**

*Procès-verbaux et pièces attenantes*

**2 E 59/1057**      **LECLERC (François le jeune)**  
**1723-1727**

**2 E 59/1058**      **LECLERC (François, Emmanuel)**  
**1729 (octobre-novembre)-1730**

**2 E 59/1059**      **BODIN (François)**  
**1739 (25 novembre) (349)**

**2 E 59/1060-1064**      **LECLERC (François, Emmanuel), LECLERC (André, François)**  
**1742-1746**  
1060 - 1742  
1061 - 1743  
1062 - 1744  
1063 - 1745  
1064 - 1746

*Répertoire des procès-verbaux*

**2 E 59/1065**      **LECLERC (André, François)**  
*Etienne, Mathieu Cornu*  
**1747 (15 mars)-1752 (29 mai)**

*Procès-verbaux et pièces attenantes*

**2 E 59/1066-1071**      **LECLERC (André, François)**  
*Etienne, Mathieu Cornu*  
**1747-1752**  
1066 - 1747  
1067 - 1748  
1068 - 1749

---

(349) Un seul procès-verbal.



1069 - 1750  
1070 - 1751  
1071 - 1752

**2 E 59/1072-1074**

**LECLERC (André, François)**  
*Lucien Picquet*

**1753-1755**

1072 - 1753  
1073 - 1754  
1074 - 1755

**2 E 59/1075**

**HENAULT (Pierre, Paul), DELANEF (Claude, François)**  
*François-Joseph Hullin*

**1756**

**2 E 59/1076-1085**

**DELANEF (Claude, François)**  
*François-Joseph Hullin*

**1759-1768**

1076 - 1759  
1077 - 1760  
1078 - 1761  
1079 - 1762  
1080 - 1763  
1081 - 1764  
1082 - 1765  
1083 - 1766  
1084 - 1767  
1085 - 1768

**2 E 59/1086**

**DELANEF (Claude, François), HULLIN (Joseph) (350), FAUCON (Pierre, Nicolas) (351)**

**1769**

**2 E 59/1087-1093**

**FAUCON (Pierre, Nicolas)**

**1770-1776**

1087 - 1770  
1088 - 1771  
1089 - 1772  
1090 - 1772 (Saint-Michel)-1773 (Saint-Michel) (352)  
1091 - 1773 (Saint-Michel)-1774 (Saint-Michel) (353)

---

(350) Joseph Hullin, notaire royal et contrôleur des actes.

(351) Nicolas Faucon, à partir du 17 avril.

(352) Avec table

(353) *Id.*



## Inventaires après décès

<b>2 E 59/1104-1117</b>	<b>Inventaires après décès (359)</b>	<b>1705-an V</b>
	1104 - 1705	
	1105 - 1706 (360)	
	1106 - 1709 (361)	
	1107 - 1710	
	1108 - 1711	
	1109 - 1712	
	1110 - 1713	
	1111 - 1714	
	1112 - 1715	
	1113 - 1730 (362)	
	1114 - 1755	
	1115 - 1756	
	1116 - 1792 (363)	
	1117 - An V (364)	

## Registres de lectures et publications de contrats

(à l'issue de la messe paroissiale ou sur le marché)

<b>2 E 59/1118-1122</b>	<b>LECLERC (François, Emmanuel)</b>	<b>1721-1755</b>
	1118 - 1721-1734	
	1119 - 1735-1740	
	1120 - 1740 (31 juillet)-1746 (4 septembre)	
	1121 - 1746-1751	
	1122 - 1752-1755	
<b>2 E 59/1123-1124</b>	<b>HULLIN (François, Joseph)</b>	<b>1755-1769</b>
	1123 - 1755-1763	
	1124 - 1764 (15 janvier)-1769 (22 janvier)	

---

(359) Voir les minutes et les ventes de *namps*

(360) Un seul inventaire avec papiers annexes. Aurait dû figurer parmi les procès-verbaux de vente de meubles, mais le procès-verbal manque.

(361) Mauvais état.

(362) Deux inventaires.

(363) Un seul inventaire, celui de Nicolas Daniel, aubergiste à Gournay. A noter, dans les titres de famille, le testament olographe (du 22 nivôse an VI) de l'épouse de Th.J.B. Daniel, aubergiste.

(364) Un seul inventaire, celui de Pierre Guillaume Hautecloque, marchand aubergiste à Gournay.

**2 E 59/1125-1127**

**DELANEF (Claude, François)**

**1769-1790**

1125 - 1769 (12 février)-1775 (28 mai)

1126 - 1775-1780

1127 - 1780 (3 octobre)-1790 (25 juillet)

## Tabellionage pour la branche de Beauvoir-en-Lyons sous le tabellionage de Lyons-la-Forêt

### *Minutes*

**2 E 59/1128-1129**

**DESMARES (Nicolas)**

*Marin Hucher, Nicollas Ricard, Nicollas Haignerel, Laurens Loisel, Estyenne Auxdentz, Guillaume Féron, Guillaume Martin, Nicollas Brouard, Pierre Perrier (365), Toussaints Le Tellier (366), Thomas Jullien (367)*

**1566-1569**

1128 - 1566 (23 octobre)-1568 (12 février) (368)

1129 - 1568 (15 février)-1569 (28 août) (369)

## Tabellionage pour la branche de Bézancourt sous le tabellionage de la vicomté et châtellenie de Gournay

### *Minutes*

**2 E 59/1130**

**AUXDENTZ (Anthoine ?) (370)**

*Thomas Lefrançois*

**1595 (30 décembre)-1598 (4 janvier) (371)**

### *Minutes et seings privés reconnus*

**2 E 59/1131-1133**

**LE RADDE (Nicolas)**

*Adam Auxdentz (372), Thomas Lefrançois, Marin Senglier (373), Charles Dubloc (374)*

**1627-1643**

1131 - 1627 (4 juin)-1631 (31 décembre)

1132 - 1632 (4 janvier)-1637 (27 décembre)

---

(365) Tabellion à Neuf-Marché.

(366) Sergent royal à Lyons.

(367) Prêtre, pris pour adjoint en date du 14 juillet 1569.

(368) Mauvais état.

(369) Quelques pages manquantes.

(370) Aucun acte n'a permis une identification exacte du prénom de ce tabellion dont la signature comporte toutefois l'initiale.

(371) Premières pages manquantes.

(372) Sergent ; sa signature n'apparaît pas.

(373) Sergent royal en la forêt de Lyons.

(374) Tabellion royal en la branche de Beauvoir-en-Lyons pris pour adjoint à Bézancourt (23 février 1641).

1133 - 1638 (17 février)-1643 (29 novembre) (375)

*Entre les années 1643 et 1652, actes passés au tabellionage de Gournay  
[Nicolas Le Radde, tabellion à Gournay, cotes 2 E 59/297-315]*

**2 E 59/1134-1135**

**LE RADDE (Nicolas)** (376), **LE RADDE (Adrien)** (377)  
*Adrien Le Radde* (378), *André Le Blic* (379)

**1652-1664**

1134 - 1652 (7 juillet)-1660 (28 décembre)

1135 - 1661 (2 janvier)-1664 (30 décembre) (380)

**2 E 59/1136-1138**

**LE RADDE (Adrien)**  
*André Le Blic, Nicollas Martin* (381)

**1665-1672**

1136 - 1665 (janvier)-1667 (31 décembre) (382)

1137 - 1668 (4 janvier)-1669 (28 décembre)

1138 - 1670 (3 janvier)-1672 (21 janvier)

*Minutes*

**2 E 59/1139**

**LE RADDE (Adrien)**  
*André Le Blic, Nicollas Martin* (383)

**1671 (31 janvier)-1673 (20 août)**

*Minutes et seings privés reconnus*

**2 E 59/1140-1141**

**LE RADDE (Adrien)**  
*André Le Blic, Nicollas Martin* (384)

**1672-1678**

1140 - 1672 (3 janvier)-1673 (31 décembre)

1141 - 1674 (19 janvier)-1678 (31 décembre) (385)

---

(375) Mauvais état.

(376) De 1652 à 1660.

(377) Depuis au moins 1657.

(378) Ci-devant tabellion, pris pour adjoint (27 novembre 1652).

(379) Ci-devant sergent.

(380) Mauvais état : Nicolas Le Radde au moins jusqu'en 1662, Adrien depuis au moins 1664.

(381) Greffier au bailliage de Lyons-la-Forêt, pris pour adjoint.

(382) Mauvais état.

(383) Greffier au bailliage de Lyons-la-Forêt, pris pour adjoint.

(384) *Id.*

(385) Mauvais état.

**Notariat et garde-notes royal  
pour la branche de Beauvoir-en-Lyons, Montrotty  
en la ville, vicomté et châtellenie de Lyons-la-Forêt**

*Minutes et seings privés reconnus*

**2 E 59/1142-1147**

**LE RADDE (Adrien)**

*Nicollas Bouglois, Nicolas Duthil, Nicolas Lefebvre (386),  
Charles Pohin (387), François Fortin (388), Louis Duthil*

**1679-1692**

1142 - 1679 (2 janvier)-1682 (27 décembre)

1143 - 1683 (8 janvier-12 décembre)

1144 - 1684 (3 janvier)-1685 (30 décembre)

1145 - 1686 (2 janvier-22 décembre)

1146 - 1687 (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre)

1147 - 1690 (8 janvier)-1692 (30 décembre)

**Notariat royal  
pour les branches de Beauvoir-en-Lyons et Bézancourt  
en la ville, vicomté et châtellenie de Lyons-la-Forêt  
et en la ville, vicomté et châtellenie de Gournay**

*Minutes et seings privés reconnus*

**2 E 59/1148**

**LE RADDE (Adrien)**

**1693 (19 janvier)-1694 (19 décembre)**

**Notariat et tabellionage  
pour la branche de Bézancourt, Bosc-Hyons et autres lieux  
en la ville, vicomté et châtellenie de Gournay**

*Minutes et seings privés reconnus*

**2 E 59/1149-1154**

**LE RADDE (Adrien) (389)**

*Isambart Martin (390), Jacques Noël*

**1695-1733**

---

(386) Notaire royal à Gournay.

(387) Procureur aux sièges royaux de Lyons.

(388) Commis au greffe du bailliage et vicomté de Lyons.

(389) Dans le notariat de Gournay (2 E 59/535, 17 mai 1743), inventaire des meubles et papiers de défunt Adrien Le Radde, ancien tabellion à Bézancourt.

(390) Sergent en la Châtellenie.

1149 - 1695 (10 janvier)-1700 (25 décembre)  
1150 - 1701 (6 janvier)-1704 (26 décembre)  
1151 - 1705 (10 janvier)-1709 (20 décembre)  
1152 - 1710 (15 janvier)-1713 (12 octobre)  
1153 - 1714 (2 janvier)-1720 (17 novembre)  
1154 - 1721 (15 février)-1733 (6 avril)

## **Tabellionage du duché de Longueville en la châtellenie de La Ferté-en-Bray**

**2 E 59/1155**

**GOUYN (Adrien)**  
*Robert Duthil, Jehan Duthil (391)*

**1622 (15 septembre)-1634 (15 janvier) (392)**

## **Tabellionage royal en la branche de Nolléval et Morville (vicomté de Rouen) et tabellionage de la haute justice du Boulay**

**2 E 59/1156-1157**

**CANEVAZ (Jehan)**  
*Thomas Delamare (393), Romarin Delamare (394), Charles Caron (395), Jacques Bulley (396)*

**1603-1609**

1156 - 1603 (20 octobre)-1605 (27 décembre) (397)  
1157 - 1608 (7 septembre)-1609 (19 juin) (398)

---

(391) Prévôt juré en la Seigneurie de Saint-Lucien.

(392) Mauvais état. Quelques actes reliés à la fin du tabellionage du Boulay, sans doute par erreur, en très mauvais état, dont un de janvier 1583 "à Boullay, devant ledit Canevaz, tabellion et La Hays, adjoint".

(393) Sergent au Boulay.

(394) Garde de la forêt de Lyons.

(395) Sergent au Boulay.

(396) A partir de 1620.

(397) Un acte isolé au début du registre en date du 22 novembre 1602.

(398) Trois actes isolés de 1620, des 26 janvier, 27 mars et 23 juillet en fin de registre.



**Notariat royal héréditaire**  
**résidence de Senantes**  
**en la prévôté et châtellenie de Milly, bailliage et comté de Clermont-en-Beauvaisis**

*Minutes*

<b>2 E 59/1158</b>	<b>FOMBERT (Ysaac), DONZIE (Noël)</b>	<b>1577</b>
<b>2 E 59/1159-1225</b>	<b>FOMBERT (Ysaac, Hiérosme, Nicolas, Flourymont, pères et fils)</b> <i>Jehan Fontaine (399)</i>	<b>1579-1674</b>
	1159 - 1579	
	1160 - 1580	
	1161 - 1581 (400)	
	1162 - 1582	
	1163 - 1583	
	1164 - 1584	
	1165 - 1585 (401)	
	1166 - 1586	
	1167- 1587 (2 janvier-8 mai) (402)	
	1168 - 1592 (23 janvier-20 décembre)	
	1169 - 1593 (28 janvier-27 novembre)	
	1170 - 1605 (26 septembre-21 décembre)	
	1171 - 1606	
	1172 - 1607	
	1173 - 1608	
	1174 - 1609 (403)	
	1175 - 1610	
	1176 - 1611 (2 janvier)-1612 (21 décembre) (404)	
	1177 - 1613 (405)	
	1178 - 1614 (13 juin) (406)	
	1179 - 1620 (24 novembre) (407)	
	1180 - 1621	
	1181 - 1622 (26 janvier-28 décembre)	
	1182 - 1623 (408)	
	1183 - 1624 (5 janvier-5 décembre) (409)	

---

(399) Notaire royal à Senantes, mentionné dans des actes entre 1634 et 1657, conservés dans les liasses de Fombert.

(400) Non datable avec précision.

(401) un seul acte du 29 juillet 1585 devant Hiérosme Fombert.

(402) Mauvais état. Certains actes non datables.

(403) Mauvais état.

(404) Un acte de 1616, avec mention marginale.

(405) Mauvais état.

(406) Deux actes.

(407) Un acte.

(408) Mauvais état.

(409) Actes reliés dans le désordre.

1184 - 1625 (14 décembre) (410)  
1185 - 1626 (411)  
1186 - 1627 (2 janvier-31 décembre)  
1187 - 1628  
1188 - 1629 (412)  
1189 - 1630 (413)  
1190 - 1631  
1191 - 1633 (4 janvier-24 décembre) (414)  
1192 - 1634  
1193 - 1636 (415)  
1194 - 1638  
1195 - 1639  
1196 - 1640  
1197 - 1641  
1198 - 1643  
1199 - 1644 (416)  
1200 - 1645 (417)  
1201 - 1646  
1202 - 1647  
1203 - 1648 (6 janvier-28 décembre)  
1204 - 1649  
1205 - 1650  
1206 - 1651  
1207 - 1652  
1208 - 1653 (12 janvier-31 décembre) (418)  
1209 - 1654 (23 mars-31 décembre) (419)  
1210 - 1655 (420)  
1211 - 1656 (2 janvier-21 décembre) (421)  
1212 - 1657 (8 janvier-30 décembre) (422)  
1213 - 1658 (8 janvier-29 décembre) (423)  
1214 - 1659 (1<sup>er</sup> janvier-29 décembre) (424)

---

(410) Un acte.

(411) Mauvais état.

(412) *Id.*

(413) *Id.*

(414) Six actes de 1626, 1631, 1632, 1638, avec mention marginale de 1633.

(415) Mauvais état.

(416) *Id.*

(417) *Id.*

(418) Quatre actes de 1628 et 1651. Un "extraict de minut du greffe" d'un inventaire après décès d'un villageois de Goullancourt par Jehan Leclercq, sergent de la Châtellenie de Goullancourt, visé par Flourimont Fombert, lieutenant de la Châtellenie de Goullancourt pour l'évêque et comte de Beauvais, vidame de Gerberoy, pair de France, seigneur, châtelain de Goullancourt.

(419) Huit actes.

(420) Dont un acte du 23 décembre 1656.

(421) Cinq actes entre 1648 et 1659 avec mention marginale de 1656.

(422) Cinq actes de 1634, 1639, 1657, avec mention marginale de 1656.

(423) Quelques actes reliés dans le désordre en début de liasse.

(424) Quelques actes reliés dans le désordre en début de liasse ; un acte de 1646 avec mention marginale de 1659.

1215 - 1662 (425)  
1216 - 1663 (426)  
1217 - 1664  
1218 - 1665 (6 janvier-30 décembre) (427)  
1219 - 1666  
1220 - 1667 (16 janvier-28 décembre)  
1221 - 1668 (428)  
1222 - 1669 (429)  
1223 - 1672 (8 janvier-28 décembre) (430)  
1224 - 1673 (431)  
1225 - 1674 (432)

**Notariat et garde-notes royal héréditaire  
pour la résidence de Senantes  
au bailliage et siège présidial de Beauvais**

**2 E 59/1226-1231** FOMBERT (François)

**1675-1680**

1226 - 1675 (433)  
1227 - 1676 (15 janvier-30 décembre) (434)  
1228 - 1677 (435)  
1229 - 1678 (436)  
1230 - 1679 (437)  
1231 - 1680 (438)

**2 E 59/1232-1234** LEVASSEUR (Louis)

**1699-1731**

1232 - 1699-1706  
1233 - 1707-1718  
1234 - 1719-1731 (439)

---

(425) Acte du 27 mars 1662 en présence de "François Fombert, receveur de la Chastellenye de Goullancourt, témoin".

(426) Mauvais état.

(427) Quatre actes de 1646, 1655, 1664.

(428) Mauvais état.

(429) *Id.*

(430) Quelques actes reliés dans le désordre ; 3 actes de 1649 et 1671 avec mention marginale de 1672.

(431) Mauvais état.

(432) *Id.*

(433) *Id.*

(434) *Id.*

(435) *Id.*

(436) *Id.*

(437) *Id.*

(438) *Id.*

(439) *Id.*

<b>2 E 59/1235</b>	<b>PIQUELEE (Nicolas)</b>	<b>1748-1750</b>
<b>2 E 59/1236</b>	<b>PIQUELEE (Nicolas) (440), CORNU (Etienne, Mathieu) (441)</b>	<b>1751 (10 janvier)-1752 (27 décembre)</b>
<b>2 E 59/1237-1246</b>	<b>CORNU (Etienne, Mathieu)</b>	<b>1753-1763</b>
	1237 - 1753 (442)	
	1238 - 1754 (4 janvier-31 décembre)	
	1239 - 1755 (12 janvier-31 décembre)	
	1240 - 1756 (443)	
	1241 - 1757	
	1242 - 1758 (10 janvier-29 décembre)	
	1243 - 1759 (22 janvier-31 décembre)	
	1244 - 1760 (444)	
	1245 - 1761 (445)	
	1246 - 1762 (5 janvier)-1763 (juin) (446)	

## Divers

<b>2 E 59/1247</b>	Actes en brevet, 1755, 1757, 1759-1762 ; actes non datables, XVII <sup>e</sup> siècle	<b>XVII<sup>e</sup> s-1762</b>
--------------------	---	--------------------------------

## Justice de la châellenie de Goullancourt pour l'évêque et comte de Beauvais, vidame de Gerberoy

<b>2 E 59/1248</b>	<b>FOMBERT (Nycoullas)</b>	<b>1623 (12 juillet-7 septembre) (447)</b>
--------------------	----------------------------	--

---

(440) Jusqu'au 10 septembre 1752.

(441) A partir du 10 octobre 1752.

(442) Mauvais état.

(443) *Id.*

(444) *Id.*

(445) *Id.*

(446) Mauvais état. Non datable après avril 1763.

(447) Cinq actes judiciaires : interrogatoires contradictoires des parties, une supplique sans date.

## Liste des cotes non communicables

**2 E 59**/52-53, 85, 95, 102, 111, 121b, 122, 127, 130, 137, 140, 145, 160, 165-168, 171-173, 175, 179, 181-182, 183a, 183b, 183c, 184a, 184b, 184c, 184d, 188a, 188b, 189a, 189b, 191a, 191b, 194, 197-198, 200-201, 205-207, 209-211, 222-223, 234-235, 244-245, 247-248, 253, 255, 257a, 257b, 259, 260b, 261, 271, 324, 327, 332, 334, 338, 347-348, 350, 384, 395, 427, 435, 468, 473, 482-483, 502, 519, 523, 1094, 1106, 1128, 1133, 1135-1136, 1141, 1155, 1167, 1174, 1177, 1182, 1185, 1188-1189, 1193, 1199-1200, 1216, 1221-1222, 1224-1231, 1234, 1237, 1240, 1244-1246.